



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 DECEMBRE 2009

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
CMJ/MB/MN

Le lundi 21 décembre 2009 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 14 décembre 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

## APPEL NOMINAL

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY,

### Procurations :

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER  
M. Patrick DULBECCO à M. Jean LEONETTI  
Mme Anne-Marie BOUSQUET à M. André-Luc SEITHER  
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL  
Mme Edith LHEUREUX à Mme Marguerite BLAZY  
Mme Yvette MEUNIER à Mme Nathalie DEPETRIS  
M. Denis LA SPESA à Mlle Cécile DUMAS

### Absents :

Mme MURATORI,  
Mme CANOVA, (*arrivée en début de séance*)  
M. CHIALVA,  
Mme GAILLOT

*Présents : 38 / procurations : 7 / absent : 4*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur le Maire :** Avant d'aborder l'ordre du jour, nous écoutons deux vœux proposés par le Groupe PS et les Verts qui sont des motions dont les textes suivent :

## 00-A - VŒU DU GROUPE PS ET LES VERTS - REFORME TERRITORIALE

**Madame MURATORE :** Il s'agit d'un vœu concernant les projets du Gouvernement relatifs à l'organisation territoriale :

*« Considérant que la suppression de la moitié des conseillers généraux et régionaux témoigne d'une véritable défiance envers les élus locaux et les collectivités qu'ils gèrent,*

*Considérant que le plus grand nombre des 500 000 élus exercent leurs fonctions bénévolement et dans un environnement juridique difficile,*

*Considérant que la fusion des élections régionales et cantonales irait à l'encontre du principe fondateur de la décentralisation : « rapprocher les pouvoirs de décisions des citoyens », et priverait les citoyens d'un débat démocratique essentiel,*

*Considérant que ces projets signifient à plus ou moins court terme l'affaiblissement ou la disparition des communes au profit des métropoles et des communes nouvelles, en laissant aux maires les seules compétences suivantes : état civil, simple police, aide sociale, permis de construire,*

*Considérant que les pouvoirs coercitifs donnés au préfet en matière d'intercommunalité montrent la volonté recentralisatrice du gouvernement dans l'organisation des territoires,*

*Considérant que la suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions et la limitation drastique des cofinancements risquent d'empêcher à l'avenir la mise en œuvre de politiques communes et concertées au niveau local, ainsi que le soutien financier aux réalisations des petites et moyennes communes.*

*Le Conseil municipal se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens »,*

**Monsieur le Maire :** Je dois dire qu'au début de la préparation du projet, un certain nombre d'inquiétudes se sont fait jour sur l'ensemble du territoire, quels que soient les élus mais aujourd'hui ce que vous présentez me paraît décalé par rapport aux ultimes décisions qui ont été prises.

Pourquoi ? Tout d'abord parce que les Communes sont réaffirmées au contraire comme étant le centre de vie du débat et de l'organisation citoyenne, ensuite parce que les métropoles sont limitées et non obligatoires et qu'elles requerront, et peut être un certain nombre d'entre nous y est pour quelque chose, l'avis exprime des communes et des communautés d'agglomération pour les rejoindre. Aussi, sur la Commune on ne peut être que satisfaits de voir qu'il y a une reconnaissance par l'Etat que c'est là que se gère la proximité démocratique et que c'est là que l'on conserve l'ensemble des compétences.

En ce qui concerne les territoires qui sont le Département et la Région, force est de constater qu'il y a une lisibilité faible des compétences partagées en mille feuilles qui font que, Monsieur PIEL ne le prenez pas mal, ce n'est pas contre vous que je dis cela, mais pour chercher par exemple une rénovation de la gare, il faut mobiliser RFF, SNCF, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, la Communauté d'Agglomération et la Ville .

Quand on a fini l'ensemble du bouclage financier, il y a une réévaluation qui fait qu'on est obligés de refaire le tour ce qui est un élément de complexité qui ne permet plus à nos concitoyens d'avoir une lisibilité de l'action commune.

D'ailleurs si les maires sont à peu près connus de leurs concitoyens, il n'en est pas exactement de même sur les territoires exacts des conseillers généraux et des conseillers régionaux, à tel point que vous l'avez constaté comme moi, le conseiller général dans une grande ville, il est quelquefois difficile de dire à quelle rue s'arrête son canton, à quelle rue démarre le canton de l'autre.

C'est dire qu'aujourd'hui il y avait besoin d'une refonte des compétences à la fois du Conseil général et du Conseil régional, et de le faire sur le même modèle que ce que l'on a fait sur les villes et sur les intercommunalités. Aujourd'hui les villes ont des élus dont certains siègent aussi dans l'intercommunalité et donc par voie de substitution ils décident de ce qui est communal au sein du Conseil municipal, de ce qui est intercommunal au sein de l'intercommunalité.

Demain le Conseiller territorial siègera pour ce qui est départemental au sein d'une assemblée départementale, pour ce qui est régional au sein de l'assemblée régionale. Il n'y aura donc pas de chevauchement, voir de compétition entre différentes strates qui font qu'à la fin tout le monde s'occupe de tout et cela aboutit à ce que l'on ait plus l'impression que quelqu'un s'occupe de quoi que ce soit !

Je prends la formation professionnelle et l'emploi, il y a une petite compétence communale mais on va dire que ce n'est pas le niveau pertinent, l'intercommunalité a comme compétence l'emploi et le développement économique et puis le Conseil général s'en mêle légitimement, et puis la Région a tout un pan de compétence sur la formation et l'emploi. Est-ce qu'il n'y aurait pas un peu plus de cohérence et un peu moins de dépenses à faire en sorte que tous ces éléments là soient mieux coordonnés et mieux organisés.

Alors on me dit cela diminuera le nombre d'élus, effectivement cela diminuera leur nombre mais nos concitoyens, à tort d'ailleurs, pensent toujours qu'il y en a trop. S'il est vrai que les conseillers municipaux sont pour la plupart bénévoles, les conseillers généraux et régionaux ne le sont pas. Mais plus qu'un problème d'élu, ce qu'il faudrait arriver à faire, c'est une fusion ou du moins une coordination entre les services administratifs de la Région et les services administratifs du Département pour faire en sorte que lorsqu'il y a une action, elle soit menée de manière conjointe.

Je crois que cette réforme, qui a pu effectivement être angoissante comme toute réforme, est une réforme qui va au contraire en profondeur et qui modifie bien sûr le paysage habituel que nous avons mais faut-il rappeler que nous sommes le seul territoire européen à avoir à la fois des départements, des agglomérations et des régions et qu'à force de disperser nos forces, on disperse nos moyens et on fait perdre de la lisibilité à l'ensemble de nos concitoyens, vis-à-vis de l'action publique.

Je ne suis donc pas inquiet sur cette réforme, même si j'ai pu partager et faire remonter un certain nombre des inquiétudes qui pouvaient émerger initialement et donc je suppose que vous souhaitez un vote, Mme MURATORE, ce n'est pas qu'un vœu, c'est une motion.

Monsieur DUJARDIN vous souhaitez intervenir ?

**Monsieur DUJARDIN** : Oui Monsieur le Maire, très brièvement, je comprends les interrogations des uns et des autres concernant ce changement assez profond de l'organisation des collectivités.

Ceci dit ce qu'il manque aussi au niveau de l'Etat, c'est un véritable débat. C'est vrai que les « politiques » : les conseillers municipaux, les maires, les conseillers généraux et régionaux, sont au fait de ce qui se passe, peut être que l'on pourrait davantage demander l'avis de nos concitoyens ?

Néanmoins je pense que c'est une réforme qui est entre deux réformes, elle supprime des élus, on sait que les élus effectivement en dehors des conseillers municipaux qui sont pratiquement bénévoles, sont payés, toutefois l'Administration coûte beaucoup plus cher que les élus ! C'est donc une réforme qui va supprimer des élus qui seront en nombre plus restreint mais rien de l'Administration où les niveaux départementaux et régionaux vont rester !

En conséquence je crois que si l'on fait une réforme, elle doit être plus profonde et supprimer éventuellement les départements parce que là c'est une réformette, c'est quelque chose qui navigue entre les deux.

Moi je pense que le coût de l'Administration est beaucoup plus important que le coût des élus et que de toute façon les débordements existeront toujours, c'est-à-dire que les nouveaux conseillers territoriaux débattront de certains domaines, dont vous parliez tout à l'heure, l'emploi, ils en débattront certainement dans le département, les compétences resteront toujours un peu floues entre le département et la région et puis la même chose entre les municipalités et les communautés d'agglomération.

Aussi, je pense que la réforme, loin d'être trop profonde, à mon avis ne l'est pas assez et devrait aller plus loin.

**Monsieur le Maire** : Vous savez qu'un certain nombre de gens dans la majorité plaident pour la fusion complète des administrations mais dans une première étape ces administrations auront des compétences bien définies et différentes, un peu de la même façon qu'il n'y a plus aucun service qui s'occupe des transports à la Ville d'Antibes parce qu'ils ont tous été transférés à la CASA.

Dans une première étape, on aura la compétence générale qui reste aux communes et la compétence spécifique qui est donnée aux départements et aux régions qui n'ont plus la compétence générale mais des compétences ciblées, particulières et bien définies.

**Monsieur PIEL :** je pense que cette réforme est un tournant de la démocratie française puisqu'il faut la voir aussi non seulement en terme de suppression de collectivités, en tout cas de strates, mais aussi en terme de modifications du mode électoral. Je crois que cela fait partie du lot.

Quand vous dites que cette réforme va simplifier, je n'en suis pas sûr. Aujourd'hui on a les services du Département et de la CANCA qui fusionnent sur certaines compétences, par exemple, des transports. Est-ce que cela va permettre à l'ensemble du Département d'être mieux desservi ? Je pose la question, vous avez donné comme exemple la Ville et l'Agglomération, je fais abstraction du territoire sur lequel on est, mais je n'ai pas l'impression qu'aujourd'hui en terme d'économie, en terme d'efficacité, le couple « communes et agglomérations » fonctionne correctement sur l'ensemble du pays sinon cela se saurait, on le dirait, et ce n'est pas la Cour des Comptes qui le dit.

Je crois que nous sommes à un moment clé au niveau de la démocratie, effectivement vous avez parlé de l'exemple européen, on peut toujours invoquer les exemples européens, mais je crois qu'en Europe aujourd'hui, les territoires pertinents ce sont les régions et moi je ne m'y réfère pas parce que je ne pense pas que Provence Alpes Côte d'Azur ce soit la Catalogne, on n'a pas d'autonomie, je ne pense pas que ce soit la Bavière ; on est dans un pays qui est quand même issu d'années et d'années de construction démocratique et qui est en train, avec cette réforme, d'être mis à mal.

On votera nous la motion, on la votera d'autant plus que j'espère que mes collègues socialistes et verts diront aux collègues socialistes et verts qui sont à la Casa qu'il faut aussi présenter cette motion à la CASA et la faire voter.

**Monsieur le Maire :** Je vous laisse dans le dialogue inter gauche la responsabilité de vos propos et je ne me permettrai pas de répondre à la place du parti socialiste et des verts.

Je voudrais simplement vous dire, Monsieur PIEL, qu'on ne peut pas aujourd'hui dire qu'il y a une compétence communautaire qui est exercée par la Ville d'Antibes et on ne peut pas nier non plus quelles que soient les critiques que l'on peut faire sur tel point ou tel point que la Communauté d'Agglomération a créé une techno structure importante, elle n'a même pas 15 % de sa masse salariale dans l'ensemble du budget, en ayant pratiquement tout en régie. Cela veut bien dire que la communauté d'agglomération gère avec une masse salariale faible et des fonctionnements faibles les compétences qui lui ont été définies.

Si vous prenez les transports en commun, personne ici, peut nier que les transports en commun ont été surmultipliés par le passage à la Communauté d'Agglomération puisque c'est 150 % de plus et que dans 2,5 % de plus, multiplié par 2,5 sur Sophia- Antipolis qui n'était pratiquement pas desservi à l'époque.

Sur le plan des transports il y a eu un progrès et sur le plan des logements, je rappelle que nous étions à 90 logements sociaux par an sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, et qu'on tourne autour de 470.

On ne peut pas dire que les intercommunalités posent un problème, après sur le plan national, qu'un certain nombre d'intercommunalités se soient érigées en super structures essayant d'affaiblir ou de prendre la part sur les communes, ce n'est pas faux, cela vient d'ailleurs d'élus de droite comme de gauche, c'est une mauvaise gestion. Ce n'est pas parce qu'il y a eu des mauvaises gestions que pour autant il faut détruire ce qui, je le rappelle une fois de plus, a été créé, l'intercommunalité, c'est une Loi Chevènement, il me semble que vos amis la gauche l'ont votée, il me semble même que le parti communiste l'a votée. Après on la met en œuvre, on a constaté en tout cas que rien ne se fait à la Communauté d'Agglomération qui se fasse aussi à la Ville d'Antibes.

Et je me souviens très bien, la première année, de toutes les demandes de subvention provenant des associations qui se disaient puisqu'il y a une nouvelle source, avant on demandait au Conseil général, au Conseil régional, à la Ville, on va maintenant demander aussi à la CASA ! On a résisté à cette demande inflationniste, ce qui est tout à fait légitime, pour se concentrer sur les équipements structurants et les quatre compétences qui sont celles des aggllos.

Si on faisait cela entre le Département et la Région moi j'y verrai que des éléments positifs, je répète que ce n'est pas le but de cette réforme, à mes yeux, quand je le dis, c'est un avis très personnel et très clair, ce n'est pas l'intérêt de diminuer le nombre d'élus.

L'intérêt c'est de coordonner des administrations et faire en sorte que l'on ne fasse pas de la surenchère, voir de l'obstacle entre deux collectivités, qu'elles soient de bord différent ou de même bord d'ailleurs, parce qu'on peut tout constater dans ce domaine. Parfois, en effet des élus du Conseil général ne s'entendent pas avec des élus du Conseil régional alors qu'ils sont du même bord politique, cela arrive aussi.

Ainsi, si on coordonnait tout cela, cela coûterait moins cher, ce serait plus lisible et ce serait plus efficace. En tout cas c'est le but de la réforme qui vous est proposée et qui ne met pas en cause l'organisation territoriale de la France, dont je rappelle que les départements ont été créés par un certain Napoléon Bonaparte parce qu'en un jour, à cheval, on pouvait traverser ce territoire ! Bien sûr il peut y avoir des périodes enneigées dans lesquelles on mettra plus qu'un jour mais on arrive quand même plus facilement à avoir des échanges sur le plan local à l'heure actuelle.

**Nous passons au vote, qui est pour la motion et qui est contre ?**

**Motion REJETEE à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCKNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)**

*Arrivée de Mme CANOVA - Présents : 39 / Procurations : 7 / Absents : 3*

## **00-B - VŒU DU GROUPE PS ET LES VERTS - SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

**Monsieur le Maire** : suppression de la taxe professionnelle, deuxième volet.

**Monsieur AUBRY** : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, je vais vous lire le vœu que nous proposons à votre vote :

*« Considérant que les modalités du projet de suppression de la taxe professionnelle tendent à faire disparaître une ressource majeure des collectivités territoriales,*

*Considérant que ce projet contredit l'autonomie fiscale des collectivités territoriales puisqu'il remet en cause un élément essentiel de l'exercice de la démocratie locale, la liberté pour la collectivité de voter le taux de l'impôt,*

*Considérant que ces modalités sont contraires aux soucis de simplification et de spécialisation fiscale, puisqu'elles nient toute cohérence entre les recettes des collectivités locales et les compétences dont celles-ci ont la charge,*

*Considérant que le projet prive les communes et les intercommunalités d'impôt économique, alors qu'elles assument un rôle essentiel en matière de développement économique,*

*Considérant que les collectivités territoriales risquent de ne plus avoir les moyens financiers d'assurer les politiques publiques locales,*

*Considérant que ce projet de suppression de la taxe professionnelle entraînerait une hausse des impôts payés par les ménages pour financer les services publics locaux,*

*Considérant enfin qu'il tend à maintenir les inégalités territoriales et néglige les questions, pourtant essentielles, de la solidarité financière entre les collectivités territoriales et de la répartition des richesses entre les territoires,*

*Le Conseil municipal se prononce contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le gouvernement.*

*Près de 30 ans après les premières lois de décentralisation, le Conseil municipal demande que soit mise en œuvre une réforme globale et juste des finances locales qui permette aux collectivités locales de proposer des services publics efficaces au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire »,*

**Monsieur le Maire** : Je vais vous faire le même type de réponse, si effectivement la suppression de la taxe professionnelle a pu être un élément d'inquiétude sur les collectivités qui la perçoivent, on s'est aperçu aujourd'hui, qu'à la suite d'un certain nombre de modifications et en particulier qui venaient de l'Assemblée nationale et du Sénat, la taxe professionnelle est un impôt qui était considéré par un certain François MITERRAND comme un impôt imbécile.

Je crois qu'il était socialiste, en tout cas il le prétendait et dans ce contexte, il l'a toujours été, la taxe professionnelle, modifiée, je rappelle qu'une des modifications c'était Laurent FABIUS qui considérait qu'il était anormal d'imposer des entreprises sur leurs employés et leurs salariés.

Dans un deuxième temps on a recherché des allègements partiels et on constate aujourd'hui, pardon de toujours faire référence à l'Europe, mais nous sommes un des rares pays à avoir une taxe de ce type là qui pénalise les entreprises pour une simple et bonne raison qu'elle pénalise l'investissement. Cela, dans une période de contexte économique difficile dans lequel la relance est indispensable au travers des investissements, c'était doublement pénaliser les entreprises locales qui continuent d'investir sur le territoire.

En même temps la suppression de la taxe professionnelle devait avoir deux objectifs que vous définissez : le premier c'est d'assurer sur l'ensemble du territoire une péréquation de solidarité parce qu'il y a des territoires bien entendu qui sont plus riches que d'autres et le deuxième c'est de faire en sorte que l'on continue à territorialiser la taxe professionnelle. A savoir qu'une taxe professionnelle qui, demain, serait payée uniquement sur la base d'un impôt national démotiverait les acteurs locaux et en particulier les maires, pour attirer sur leur territoire des entreprises qui génèreraient de la taxe professionnelle.

Ces compromis et ces orientations ont donc été effectués et effectivement il y a une péréquation d'une part et un deuxième élément c'est que la taxe professionnelle est reterritorialisée, contrairement au projet initial, et sur la proposition du groupe majoritaire de l'Assemblée nationale.

Cette démarche a été acceptée par le Gouvernement, qui a ensuite passé le « bébé », pardonnez-moi l'expression, au Sénat qui a entraîné un certain nombre de modifications sur la sécurisation des collectivités.

En effet, la mise en place de la taxe professionnelle était assortie de la part du Gouvernement d'un plancher qui faisait qu'il aurait été assez paradoxal de voir des entreprises, aujourd'hui non taxées par la taxe professionnelle, devenir taxées par les nouvelles impositions ultérieurement. Il aurait été assez drôle d'avoir une petite entreprise avec cinq salariés qui, jusqu'à présent, pour des raisons de plafond fiscal, ne paie pas la taxe professionnelle et qui se serait vu demander la taxe territoriale qui est basée sur le foncier et qui reste associée à une taxe à la valeur ajoutée qui, elle, est une taxe dynamique répartie entre le Département, la Région et les villes ou les communautés d'agglomération.

Dans ce contexte là, vous le voyez, à la fois la taxe professionnelle est remplacée par une taxe qui est moins pénalisante sur le développement économique et la création d'emplois et en même temps elle fait en sorte qu'elle entraîne une péréquation de solidarité sur le plan national tout en conservant l'initiative aux collectivités territoriales d'attirer sur leur site des entreprises productrices d'emploi.

Aujourd'hui les simulations ont été faites à deux reprises sur le territoire qui perçoit la taxe professionnelle qui est la Communauté d'Agglomération puisque je vous rappelle que la Ville d'Antibes ne la perçoit plus dès qu'elle perçoit l'année N – 1 et que c'est l'ensemble de la Communauté d'Agglomération qui perçoit la TP. Demain avec la nouvelle organisation, la Communauté d'Agglomération sera plutôt dans une optique plus dynamique et elle récoltera plus de possibilités, tout en étant plus juste dans son imposition, donc il n'y a pas lieu d'être inquiets à l'heure où on parle. Après les modifications qui ont été apportées et qui ont relié une fois de plus la taxe professionnelle, ou du moins les taxes qui la remplacent et imposent plus l'emploi et en même temps par la pérennisation des ressources sur les collectivités territoriales et donc vous ne vous étonnez pas qu'ayant aussi un peu participé à ses modifications je n'approuve pas votre motion.

C'est aussi une attractivité territoriale pour les entreprises.

Pas d'autres interventions ? On passe au vote, qui est pour la motion, qui est contre ?

**REJETEE à la majorité par 41 voix POUR sur 46** (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

## 00-1 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - COMPTE RENDU

**Monsieur le Maire** : Pas d'interventions ? Il vous est donc demandé de prendre acte de ce compte rendu, il n'y a pas de vote.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu des décisions municipales prises par le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales en **PREND ACTE**.

*Départ de Mme SAVALLI procuration à M. GASTALDI*

*Présents : 38 / Procurations : 8 / Absents : 3*

## 00-2 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 38 - PLAGE DITE ' ARC EN CIEL ' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°27 - LANCEMENT DE PROCEDURE

**Monsieur le Maire** : Pour résumer, vous le savez la Ville d'Antibes a été à ses dépens, initiatrice de jurisprudence en matière de délégation de service public sur les plages.

Chacun sait que dans les facultés de droit on apprend désormais la jurisprudence Plage Joseph qui a été le début du contentieux entre la Ville d'Antibes et les plagistes dont certains possédaient des baux commerciaux sur le domaine public.

Je rappelle que l'ensemble des décisions qui ont été prises dans ce domaine ont donné raison à la Ville d'Antibes et c'est donc très légitimement dans le cadre d'une délégation de service public qu'aujourd'hui nous faisons un appel d'offres sur les plages qui se situent entre Golfe Juan et Juan les Pins.

Je rappelle que ce sont des plages qui ont deux caractéristiques, elles sont exclusivement sur le domaine public maritime et elles n'ont pas de domaine public communal. Le deuxième point c'est qu'elles sont aussi sur des plages artificielles et qu'elles ont un statut particulier.

Enfin la durée de la délégation de service public est de cinq ans car nous avons voulu, dans un premier temps, voir comment les choses s'opéraient et qu'au bout du délai qui va intervenir nous relançons donc ces appels d'offres pour les cinq ans à venir.

Bien sûr elle se fait au travers d'un cahier des charges qui va rappeler que les exploitants doivent avant le début de la saison N + 1, réaliser les travaux d'amélioration, en maintenir le trait de côte par les exploitants avec le contrôle annuel des collectivités, vérifier que les pontons sont tous renouvelés par la DDE et en même temps fixer une part de redevance dont je vous rappelle qu'il y a une part fixe et une part variable.

L'ensemble de ces revalorisations que nous envisagerons devrait amener un certain nombre de recettes supplémentaires.

Si je vous dis le fond de ma pensée et il n'y a pas de raison que je ne le dise pas, je considère aujourd'hui qu'un certain nombre de ces plages sont en difficulté financière et que très probablement elles ne pourront pas répondre à l'appel d'offres exigeant et aux investissements que nous leur demandons. En revanche, il n'est pas question d'accepter que nous nous retrouvions, malgré l'appel d'offres précédent, avec des tôles ondulées sur le bord de ces plages et donc notre exigence sera très importante sur la qualité des investissements que nous exigerons bien entendu dans la première année et non pas étalée sur l'ensemble des cinq ans, sous peine de voir résiliée la délégation de service public. On ne peut pas accepter que l'on se retrouve dans une situation telle qu'elle est aujourd'hui dans cette zone.

Enfin, vous le savez, pendant l'hiver, et à partir du mois de janvier, février, nous allons faire des travaux pour faire un cheminement piétonnier sur l'ensemble de ce littoral, et que bien entendu aucune voiture ne pourra désormais s'y garer. Des poches de parking étant mises à disposition de l'autre côté de la voie ferrée.

Dans ces conditions, c'est une revalorisation globale du littoral que nous souhaitons pour faire en sorte que même s'il y a moins d'exploitants, cette exploitation soit d'excellente qualité et puisse répondre à l'attente des touristes et à ceux qui fréquentent les plages et bien entendu il y aura donc une augmentation des plages publiques par rapport aux plages actuellement concédées.

Voilà les grandes orientations que je souhaiterais donner au lancement de ces délégations de service public et j'écoute les observations de Mme VERCNOCKE.

**Madame VERCNOCKE :** Monsieur le Maire, mes Chers collègues, il est certain que ce lancement de procédure pour la DSP de nos plages va nous permettre de voir plus clair et pour notre avenir et pour le leur.

En premier lieu je tiens à saluer le travail de synthèse qui a été réalisé par les services, ce travail, je ne sais pas si vous vous en souvenez, on l'avait demandé il y a très très longtemps et on l'a enfin obtenu, il est excellent, c'est un bon outil de travail, et une aide au jugement. Il a de plus permis de réaliser, selon les services eux-mêmes, 60.000 € d'économie, par rapport au travail qui avait été effectué par le privé, l'année précédente. C'est un excellent exemple de ce que peuvent être de vraies réductions de frais de gestion et nous en sommes très contents. Ce n'est pas une économie de bout de chandelle, des petites pièces de 60.000 € par ci et par là, cela ne nous fait pas de mal.

**Monsieur le Maire :** merci Mme VERCNOCKE de rendre hommage aux services publics de la Ville d'Antibes.

**Madame VERCNOCKE :** tout à fait c'est très bien fait. Alors il y a des choses particulièrement intéressantes dans le travail qui a été réalisé, par exemple, le classement de la superficie des DSP, rapporté à leur résultat financier, qui a montré d'ailleurs que cela n'avait pas de rapport direct. Et plus intéressant encore est le rapport qui induit une répartition en trois groupes, comme vous l'avez dit d'ailleurs, mon intervention va un peu recroiser la vôtre et assez favorablement je dois dire, on a les très bons résultats, on a les petits résultats et puis on a les résultats d'exploitation déficitaires. A ce propos, il nous paraît vraiment pas humain et pas digne d'un Conseil municipal qui aime bien ses habitants de reconduire les délégations de ceux qui affichent des résultats exécrables. C'est vraiment leur rendre service que de ne pas les reconduire, je sais bien que le fait d'être déficitaire ne justifie pas à lui seul la non reconduction d'une délégation tant que le service public est assuré, mais comme l'un des critères d'attribution c'est quand même la compétence, je crois que là on ne voit pas pourquoi, comme on l'a fait parfois par le passé, on reconduirait le calvaire de ces malheureux.

Et effectivement si par hasard sur certaines plages on a plus de délégataire pourquoi ne pas rendre au public antibois qui nous en sera certainement gré quelques plages.

Je ne crois pas que cela fera vraiment varier notre pourcentage, nous ne doutons pas un instant d'ailleurs que ce soit votre avis aussi.

Enfin, là aussi cela a été évoqué il y a déjà pas mal de temps, il a été question par le passé d'une normalisation des installations démontables balnéaires puisqu'on insiste bien maintenant sur le fait qu'elles sont démontables. Il y a quand même pas mal de délégations à renouveler aussi cette obligation de normalisation était faite avec un souci d'harmonie et d'esthétique, elle pourrait apporter beaucoup à la station de Juan les Pins, vous avez parlé vous-même du fameux boulevard des tôles ondulées, ainsi qu'à Antibes. Le renouvellement de ces quinze DPS va donc peut-être nous en donner l'occasion, tout au moins nous l'espérons.

**Madame DUMAS :** très rapidement pour rappeler qu'on estime que l'équilibre plages publiques/plages privées n'est pas acceptable ; vous avez choisi de donner une grande priorité au développement des plages privées, ce n'est pas notre choix et on ne participera pas au vote.

**Monsieur AUBRY :** sur l'ensemble des délibérations des plages, nous considérons que ce qui ressort c'est surtout l'occupation actuelle du littoral, excessive par des plages en délégation de service public. Certes ces plages apportent des services notamment aux touristes et représentent donc une activité économique avec un nombre d'emplois non négligeable mais cette activité, telle qu'elle s'exerce actuellement, pose problème sur de nombreux points :

- l'exiguïté pour Juan les Pins des plages libres en comparaison avec les plages en DSP , elles sont minoritaires ;
- l'absence de démontabilité des constructions qui ne signifie pas pour autant la qualité de celles-ci ;
- un suivi insuffisamment attentif des services de l'Etat, des concessions, c'est un phénomène qui n'est pas spécifique à notre Commune mais qui mérite d'être signalé ;



- une confusion entre diverses activités économiques sur le domaine public maritime puisqu'il y a également des restaurants ;
- la perte de pertinence entre les plages dites naturelles et dites artificielles parce qu'en fait toutes les plages sur Antibes-Juan les Pins sont engraisées ;
- des obligations effectives de service public insuffisantes que l'expression dans le texte de la délibération « service public de qualité » ne doit pas faire perdre de vue ;
- le non respect d'une bande de libre usage au point que certains délégataires mettent des obstacles, même au passage des piétons ;
- un certain laisser faire, devant certaines activités, comme des massages proposés en dehors de toute légalité.

Nous remarquons qu'à ce jour le cahier des charges de ces plages mises en DSP n'ont pas été rédigés, les missions énumérées dans la délibération sont insuffisamment précises. Il est fait mention des servitudes de passage, c'est bien ce que j'ai lu, sur une bande côtière et non de l'obligation légale de laisser une bande côtière de libre usage.

De plus, l'éventuelle mise en régie symbolique de quelques plages sur Juan les Pins n'est pas envisagée, sauf pour la refuser, à priori.

Donc pour toutes ces raisons, nous voterons contre ces délibérations.

**Monsieur le Maire :** je crois que c'est assez clair ; la gauche est contre le fait qu'il y ait une exploitation en délégation de service public des plages, elle en a donné ses explications. Moi je continue à penser qu'elles apportent une part de sécurité, une part d'activité économique et d'accueil touristique. En conséquence, autant nous devons être exigeants sur un cahier des charges d'embellissement des espaces et de respect bien entendu des règles d'hygiène et de sécurité et d'accueil du public, autant nous devons favoriser bien sûr ce développement économique et cet emploi qui en est lié.

C'est donc la raison pour laquelle la majorité propose des délégations de service public et je rappelle d'ailleurs que c'est une loi qui a été votée par la gauche, loi Sapin, qui permet la transparence et la concurrence, les mots concurrence et transparence n'étant pas uniquement des mots existant dans le monde libéral !

Je peux considérer que le Groupe la Gauche et l'Ecologie ne participe à aucun vote, que le Groupe PS et les Verts vote contre toutes les délibérations ? Est-ce que je peux demander si le Groupe Union pour Antibes Juan les Pins a une position homogène sur l'ensemble des plages et est ce que je peux vous demander votre vote pour que l'on puisse dire « même type de vote » ?

**Monsieur DUJARDIN :** on vote pour.

**Monsieur le Maire :** on va voter la première délibération et ensuite je vous demanderais même type de vote ? Si vous votez de la même façon.

#### **00-2 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 38 - PLAGES DITES ' ARC EN CIEL ' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°27 - LANCEMENT DE PROCEDURE**

Ne participent pas au vote, Monsieur PIEL, Monsieur LA SPESA et Madame DUMAS, représentés, votent contre Mme MURATORE et Monsieur AUBRY.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non ? Pas d'abstentions. La première délibération est ainsi adoptée, les autres, la trois même type de vote, la quatre même type de vote, la 5, même type de vote, la 6

M. PIEL, M. LA SPESA et Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité, à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-3 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 41 - PLAGE DITE 'ANTIPOLIS ' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°3 0 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA et Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-4 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 36 - PLAGE DITE 'BIJOU PLAGE' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°26 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-5 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 44 - PLAGE DITE ' BRETAGNE ' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°33 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-6 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 40 - PLAGE DITE 'GRANDE BLEUE' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N° 29 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-7 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 29 - PLAGE DITE 'JAZZ PLAGE' - CHOIX DU MODE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°3 9 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-8 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 48 - PLAGE DITE ' LA PROVENCE ' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N° 34 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-9 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 34 Bis - PLAGE DITE 'LA PLAGE' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°23 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-10 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 43 - PLAGE DITE 'LE RANCH' - CHOIX DU MODE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°32 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-11 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 49 - PLAGE DITE 'SQUALE' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°3 5 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-12 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 39 - PLAGE DITE 'MOOREA' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°2 8 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-13 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 53 - PLAGE DITE 'OASIS' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°3 7 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-14 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 35 - PLAGE DITE « PEDALO » CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°2 5 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-15 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 42 - PLAGE DITE 'POURQUOI PAS' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N° 31 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-16 - DOMAINE PUBLIC MARITIME ARTIFICIEL - LOT N° 34 TER - PLAGE DITE 'RIVE GAUCHE' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N° 24 - LANCEMENT DE PROCEDURE**  
**Même type de vote**

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prenant part au vote,  
**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**00-17 - SANTE – PERSONNEL MUNICIPAL - CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'EXAMENS DE LABORATOIRE AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Maire** : il s'agit de la convention relative à la réalisation d'examens de laboratoire avec le Centre Hospitalier d'Antibes, ainsi que ses éventuels avenants sans effet sur l'économie générale du contrat.

Personne n'est contre, ni s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité**

#### **00-18 - MEDECINE PREVENTIVE - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Maire** : il s'agit de la convention de mise à disposition d'un médecin territorial avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale dans le cadre de la médecine professionnelle préventive.

**Madame MURATORE** : juste une remarque, il est quand même dommage de ne pas trouver un médecin du travail parce qu'il y aurait à notre sens un meilleur service pour le personnel de la Ville et cela coûterait moins cher aux deniers publics. On souhaiterait qu'un effort soit fait pour trouver un médecin du travail et rendre ainsi un meilleur service au personnel.

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** : c'est l'optique, c'est durant une période transitoire que nous avons recours au Centre de Gestion mais bien entendu le poste est vacant et sera pourvu par un médecin qui a la compétence, dès que cela sera possible.

Compte tenu de cette explication, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité**

#### **M. Jean-Pierre GONZALEZ**

#### **01-1 - TERRAIN NON BÂTI CADASTRÉ BO 36 SIS 5 RUE MACÉ / 3 RUE VAUBAN - MISE EN VENTE PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Monsieur GONZALEZ** : Il s'agit effectivement de la parcelle qui fait l'angle entre la rue Macé et la rue Vauban, d'une surface de 290 m<sup>2</sup>, qui a une surface à construire théorique de 930 m<sup>2</sup> de SHON, et que les domaines ont estimé à 958 000 € HT.

Bien entendu la promesse de vente sera assujettie à l'obtention d'un permis de construire.

**Monsieur le Maire** : intervention de Monsieur MOLINE.

**Monsieur MOLINE** : merci Monsieur le Maire. Mettre en vente cette parcelle, nous y sommes favorables, je m'interroge toutefois, car ce terrain pris tout seul est difficilement utilisable.

Il s'agit en fait d'un terrain nu de 290 m<sup>2</sup> à la pointe Sud d'un îlot de neuf parcelles pour un total de 2800 m<sup>2</sup>. Cet îlot est constitué d'immeubles anciens, classés sans intérêt patrimonial particulier, de zéro à deux étages alors que le PLU en permettra trois à quatre. De plus, bien situés, tout à côté du port et de l'îlot Marena/Lacan. Alors pour favoriser la reconstruction de la ville sur la ville, souhaitée par tous, il nous semble préférable de le vendre aux futurs acquéreurs de ces parcelles mitoyennes pour permettre une opération plus importante, voir globale mais vous avez peut être déjà été approché, Monsieur le Maire, par des investisseurs intéressés par ce lieu, si oui, pouvez vous nous en informer ? Merci.

**Monsieur PIEL** : nous ne voterons pas ce rapport. On ne comprend pas pourquoi on se sépare d'un terrain au centre ville qui jouxte l'opération Lacan/Marena, effectivement dans le rapport vous donnez la réponse : investisseur privé, ou plutôt hélas, c'est moi qui le dit, spéculateur immobilier. Depuis six ans dans le secteur Pasteur/Mirabeau /Thiers, sur les six immeubles qui ont été érigés, savez vous qu'il y a moins de 50 % de logements qui sont habités toute l'année ? Avons-nous besoin dans le cœur de ville de blocs de béton aux volets fermés ou de logements pour actifs qui revitaliseraient Antibes-Centre.

Après la vieille ville qui se vide de ses forces vives, vous encouragez cela par cette politique de bradage.

Il y a d'autres moyens de réaliser une vraie opération de revitalisation avec l'Etablissement public foncier régional, avec la SACEMA, ou un autre opérateur social, mais vous n'en avez pas la volonté, nous le constatons et nous voterons donc contre ce rapport.

**Monsieur AUBRY :** effectivement ce terrain que vous proposez à la vente se trouve quand même à proximité d'un espace à enjeux qui est Marena/Lacan.

Comme pour l'instant nous n'avons pas eu la présentation globale de ce projet, nous pouvons difficilement nous prononcer sur la pertinence ou non de cette vente, mais faute d'informations actuelles, données à l'ensemble des conseillers municipaux, il nous paraît préférable de ne pas vendre ce terrain qui, après tout, pourrait nous être utile à l'avenir, nous n'en savons rien.

De plus, même si on ne tient pas compte de Marena/Lacan, il est important d'étoffer le logement social, y compris dans la vieille ville et donc vendre ce terrain, cet immeuble, pour un prix qui n'est pas énorme non plus, même s'il est ainsi estimé, cela ne va pas rapporter une fortune à la Municipalité.

Il nous paraît donc préférable de garder tous ces terrains dans le centre ville en vue d'investissements pour la Commune ou pour le logement social. Je vous remercie.

**Monsieur GONZALEZ :** en ce qui concerne le projet d'ensemble dont a parlé Monsieur MOLINE, effectivement l'idéal serait de faire sur la rue Macé et la rue Vauban, sur tout l'ilot, un projet d'ensemble. Mais je crois que ce terrain là peut être le déclencheur d'un projet d'ensemble et ce serait là une très bonne chose. Nous veillerons d'ailleurs à ce que l'on aille dans ce sens là et à ce que la personne qui achètera ce terrain, le promoteur, l'investisseur, fasse plutôt un projet d'ensemble en contactant les autres propriétaires fonciers aux alentours ce que nous, actuellement, ne sommes pas en mesure de faire.

Tout est à côté de Marena/Lacan, si on étend ainsi, on ne fera jamais plus rien.

Il y a un projet Marena/Lacan que l'Atelier national d'ailleurs a établi et qui sera divulgué au mois de janvier ou février et vous verrez que cela ne compromet aucunement ce projet Macé/Vauban.

Enfin, en ce qui concerne le prix du terrain je peux vous dire que 1000 € du mètre carré, estimé par France Domaine, quand on sait, par exemple, que pour faire du social, il ne faut pas mettre plus de 400 ou 500 € du mètre carré, vous voyez combien ce terrain est estimé chèrement par les Domaines, contrairement à ce que vous dites !

Et pour prendre la considération de Monsieur PIEL sur l'ensemble du quartier avenue Mirabeau et autres, je vous rappelle que avenue Mirabeau, nous avons négocié fortement avec un promoteur pour qu'il y ait 17 logements sociaux, malgré le coût du foncier. C'est vous dire que lorsqu'on peut réaliser des projets d'ensemble ce qui est préférable, on le fait et dans ce cadre là nous veillerons à ce qu'il y ait des projets d'ensemble

## **COUPURE FIN FACE A CASSETTE 1**

### **REPRISE : FACE B CASSETTE 1**

**Monsieur le Maire :** je vous rappelle que l'ilot Macé, acheté patiemment par la ville, petit bout par petit bout, repris par la CASA, sous la houlette de Mme BLAZY, permet aujourd'hui un espace de logements sociaux en plein cœur de ville ; cette opération n'empêche pas une volonté de continuer à faire du logements pour actifs en centre ville et dans le vieil Antibes, l'effort qui a été nécessaire pour l'ilot Macé, de la part de la communauté d'agglomération, c'est deux millions d'euros de subvention.

C'est dire que lorsqu'on fait du logement social, de manière importante, en cœur de ville, cela revient trois à quatre fois plus cher que lorsqu'on le fait dans des endroits où l'on a un terrain plat, viabilisé, et où on peut faire les choses de manière plus tranquille.

Enfin, bien entendu, le promoteur aura à charge un pourcentage de logements sociaux, imposé par le PLU, cela veut dire aussi qu'on continuera une certaine mixité sociale.

Enfin, je rappelle que dans le débat d'orientation budgétaire, sur lequel nous reviendrons, l'objectif était de mobiliser nos terrains pour faire en sorte qu'il y ait de l'habitat sur Antibes, nécessaire à la fois pour les actifs, les sociaux et pour les gens qui le demandent et en même temps mobiliser notre foncier afin d'avoir les ressources nécessaires pour continuer les grands travaux et les grands investissements que nous sommes en train de mettre en place.

Nous sommes donc dans une double logique d'aménagement du territoire, de développement économique et en même temps d'équilibre financier.

On passe au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)**

Il y a une désignation pour une Commission ad'hoc en charge de l'ouverture des plis, comprenant 7 membres titulaires et 7 membres suppléants .

Est-ce que l'opposition est candidate ?

Monsieur MOLINE.

Autre candidature ? Groupe la Gauche et l'Ecologie ? Groupe PS et les Verts ?

Pas de candidats.

J'avais prévu deux candidats pour l'opposition, je propose donc qu'il y ait un deuxième candidat de l'Union pour Antibes Juan les Pins.

Monsieur DUJARDIN.

Monsieur DUJARDIN vous avez comme suppléante Mme VERCNOCKE et Monsieur MOLINE, Mme RAVEL.

Ensuite pour la Majorité je vous propose :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. LEONETTI	M. BIGNONNEAU
M. GONZALEZ	Mme BADAOUJ
M. GENTE	M. BARBERIS
Mme TROTOBAS	Mme BOUFFIER
Mme THOMEL	M. PADOVANI

Il n'y a pas nécessité de voter à bulletins secrets.

**Monsieur PIEL** : il y a cinq membres titulaires et leurs suppléants et non sept

**Monsieur le Maire** : non c'est sept, il y avait écrit cinq ? C'était une vision un peu majoritaire, on n'avait pas pensé à l'opposition heureusement que le Maire y pense !!

**Monsieur PIEL** : ce n'est pas nous qui avons fait le rapport.

**Monsieur le Maire** : on corrige et on met sept, si vous le voulez bien et puis nous passons au vote.

La gauche ne participe pas au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ne prenant pas part au vote,

Le Conseil municipal, à **l'unanimité des suffrages exprimés**, désigne les membres suivants pour siéger à la Commission ad hoc en charge de l'ouverture des plis :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. LEONETTI	M. BIGNONNEAU
M. GONZALEZ	Mme BADAOUJ
M. GENTE	M. BARBERIS
Mme TROTOBAS	Mme BOUFFIER
Mme THOMEL	M. PADOVANI
M. DUJARDIN	Mme VERCNOCKE
M. MOLINE	Mme RAVEL

## **01-2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT MARENDA/LACAN - CRÊPERIE "ADIEU BERT'H" 26, RUE VAUBAN - CADASTRÉE BO 40 - LOT 1 - ACQUISITION AMIABLE**

**Monsieur GONZALEZ** : c'est exactement l'inverse de la délibération précédente, et là où il y a un projet d'aménagement, nous achetons.

Nous achetons une crêperie il est vrai qui est une institution dans le quartier, mais les personnes qui tenaient ce commerce souhaitent prendre leur retraite et le céder. Comme nous étions déjà propriétaires de la totalité de l'immeuble, sauf de cet établissement commercial, nous avons fait estimer ce bien et nous sommes tombés d'accord sur le chiffre de 400.000 € alors que leur prétention était de 425.000 €.

Nous vous demandons donc, pour permettre l'aménagement de Marena/Lacan d'acheter cette parcelle à hauteur de 400.000 €.

**Monsieur le Maire** : intervention de Monsieur MOLINE.

**Monsieur MOLINE** : merci Monsieur le Maire. Naturellement la Ville doit arriver à la maîtrise foncière de l'ilot Marena/Lacan mais pas à ce prix. Nous regrettons que vous n'ayez pas joint à cette délibération le bilan de cet établissement car nous pensons que la valeur du fonds est surévaluée. Ce bien qui correspond à l'acquisition des murs et à l'indemnisation du fonds de commerce, nous l'estimons nous à hauteur de 300.000 € maximum.

**Monsieur le Maire** : nous n'estimons pas personnellement, nous prenons l'avis des Domaines.

**Monsieur GONZALEZ** : contrairement à ce que vous pensez, le fonds de commerce vaut plus cher, compte tenu de leur chiffre d'affaires, que les murs eux-mêmes, mais si le prix avait été de 300.000 € nous aurions été bien heureux, mais l'estimation des Domaines étant de 400.000 €, nous payons le prix juste.

**Monsieur PIEL** : vous nous reprochez régulièrement de ne pas faire de proposition constructive.

**Monsieur le Maire** : ah un moment de grâce, une proposition constructive de la part de Gérard PIEL !

**Monsieur PIEL** : à deux jours de Noël, vous savez, on peut tout espérer !

**Monsieur le Maire** : et dans la Chapelle Saint-Esprit... !  
Une proposition d'inspiration marxiste ?

**Monsieur PIEL** : vous savez l'inspiration marxiste elle a été partagée, y compris par des chrétiens avant que Marx existe.

**Monsieur le Maire** : vous savez à part la barbe il n'y a pas grand-chose de commun.

**Monsieur PIEL** : vous croyez ? Je n'en suis pas sûr !  
Il y avait un esprit de partage qui n'existe plus aujourd'hui, y compris d'ailleurs dans les églises..

**Monsieur le Maire** : oh, allez revenons à la proposition constructive.

**Monsieur PIEL** : on est sur un espace à enjeux, on le dit depuis des années, pour l'opposition, en tout les cas, pour démêler et voir un peu ce qui se passe, on est obligé de lire la presse ou infoville, on apprend que le bureau national enfin je ne sais plus comment vous l'appellez !

**Monsieur le Maire** : on l'a dit en Conseil municipal, plusieurs fois.

**Monsieur PIEL** : oui mais nous n'avons pas aujourd'hui les éléments de construction de ce dossier. Nous, si vous le souhaitez, nous donnerons notre avis sur ce que l'on peut y mettre comme habitat mixte, comme services publics, de poste, d'école, pourquoi pas regroupés, de commerce de proximité, de centre social. Par contre ce que nous ne comprenons pas c'est cette volonté de mettre en avant et c'est la seule proposition d'ailleurs dans le rapport, dans la presse, infoville, que l'on connaît aujourd'hui, un complexe cinématographique sur cet espace.

Nous considérons qu'il existe déjà un cinéma à Antibes, franchement, il n'y a pas la place, dans une ville

comme Antibes pour deux établissements de ce type.

On fait quelque chose autour de ce complexe cinématographique, dans ce cas, vous nous le dites et on votera peut être différemment, ou alors tout est possible, et aujourd'hui il n'y a rien qui a été arrêté, y compris, ce fameux multiplex.

**Monsieur le Maire :** Monsieur PIEL, il n'y a rien qui est arrêté, il y a deux ou trois volontés qui dominent sur l'ensemble.

D'abord le constat est un diagnostic simple et partagé, cet aménagement n'est pas aménagé, on ne peut pas dire que Lacan/Marenda a une organisation d'urbanisme qui est digne de l'endroit où il se trouve.

Le deuxième élément est de considérer que les écoles doivent être maintenues en centre ville, je pense, pour essayer de résumer, que l'école Guynemer ne doit pas bouger de là où elle est, pour des raisons qui sont historiques, de fonctionnalité, de rénovation récente, etc.

Je pense en revanche que l'ensemble comprenant l'actuelle poste, qui est un bâtiment France Télécom, puis l'école attenante abritant un préfabriqué, doit effectivement être coordonné sur un espace plus justifié, plus compact. En effet, je crois que si la rue Lacan avait des immeubles de part et d'autre cela donnerait à cette rue une vision plus urbaine.

Ensuite il y a le deuxième point, on a recherché un point d'attractivités centre ville, il y en a déjà deux : la médiathèque qui fonctionne bien, le Musée Picasso qui est au cœur d'un patrimoine. Ce sont deux éléments qui sont évidemment incontournables.

Qu'est ce qu'il faut pour faire vivre le cœur de ville et le faire vivre sur le mode culturel, on peut imaginer un théâtre, il n'y avait pas la place, on l'a donc prévu à un autre endroit.

Vous pouvez imaginer une activité culturelle type magasin : FNAC, Virgin, tout ce que vous voudrez, ce n'est pas incompatible avec l'endroit mais ce n'est pas non plus cela qui crée une activité extraordinaire.

On a donc constaté qu'Antibes était sous équipée en terme de cinéma et que l'évolution des salles de cinéma aujourd'hui nécessite, de l'avis même des propriétaires, une rénovation importante. On s'est dit qu'à rénover, peut être qu'on reconstruit, ce n'est pas un élément obligatoire, c'est un élément incitatif d'attractivité culturelle du centre ancien de la Ville.

Après si vous dites il faut une école et une attractivité culturelle forte, il faut aussi un peu d'habitat et puis il faut réorganiser les rues, ensuite, il faut des parkings, même si on aura un parking important tout autour, et puis il faut un espace aéré, que ce soit arboré et agréable à vivre, voilà un cahier des charges qui est ouvert.

Quand on a dit cela, il faut une emprise foncière et comme on dispose de tout cet immeuble là, sauf de la pointe correspondant à la crêperie Adieu Bert'h on décide de l'acquérir logiquement dans une vision d'ensemble, lorsqu'on fera l'appel d'offres et il n'y aura pas besoin de la racheter à un tiers qui serait venu s'installer. En effet, si le commerçant vend à un autre commerçant, ce dernier va s'installer et au bout de deux ans, si on lui demande de partir parce que l'on a décidé de réaliser un projet, comme il sera chez lui, la négociation sera un peu difficile surtout s'il a commencé son activité et qu'elle fonctionne bien.

Après il y a un Atelier national qui n'a rien coûté à la Commune et qui a été mis à la disposition de quatre sites, sur le plan national, par le ministère de l'Ecologie. Antibes en a bénéficié et je répète que les avis qui vont être donnés par cet établissement n'engagent que la responsabilité de la compétence de gens qui sont d'un niveau international et qui vont apporter une pierre à notre réflexion commune.

Ensuite il me semble qu'il est temps maintenant, depuis que l'on regarde ces deux petits terrains vagues et ces deux petits parkings, de réorganiser cet espace, si vous avez des idées qui soient constructives, elles sont bienvenues. Je ne suis pas dogmatique moi Monsieur PIEL donc aucun problème.

**Monsieur GONZALEZ :** je voudrais simplement dire qu'au niveau des cinémas, le Maire a été l'objet de fortes pressions depuis quinze ans pour faire des multiplex en périphérie et je crois que nous nous sommes toujours refusés à le faire justement pour ne pas désertifier le centre ville.

Imaginez que si cela avait été le cas, les cinémas du centre ville n'existeraient plus aujourd'hui et au contraire toute la politique est de faire un petit multiplex au centre ville pour garder y garder son activité culturelle et afin que tout le monde puisse en profiter commercialement, économiquement aussi.

**Monsieur le Maire :** 21 salles proposées aux Trois Moulins, en 2000 ; je vous garantis que si on faisait cela, le cœur de ville s'arrêterait. On a toutes les voitures qui montent là haut en permanence. C'est pour cela qu'il vaut mieux réaliser un parc des sports là haut et faire des cinémas en cœur de ville. C'est



d'ailleurs dans le plan de l'urbanisme commercial que nous avons négocié au niveau de la CASA que toutes les activités commerciales de type culturel sont en cœur de ville , Antibes. Ce n'est pas rien non plus qu'il y ait une volonté commune de faire en sorte que l'attractivité culturelle se trouve dans la ville centre ou plutôt dans la ville principale.

Mais je suis ouvert à toute proposition, Monsieur PIEL, quelle que soit son inspiration.  
Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).**

**01-3 - CHEMIN DES TERRIERS - PARCELLE CADASTREE DW 248 - SISE AU 1270 - ACQUISITION AUPRES DE LA SACEMA À TITRE GRATUIT D'UNE BANDE DE TERRAIN DE 21 M2 SUITE À PERMIS DE CONSTRUIRE**

**Monsieur GONZALEZ :** il s'agit de l'acquisition à titre gratuit dans le cadre d'un permis de construire d'une bande de terrain d'environ 21 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle DW 248 appartenant à la SACEMA et il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir.

**Monsieur le Maire :** il n'y a pas d'interventions, personne est contre, ni s'abstient ?  
**Adopté à l'unanimité.**

**01-4 - AMÉNAGEMENTS ENTRÉE DU PARC EXFLORA - AVENUE DE CANNES -PARCELLES CADASTRÉES CW 248/250/252/274 POUR 1842 M<sup>2</sup> - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE**

**Monsieur GONZALEZ :** il s'agit de l'acquisition des parcelles cadastrées section CW 248-250-252 et 274 qui jouxtent EXLORA pour une surface de 1842 m<sup>2</sup> à détacher de la propriété de la SCI JUAN FLORE avenue de Cannes pour l'euro symbolique et nous allons aménager le parking devant Exflora. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y relatifs à intervenir  
Les dépenses relatives à cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP 2010.

**Monsieur le Maire :** il n'y a pas d'interventions, qui est contre, qui s'abstient ?  
**Adopté à l'unanimité.**

**01-5 - AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD WILSON ET DE L'AVENUE GASTON BOURGEOIS-EMPRISE DE 138 M<sup>2</sup> - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE**

**Monsieur GONZALEZ :** il s'agit là en l'occurrence de la Villa Nador où une réalisation de logement étudiant a été faite et il s'agit en fait du retrait de l'alignement, soit 138 m<sup>2</sup> qui serviront à rétablir le trottoir alors que l'esplanade ouverte à usage public sera mise à disposition par Erilia à la Commune pour sa gestion et son entretien dans le cadre d'une convention ultérieure.

**Monsieur le Maire :** il y a une présentation de quelques images de cet espace.

**Monsieur GONZALEZ :** en l'occurrence la parcelle dont on parle, c'est celle du trottoir et non pas de l'esplanade qui est devant la Villa Nador et qui reste la propriété d'ERILIA mais qui sera l'objet d'une convention d'entretien et qui sera remise à la Ville lors d'une délibération prochaine.  
Il s'agit simplement de l'asphaltage rouge , ce qui permet d'avoir un très large trottoir par rapport au trottoir pratiquement inexistant, initial.

**Monsieur le Maire :** je me réjouis une fois de plus qu'on ait pris la décision de construire ces logements pour étudiants et saisonniers, à cet endroit.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?  
**Adopté à l'unanimité**

## **01-6 - CHEMIN DES TERRIERS - AMÉNAGEMENTS ET RECALIBRAGE - ACQUISITION A TITRE ONEREUX D'UNE EMPRISE DE 162 M<sup>2</sup>**

**Monsieur GONZALEZ** : il s'agit d'une œuvre de longue haleine puisque nous négocions depuis trois ans pour récupérer des mètres carrés afin de permettre le double sens de ce chemin des Terriers entre la Croix Rouge et le Rond Point en haut de Weisweiler. Aujourd'hui nous traitons avec la dernière personne qui était encore hésitante et je pense que d'ici la fin de l'année, c'est-à-dire d'ici quelques jours, elle donnera son accord, ce qui permettra de posséder dès le mois de janvier la totalité de l'emprise foncière. Cette acquisition permettra d'une part de traiter d'un dévoiement de l'assainissement afin d'en décupler les possibilités et d'autre part d'élargir le chemin des terriers à 12 mètres pour en faire un petit boulevard urbain à cet endroit.

**Monsieur PIEL** : nous voterons évidemment ce rapport, nous avons néanmoins quelques demandes et propositions à faire , la première c'est qu'il est indiqué dans le rapport que si l'on élargit il y aura des places de stationnement, 12 mètres et si on permet le stationnement là où il est interdit, sur un chemin qui n'est plus un chemin aujourd'hui d'ailleurs, nous pensons que ce n'est pas une bonne chose. Les programmes immobiliers qui se construisent le long du chemin des Terriers doivent intégrer les parkings suffisants et pour notre part on préférerait qu'il y ait des pistes cyclables, ce qui n'apparaît pas dans le rapport puisqu'on parle de trottoirs piétons et places de parking. Franchement nous pensons que l'élargissement de ce chemin qui va être en double voie devrait d'une part privilégier les pistes cyclables et d'autre part interdire le stationnement le long du chemin parce que sinon on ne voit pas l'intérêt de l'élargir.

Enfin, dernier point, c'est une urgence, il y a actuellement un programme immobilier qui est en cours, et le moins que l'on puisse dire c'est que le sens interdit, qui existe pour l'instant, n'est plus du tout respecté par les entreprises qui construisent ce programme.

Elles ne respectent pas non plus le développement durable mais c'est une autre affaire.

Nous vous demandons donc de faire intervenir vos services afin que n'arrive pas actuellement sur ce chemin des terriers un gros problème avec les camions qui prennent malheureusement le sens interdit pour récupérer plus vite la route de Grasse.

**Monsieur GONZALEZ** : en ce qui concerne le dernier point bien entendu nous dirons au promoteur d'intervenir auprès de l'entreprise car j'imagine qu'il n'est même pas au courant de cette situation. J'ai bien noté Monsieur PIEL ce que vous avez dit et on va le signaler pour qu'effectivement les gens se trouvent en sécurité sur le chemin des Terriers.

Pour revenir au développement, si dans la délibération il est dit qu'il y a du stationnement et qu'il n'y a pas de pistes cyclables, vous avez bien fait de le remarquer Monsieur PIEL, cela permet d'éclairer le Conseil municipal : oui il y aura des pistes cyclables, non il n'y aura pas de stationnement.

Par contre je peux vous dire, puisque vous parlez de développement durable, que nous avons modifié totalement notre profil, il y a un an, de route, ce qui nous a valu d'ailleurs de nouvelles négociations, parce que le premier profil validé par tous les riverains aboutissait à l'abattage d'une trentaine de pins. Nous avons voulu conserver ces arbres et pour cela nous avons changé le profil ce qui a occasionné des prolongations dans la négociation.

**Monsieur le Maire** : cette rectification étant effectuée, on peut donc passer au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité**

## **01-7- FUTURE SALLE DE SPECTACLES - TERRAIN D'ASSIETTE (PARCELLES AW 132P - AW 145 P)- TRANSFERT AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA ANTIPOLIS - PROCES VERBAL DE TRANSFERT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur GONZALEZ** : c'était la moindre des choses, et il convient d'accepter les termes du procès-verbal de transfert des parcelles AW 132 (pour 3 852 m<sup>2</sup>) et AW 145 (pour 4 467m<sup>2</sup>) au profit de la CASA et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer..

**Monsieur le Maire** : pas d'interventions ? Personne n'est contre, ni s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

## **01-8 - ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAU) - AVIS SUR LE PROJET D'ETUDE AVANT ENQUETE PUBLIQUE**

**Monsieur GONZALEZ :** Monsieur VERRIER, Architecte des Bâtiments de France, que nous avons le plaisir de recevoir au Conseil municipal va présenter ce projet.

Je rappelle simplement en quelques mots, que cette ZPPAUP a été développée suite à une loi de 1983 qui prévoyait dans un premier temps une zone de protection du patrimoine architectural urbain, en 1993 on y a ajouté le paysage, vous voyez comme quoi la préoccupation des paysages ne date pas de si loin que cela ! En outre, dans le département une seule autre ville, une petite ville, est déjà fournie en ZPPAUP et nous avons souhaité, compte tenu de la diversité de notre patrimoine bâti et paysager, en accord avec Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et Monsieur VERRIER, faire ce document sur notre ville afin d'être transparents en ce qui concerne la protection de ce patrimoine.

Je remercie à cet effet, Monsieur MOULY et Monsieur CERF, qui, avec Monsieur VERRIER, ont eu en charge, le dossier dont le cheminement a été long mais Monsieur VERRIER vous en dira plus sur les difficultés administratives de ce genre de document.

**Monsieur MOULY :** Monsieur le Député-Maire, Mesdames, Messieurs, qu'est ce qu'une ZPPAUP, ce sigle désigne un véritable objectif politique. La zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager est une procédure dont l'objectif est la préservation et la transmission de la qualité du cadre de vie.  
**(VOIR PRESENTATION ANNEXEE AU PRESENT PV)**

**Monsieur le Maire :** merci Monsieur MOULY. Heureusement que vous avez dit que c'était douze mois parce qu'avec la procédure j'avais l'impression qu'en 2024 on était encore là. Nous sommes donc dans la première étape, est ce que Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France souhaite intervenir maintenant avec l'autorisation du Conseil ? Oui, le Conseil municipal est d'accord, je vous donne donc la parole.

**Monsieur VERRIER :** Monsieur le Maire je tiens à vous remercier de m'accueillir au sein de votre Conseil municipal avec l'ensemble des adjoints et des conseillers municipaux, pour non pas présenter ce dossier, qui vient de l'être de façon magistrale par Monsieur MOULY mais peut être pour vous apporter à la fois quelques précisions et en même temps bien signifier que ce travail a été mené de pair avec les représentants de l'Etat.

Petite précision qu'est ce qu'une ZPPAUP, nom barbare dont il est d'ailleurs fortement question de le modifier, ce n'est pas un document d'urbanisme, c'est une servitude publique négociée. Elle a été inventée à l'occasion de la première loi de décentralisation fixant les compétences de l'Etat d'une part et des collectivités territoriales d'autre part, pour essayer de trouver un échappatoire « intelligent » au fameux rayon 500 mètres autour des monuments historiques dont tout le monde pensait qu'il était idiot mais qui était bien pratique. On était à l'intérieur du périmètre ou on ne l'était pas. L'idée était de dire au sein de ces cinq cent mètres, il y a des espaces qui sont soit hors champ de visibilité, soit qui ne présente pas un intérêt exceptionnel en matière de paysage ou d'architecture, éventuellement on peut imaginer qu'au-delà de ces cinq cents mètres certains territoires pouvaient être intéressants et nous sommes donc passés d'une zone de protection de monument historique au sein d'un champ de visibilité à une protection d'un ensemble territorial comprenant ou ne comprenant pas d'autres servitudes publiques du type monument historique ou site.

Le premier intérêt de cette démarche c'est qu'elle unifie les servitudes en un seul document et qu'elle fournit en plus un mode de gestion de ce document. C'est-à-dire que le rayon 500mètres autour des monuments historiques tombe et s'efface, la ZPPAUP existe mais le rayon 500 mètres n'existe plus. Si un jour le Conseil municipal décidait de refuser ou de remettre en cause ce document et de le supprimer, automatiquement le rayon 500 reviendrait puisque c'est la loi.

Deuxième remarque, c'est effectivement une gestion partagée entre la Commune et l'Etat, les récents débats parlementaires sur le maintien ou non de l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France dans une ZPPAUP sont assez intéressants puisqu'effectivement, alors que plusieurs décisions contradictoires ont été prises et à mon avis ce n'est pas terminé, nous sommes en train à Antibes d'essayer de fabriquer un document de gestion que nous essaierons d'appliquer en commun, de façon à peu près correcte et conforme.

Je ne suis pas un maniaque de l'avis conforme même si effectivement cela a largement assis une partie de mes pouvoirs dans ce département, je ne le conteste pas, ceci dit je pense aussi qu'on est arrivé aussi à une époque où il est quand même difficile de penser qu'une société doit s'appuyer sur un fonctionnaire pour se défendre elle-même de ses tentatives par rapport à son patrimoine.

Je pense que cette démarche est intéressante et j'ajoute que c'est une initiative communale, la ZPPAUP pourrait être effectivement créée, soit à l'initiative de la Commune, soit à l'initiative de l'Etat, l'exemple des ZPPAUP créées à l'initiative de l'Etat sont extrêmement rares, je crois qu'il y en qu'une en France.

Il s'agit bien là d'une démarche de la municipalité antiboise. Le départ avait été la gestion des dents creuses de la vieille ville où l'on avait sempiternellement des demandes de surélévation dans tous les sens et ce qu'avait souhaité effectivement votre Maire et votre Premier adjoint, était bien d'essayer de trouver une règle qui permette à chacun des réponses simples et des réponses qui soient toujours les mêmes. On accuse souvent l'A.B.F. de changer d'avis. Cela m'arrive de temps en temps, rassurez vous.

Troisième remarque que je souhaite faire : sont exempts de cette servitude les monuments historiques eux-mêmes puisqu'il s'agit de gérer leurs abords et les sites classés. Monsieur MOULY n'a pas fait allusion aux sites classés , vous aviez dans les plans qui vous ont été présentés des territoires qui figuraient en vert, ce sont des sites classés et ils restent de par la loi, de la compétence du ministre chargé des Sites, en l'occurrence, aujourd'hui le ministre de l'Ecologie et du Développement durable.

Cela peut changer aussi puisque c'était une création du ministre de la Culture, il y a quelques années. Le problème n'est pas là, simplement la gestion des sites classés est une gestion ministérielle.

Enfin et c'était la dernière remarque que je voulais faire dans l'ordre règlementaire, cette ZPPAUP est la seule procédure pour sortir d'une servitude qui existe à Antibes, et qui s'appelait : « les zones de protection issues du titre III de la loi de 1930 sur les sites ». Cette zone de protection était décidée par arrêté ministériel et même à l'époque par arrêté du Président du Conseil puisque la première date de 1937 (Président Lebrun) et cette zone de protection qui était affectée au fort carré était une extension par la loi sur les sites.....

## **COUPURE FIN FACE B CASSETTE 1 CASSETTE 2 FACE A**

Reprise de la présentation de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France :

**Monsieur VERRIER** : et cette zone de protection qui était affectée au fort carré était une extension par la loi sur les sites, de protection au titre des monuments historiques. C'est assez compliqué, l'idée a été de dire on peut autour de certains monuments ou autour de certains sites prévoir des zones de protection, des zones tampons, à l'intérieur desquelles on protégerait effectivement les abords de ces monuments à des échelles supérieures à 500 mètres.

Au jour d'aujourd'hui et tant que cette Zone ZPPAUP n'est pas créée, la ville d'Antibes est donc concernée par une zone de ce type autour du Fort Carré dont la gestion est confiée là encore, au ministre chargé des Sites c'est-à-dire de l'Environnement, de l'Ecologie et du Cadre de Vie.

Le jour où la ZPPAUP sera créée, ce sera une sortie de cette zone de protection, dont je vous rappelle, si vous ne le saviez pas, qu'elle a été annulée, non pas la protection mais la procédure pour la créer, par cette fameuse loi de décentralisation qui a également créé les ZPPAUP. Aujourd'hui la servitude subsiste mais le moyen de la créer qui est la base légale n'existe plus. . Pour en sortir et ce sera le cas à Antibes, il faut le savoir, l'ensemble de la zone de protection autour du Fort Carré sera remplacée par le mode de gestion proposé par la présente ZPPAUP, voila ce que je voulais dire.

Pour le reste je pense que vous êtes plus à même que moi d'en parler puisque c'est vous qui l'avez voulue, avec l'accord de l'Etat bien entendu, et il me semble que le document auquel on est parvenu est un bon document parce qu'il laisse quand même quelques laps d'appréciation. Nous ne sommes pas dans un règlement purement manichéen et par ailleurs si on peut s'interroger sur la longueur de la procédure , onze ans pour en arriver là, je dois dire que les différentes annulations des documents d'urbanisme d'Antibes ne sont pas totalement étrangères à ce retard, la Ville a eu d'autres préoccupations ou urgences-que cette zone de protection qui ne gérait pas ces propres problèmes d'urbanisme.

**Monsieur le Maire** : merci Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et surtout merci d'avoir engagé les services de l'Etat au côté de la ville pour organiser ce document qui est donc soumis à notre approbation.

Je donne maintenant la parole à Monsieur MOLINE pour l'union pour Antibes Juan-les-Pins.

**Monsieur MOLINE** : Oui, Monsieur le Maire, nous sommes globalement favorables à cette délibération, la création de la ZPPAUP sur notre ville est un document important qui a sollicité de très nombreux intervenants. Nous regrettons toutefois que pendant cette période de onze années d'études vous n'avez pas impliqué davantage tous les conseillers municipaux et la population. Nous n'avons eu en effet que six jours pour nous en faire une opinion, j'y ai pris le temps, j'ai d'ailleurs remarqué que la porte de France n'avait pas été mise en rouge, couleur des monuments inscrits sur la carte des catégories d'immeubles du centre ancien.

Ceci étant dit, l'historique intéressant, l'état des lieux pertinent, esquissent la voie à suivre.

Les nouvelles servitudes destinées à mieux protéger, reprennent et affinent les contraintes du PLU, la réglementation est du reste inspirée de ce qui se fait déjà dans d'autres villes.

Je pense que la 4<sup>ème</sup> catégorie d'immeubles aurait du être scindée en deux :

- a) sans intérêt patrimonial mais qui ne dérange pas et qui peut être conservé ;
- b) sans intérêt patrimonial mais qui sont en rupture totale avec la typologie, la morphologie générale du secteur et qui sont des erreurs du passé à réparer en priorité.

Tout ce qui est ancien n'est pas forcément à protéger, avec des décennies d'attentisme, le chemin vers cet objectif louable qu'est la rénovation, puis la préservation et la transmission de la qualité du cadre de vie va être rude.

Nous souhaitons que vous Monsieur le Maire, vos Adjoints et votre Administration :

- vous donniez l'exemple en requalifiant les espaces publics de ces zones ;
- vous donniez l'exemple en appliquant de suite ces nouvelles règles à toutes les propriétés bâties à conserver de la ville, l'exemplarité est une force entraînant ;
- vous fassiez de la pédagogie continue car pas de résultats sans compréhension et sans acceptation librement consentie par la majorité des intervenants. Cela va du petit propriétaire aux commerçants jusqu'aux investisseurs, des subventions peuvent aider mais ce n'est pas l'élément déclencheur.

Vous avez pu constater qu'une réhabilitation, même lourde, finissait par rapporter.

Pour conclure nous attendons de vous, Monsieur le Maire et de vos équipes, l'exemplarité, pédagogie et persévérance pour l'amélioration attendue de notre ville avec notre approbation. Merci

**Monsieur le Maire** : sur l'exemplarité vous avez parfaitement raison Monsieur MOLINE, sur la persévérance après onze ans, cela veut dire qu'on est un peu dans la persévérance et donc dans ce domaine là vous pouvez compter sur notre obstination raisonnable.

**Monsieur PIEL** : Oui, nous sommes là devant une vraie somme historique, avec quelques erreurs d'ailleurs, géographique concernant notre ville, son aménagement, sa protection. Un travail important qu'il faut saluer. Il est vrai qu'il a pris du temps : onze ans, vous le dites tous mais peut être que cela était nécessaire pour une fois.

En préalable, nous tenons à remercier les services, les bureaux d'études pour cette radiographie de la ville. Mais nous avons aussi quelques remarques et donc si vous permettez je vais les faire aujourd'hui :

- nous regrettons d'abord l'absence dans la ZPPAUP de la frange littorale entre la Brague et le fort Carré ;
- comme nous regrettons pour la partie Brague que la ZPPAUP n'englobe pas ses affluents ;
- nous regrettons que pour les espaces Pimeau et la Brague, il ne soit pas fait clairement référence à des protections pour activités agricoles ou horticoles ;

- nous regrettons que le périmètre du palais des congrès de Juan-les-Pins soit traité par exception ;
- nous refusons la prise en compte pour les plages du maintien de construction sur fondations alors qu'il est interdit par exemple de planter des végétaux sur ces mêmes plages ;
- nous refusons la hauteur annoncée pour les nouvelles constructions des pétroliers à 12 mètres ;
- nous refusons toute extension du port. Nous demandons sur ce secteur une in constructibilité de principe y compris pour les chantiers navals qui doivent être démontables ;
- nous refusons l'interdiction des panneaux solaires là où elle prononcée, il existe aujourd'hui des équipements respectueux des sites pour le moins, la possibilité de dérogations doit figurer dans le règlement.

Nous trouvons trop laxiste la notion d'extension du bâti au Cap d'Antibes.

Et nous posons la question quid de notre voisinage, Vallauris d'un côté et Biot de l'autre, qui jouxte deux zones de la ZPPAUP.

Enfin j'ai cherché dans la liste des villas remarquables, puisqu'elles sont classées et ce classement est très intéressant, l'hôtel Welcome de Juan-les-Pins, n'y est pas c'est certainement un oubli.

Pour conclure nous disons que l'on peut mieux faire et nous souhaitons que les antibois participent nombreux à l'enquête publique par exemple il faut des avis sur les espaces de la caserne Gazan, de Marena Lacan, des pétroliers.

Nous ne considérons pas que nous vivons dans un décor car la population, celle qui vit et travaille tous les jours dans notre Commune, n'habite pas les espaces protégés du Cap du Pimeau ou de l'Altana. Elle a besoin d'accès à tout le littoral et d'espaces verts. Elle a besoin de profiter de la mer, des pinèdes, elle a besoin d'un cadre de vie partagé. Ce joli dossier ne nous fait pas oublier les réalités, droit au logement bafoué, emploi en déserrance, précarité, pauvreté. Ce n'est pas une autre histoire c'est la même histoire.

**Monsieur le Maire** : pour le PS et les Verts Monsieur AUBRY.

**Monsieur AUBRY** : cette présentation est intéressante. Nous nous félicitons qu'enfin ce document sort, ainsi que le PLU, et on voit que la Commune d'Antibes va enfin avoir les documents, tant en terme d'urbanisme, qu'en terme de servitudes, qui nous serviront pour l'avenir.

Nous sommes plutôt favorables à ce qui est présenté, deux observations tout de même :

- une sur le littoral, on s'étonne effectivement qu'une partie du littoral ne fasse pas partie de la ZPPAUP notamment effectivement la Brague. Pourquoi exclure une partie du littoral de la protection et puis aussi l'aspect un peu léger de la protection. Puisque comme je l'ai dit précédemment sur les plages, nous sommes pour la démontabilité des bâtiments et là ce n'est pas extrêmement clair sur ce qui est mis sur les plages ;
- enfin sur les panneaux solaires, on se réjouit que les panneaux solaires soient, on va dire tolérés sur Juan-les-pins, reste le vieil Antibes où ils restent interdits et on ne voit pas pourquoi ces panneaux solaires sont interdits alors qu'on tolère toujours des antennes multiples et variées sans aucun problème.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur le rapporteur.

**Monsieur GONZALEZ** : d'abord je me félicite que le Conseil municipal reconnaisse le travail important et nécessaire en soulignant encore une fois que la Commune d'Antibes est la seule commune importante du département à avoir voulu ce document, certes après onze ans, mais aujourd'hui, voilà le projet qu'il faut arrêter.

Je me félicite que l'ensemble du Conseil municipal soit d'accord sur la qualité de ce document et sur sa nécessité.

En ce qui concerne les objections que j'ai entendues, elles ne sont pas d'ordre important, peut-être qu'il y a des ajustements à faire et pourquoi pas, pourquoi pas envisager au niveau de la Brague et sur une partie du littoral, si c'est nécessaire, mais je pense que monsieur l'Architecte des Bâtiments de France est là plus qualifié que moi pour y répondre et je vais donc lui laisser la parole. En effet sur les points précis c'est Monsieur VERRIER qui peut vous répondre et dire si ces secteurs justifient un classement ou pas car il n'est pas question, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, de vitrifier toute la Commune, il est question

de protéger ce qui doit être encore comme du patrimoine de la ville, exister dans le futur. En effet, il ne faut pas non plus considérer que parce qu'il y a du patrimoine paysager de qualité qu'il ne faut pas s'appuyer dessus, actuellement c'est le leitmotiv national de dire au contraire servez vous de votre patrimoine pour essayer de faire le patrimoine de demain mais à condition de respecter en construisant aujourd'hui, le patrimoine d'hier.

**Monsieur le Maire :** Monsieur l'Architecte.

**Monsieur VERRIER :** Oui, je peux essayer de répondre à la question. Il s'agit bien d'une servitude de protection d'ordre esthétique ou d'ordre historique.

Je vous rappelle que les Alpes Maritimes collectionnent les lois de protection et l'empilage de ces lois les unes sur les autres et que la loi littoral subsiste toujours, que la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) relative au littoral est toujours opposable. Enfin, en terme de qualité esthétique, la plage actuelle, ou du moins la grève actuelle, entre la Siesta et le Fort carré, est susceptible d'amélioration mais la protection relève plutôt d'ailleurs d'une protection physique puisque c'est un des endroits de la côte où elle est le plus attaquée par la mer. C'est peut être aussi pour cela que les protections qu'on y a mises ne sont peut être pas d'une qualité esthétique phénoménale mais il me semble, et c'était la raison pour laquelle nous ne l'avons pas incluse au départ, qu'il y a plus une démarche de mise en valeur qu'une démarche de protection au sens patrimonial du terme.

Deuxième réponse que je peux faire par rapport au territoire de Vallauris : pour ceux qui ne le savent pas, la ville de Vallauris a non seulement délibéré pour créer une ZPPAUP mais le territoire qui est envisagé pour cette protection qui porte d'une part sur Golfe Juan, qui est essentiellement un bourg des années 20 - 25 -30, et sur la partie ancienne du bourg de Vallauris, va s'étendre jusqu'au Madé. C'est à dire que nous allons avoir sur le terrain de Vallauris le prolongement de la protection qu'il y a sur le territoire d'Antibes.

**Monsieur le Maire :** merci, de cet avis technique mais combien important dans une démarche dans laquelle l'Etat est étroitement lié à celle de la commune.

Moi, je dirais simplement que je me réjouis que ce document existe. Il n'y a pas de document parfait, chacun trouvera que telle maison a une valeur patrimoniale et d'autres considéreront qu'elle est banalement inscrite dans le paysage.

Je voudrais surtout vous rappeler à tous qu'une ville c'est vivant et qu'on ne peut pas à un moment donné définir que tout doit être figé et protégé, au delà de l'excès, parce que protéger une ville en l'empêchant d'évoluer, c'est aussi une façon de la détruire mais également une manière de ne pas lui faire vivre son temps.

Aujourd'hui, je suis sûr que si un Monsieur, je sais bien que ce n'est pas Vauban, mais qui ressemble à Vauban, qui viendrait construire le Fort Carré il aurait beaucoup de mal avec la loi littoral, avec la protection du littoral, avec peut être même les espèces qui poussaient à cette époque là sur cet endroit. Pour autant, cela marque une époque et aujourd'hui il ne viendrait à l'idée de personne de détruire le Fort Carré, au contraire on le protège, mais en même temps l'architecture continue à se faire parce que c'est l'œuvre des hommes autour d'espaces qui ont une valeur patrimoniale. C'est aussi la marque que votre monde contemporain est encore un monde dans lequel l'architecture est une empreinte humaine qui laissera aussi dans quelques années la marque aux générations futures.

C'est la raison pour laquelle le crois que l'évolutivité d'une ville se mesure à sa capacité à protéger ce qui est le plus important mais aussi à sa capacité à évoluer et à s'adapter à des situations qui la projettent dans l'avenir et dans le contemporain. Une ville qui ne ferait que regarder son patrimoine, serait une ville qui évidemment perdrait en créativité, en inventivité, et même en développement.

Enfin, tout cela c'est de l'esthétique, du patrimoine, de l'histoire mais il y a aussi des hommes et des femmes qui y vivent, Monsieur PIEL y a fait allusion, qui sont heureux, qui ont des tristesses et tout cela imprègne aussi la façon d'évoluer d'une ville avec des modes de fonctionnement plus contemporains ou bien à une certaine époque on ne dirait pas dans le centre ville il faut faire du cinéma. Ne serait ce que parce que le cinéma à cette époque là n'existait pas comme la forme culturelle la plus populaire de notre époque.

Je me réjouis donc que ce document existe, il est suffisamment rigoureux pour être une contrainte et ouvert pour permettre encore à la ville de s'insérer dans le monde contemporain.

Il y a une enquête publique, on rentre dans une phase où il y a un débat démocratique très ouvert, dans lequel les gens s'exprimeront et en matière d'esthétique, chaque opinion est une opinion qui a autant de valeur que l'idée de l'autre. Aussi, je suppose qu'un certain nombre de personnes vont dire il faut surtout protéger cet endroit, d'autres diront il faut surtout protéger un autre, surtout s'ils habitent en face de l'endroit ou s'ils sont propriétaires de l'endroit dans lequel ils veulent la protection. D'ailleurs c'est plutôt celui qui est autour de l'endroit qui réclame sa protection que celui qui en est propriétaire et qui dit: « je voudrais simplement qu'on fasse ce que le monsieur qui dit, qui défend, a fait » et ce sont souvent des gens qui habitent le 7<sup>ème</sup> étage qui ne souhaitent pas que l'on fasse plus de quatre étages pour ne pas gâcher l'environnement et en particulier la vue sur la mer dont ils bénéficient justement du fait que leur immeuble comprend sept étages. Enfin, j'ai constaté cela dans ma petite vie publique, donc protection de temps en temps, c'est se protéger soi-même aussi.

Merci de ces interventions, merci à Monsieur MOULY pour le travail réalisé avec toute l'équipe et à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France qui a bien voulu intervenir sur cette séance du Conseil municipal. Je passe maintenant au vote, puisque c'est un avis. Qui est contre, qui s'abstient ? vous êtes contre ?

**Monsieur PIEL** : ce document va évoluer (hors micro, peu audible)

**Monsieur le Maire** : On part de zéro et on va arriver à la lumière..

**Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

#### **M. Eric PAUGET**

#### **02-1 - COLLEGE BERTONE - ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF - ACTIVITES D'ANIMATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur PAUGET** : Monsieur le Maire il s'agit de signer une convention avec le collège BERTONE pour proposer des activités dispensées par la Direction Jeunesse au sein de cet établissement avec des animateurs de la Ville et donc à destination des jeunes collégiens de BERTONE .

**Monsieur le Maire** : Pas d'interventions ? Qui est contre, qui s'abstient ?  
**Adopté à l'unanimité**

#### **M. André-Luc SEITHER**

#### **05-1 - BUDGET VILLE – EXERCICE 2009 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2**

**Monsieur SEITHER** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour le budget ville exercice 2009, cette décision budgétaire modificative n°2. a pour objet :

- d'effectuer des réajustements budgétaires pour prendre en charge des dépenses qui n'étaient pas connues lors du vote du budget primitif et du budget supplémentaire 2009 ;
- de régulariser des écritures d'ordre,
- d'affecter les subventions de fonctionnement votées au BP 2009 au budget annexe.

Cette décision s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement - dépenses : -390. 311 € et + 1.437.640,43 €, ce qui donne un résultat de + 1.047.329,43 €.

Pour les recettes le même montant : 1.047.329,43 €

Section fonctionnement - dépenses : - 621.481,65 € + 656.846,06 €, ce qui donne un résultat de + 35.364,41 € donc pour des recettes du même montant : 35.364,41€.



Concernant les réajustements budgétaires, vous avez le tableau récapitulatif derrière. On peut donc dire que pour la section d'investissement : 390.311 € correspondent à une provision pour financer le contentieux lié au PAE Nord. Le jugement étant annoncé avant la fin de l'année, il était donc de bonne gestion de disposer des crédits nécessaires au cas où la ville serait condamnée. Cette dépense est financée par désaffectation de crédits en excès.

Il y a également 377.481,65 € qui correspondent à la prise en charge par la ville du contrat d'emprunt souscrit par l'A.J.P.A. dans le cadre de la résiliation anticipée du contrat de concession avec la S.E.M. A.J.P.A. pour la construction et la gestion du parking des frères Olivier.

Il y a également le remboursement, il a été imputé, il doit donc être amorti en section de fonctionnement.

Un réajustement des crédits en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement est nécessaire pour un montant de 247.481,65 €.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, une provision de : 300.000 € est rajoutée au chapitre 12. Les crédits inscrits à ce chapitre ayant été particulièrement ajustés au BP 2009. Un complément de subvention de 74.000 € a été attribué au C.C.A.S. afin de compenser la perte de recettes liée à la suppression de l'affectation du produit des concessions funéraires. Ces dépenses sont financées par désaffectation de crédits en excès, pour la régularisation des écritures d'ordre.

Il y a donc les écritures d'ordre constatant l'engagement de la ville à l'égard de la SACEMA pour 242.666,67 € Les 242.666,67 € correspondent donc au montant à verser en 2010 pour lequel la Commune s'est engagée. Figure également l'inscription des frais d'études pour 2008 soit : 144.335,05 €, la reprise des écritures d'amortissement sur les frais d'études de 2008 qui portent sur des biens intégrés dans le patrimoine de la ville pour un montant de 31.166,45 € et la reprise des écritures d'amortissement suite à une réduction de mandat sur une subvention d'équipement pour 4.197,96 €.

Vous avez donc le détail de ces écritures qui s'équilibrent dans la délibération :

- troisièmement l'affectation des subventions de fonctionnement au budget annexe, au titre du BP 2009 d'un montant de 162.000 € a été votée. Il convient de répartir ce montant 161.000 € sont donc attribués au service public d'assainissement non collectif le SPANC et 1.000 € sont attribués à la régie des transports.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter la décision modificative n°2.

**Monsieur le Maire** : Merci. J'ai des demandes d'intervention de la part de Monsieur DUJARDIN, puis du Groupe la Gauche et l'Ecologie et ensuite du Groupe PS et les verts.

**Monsieur DUJARDIN** : non ce n'est pas une intervention, mais juste une explication de vote, dans la mesure où nous avons voté contre le budget.

**Monsieur le Maire** : tout à fait.

**Monsieur DUJARDIN** : sans préjuger de ce que contiennent ces modifications, on reste cohérent par rapport à notre vote initial.

**Monsieur le Maire** : très bien, Madame DUMAS même chose ?

**Madame DUMAS** : même chose, on a regroupé nos interventions sur le budget.

**Monsieur le Maire** : bien alors je vous demande l'adoption de cette décision budgétaire modificative avec l'ensemble de l'opposition qui vote contre, c'est exact ?

**Monsieur PIEL** : on s'abstient.

**Monsieur le Maire** : vous vous abstenez et vous reportez l'ensemble des interventions ?

**Monsieur PIEL** : on s'abstient sur les décisions modificatives et puis après sur le budget on dira ce que l'on a à dire.

**Monsieur le Maire** : Alors je reprends pour le vote sur la 05-1 qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Adopté à la majorité par 37 voix POUR sur 46 (6 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY et 3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).**

#### **05-2- BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2**

**Monsieur le Maire** : Je peux considérer que l'opposition adoptera le même type de vote ? Non ? très bien je passe la parole au rapporteur.

**Monsieur SEITHER** : Cette décision modificative s'équilibre de la façon suivante :

- la section de fonctionnement, les dépenses : – 55.000 € + 55.000 €, on reste à 0.
- section de fonctionnement , dépenses : 4.000 € sont nécessaires pour couvrir les admissions en non valeur suite à des créances irrécouvrables , 51.000 € sont nécessaires pour les remboursements des titres de recettes qui sont émis dans le cadre de la participation des constructeurs à l'établissement des réseaux d'égouts suite à des permis de construire annulés.

Ces dépenses sont financées par désaffectation de crédits annexés et il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter la décision modificative n°2 du budget annexe d'assainissement.

**Monsieur le Maire** : alors qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions :Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).**

#### **05-3 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - CONDITIONS D'AMORTISSEMENT**

**Monsieur SEITHER** : la réforme de l'instruction comptable M14 prévoit l'inscription des subventions d'équipement versées en section d'investissement et jusqu'alors elles étaient inscrites en section de fonctionnement. Elle prévoit également que ces subventions doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement dont les conditions sont fixées par le Conseil municipal. Le Conseil municipal a voté au cours de l'année d'exercice 2009 l'attribution de plusieurs subventions dont vous avez la liste et qui doivent être amorties pour le montant effectivement versé sur l'exercice 2009.

Je vous propose donc d'amortir ces subventions d'équipement pour le montant versé dans les conditions suivantes : durée d'amortissement un an avec le début de l'amortissement exercice de versement de la subvention. Il vous est donc demandé d'accepter les conditions d'amortissement des subventions d'équipement d'exercice 2009.

**Monsieur le Maire** : qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

#### **05-4 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE EN M49**

**Monsieur SEITHER** : la loi sur l'eau a confié aux communes des compétences nouvelles en matière de contrôle de l'assainissement non collectif.

Par délibération en date du 7 juillet 2006, le Conseil municipal a adopté le principe de la création d'un SPANC et a autorisé le financement de ce service par une participation du budget général de la Commune. S'agissant d'une comptabilité M49, dont le budget annexe du service public d'assainissement est isolé dans l'état de ventilation des dépenses et recettes, dans un souci de meilleure lisibilité de la gestion

comptable des service publics, il est donc proposé la création d'un budget annexe spécifique au SPANC, en M49 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider que l'activité afférente au service public assainissement non collectif, intégré depuis 2006 dans le budget annexe de l'assainissement collectif, serait gérée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans le cadre d'un budget annexe appliquant la nomenclature comptable M49.

**Monsieur le Maire** : qui est contre ? S'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

## **05-5 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS – FIXATION DES MODALITES DE CALCUL**

**Monsieur SEITHER** : cette instruction décline notamment des nouvelles modalités de détermination du plan d'amortissement et ainsi la durée d'amortissement correspond à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation par le service.

L'amortissement de l'immobilisation commence à la date du début de consommation qui correspond à sa date de mise en service. Vous avez toute la liste à ce titre qui vous est proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, aussi je ne vais vous les citer.

Par ailleurs le seuil unitaire, en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent en un an, est fixé à 1.500 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter les propositions que je viens de faire :

- de dire que les immobilisations amortissables au regard de la législation en vigueur sont donc amorties selon les durées d'amortissement telles que précisées dans le tableau présenté ci-dessus ;
- de fixer à 1.500 € pour un prix unitaire TTC le seuil en deçà duquel un bien doit être considéré comme de faible valeur et faire l'objet d'un amortissement en une seule fois au taux de 100 % ;
- de dire que les subventions d'équipement, etc., pour la durée de la subvention d'équipement ;
- de préciser que les amortissements seront calculés selon la méthode d'amortissement linéaire avec prorata temporis ;
- de dire que la présente délibération conformément au décret 96-253 du 13 juin 1996 sera transmise à Monsieur le Trésorier Payeur Principal Municipal.

**Monsieur le Maire** : il y a des interventions ? oui Monsieur DUJARDIN, vous avez la parole.

**Monsieur DUJARDIN** : Nous sommes d'accord sur, disons grosso modo, l'ensemble des propositions qui sont faites. Surtout, pour les amortissements, type station d'épuration, qui sont sur 50 ans, ce qui paraît justifié, sur les bassins de rétention sur 25 ans.

Par contre, pour baser notre réflexion là-dessus, j'ai quand même consulté un cabinet d'Experts comptables pour faire un parallèle avec le privé. Il semble que pour les amortissements plus faibles : type logiciel de métiers, ce soit plutôt sur 5 ans dans le privé que sur 7 ans, des installations de matériel et ouvrages techniques. Là, on parle de l'assainissement et il semble que compte tenu des matériaux qui sont utilisés actuellement, l'amortissement devrait plutôt être sur 25 ans environ que sur 40 ans.

Pour les véhicules et engins de plus de 3,5 tonnes, vous proposez 10 ans alors que la coutume pour ce genre de matériel serait plutôt de 5 ans. Pour les ordinateurs, et là je pense qu'aujourd'hui chacun est conscient du fait qu'ils deviennent rapidement obsolètes et que 5 ans c'est assez long. Il semblerait donc plus approprié d'amortir les ordinateurs, en tous cas ceux qui servent à la bureautique, sur 1 ou 2 ans.

Et enfin, pour ce qui est du seuil des immobilisations de peu de valeur, vous avez fixé le seuil à 1.500 € et il nous paraîtrait plus juste de le monter à 5.000 €.

En conséquence, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Monsieur le Maire** : merci. Les conseillers municipaux ont eu dotation d'un ordinateur pour l'ensemble du mandat, donc que personne ne s'attende à ce que nous les changions dans 1 an ou 2 !! Monsieur André-Luc SEITHER pour réponse.

**Monsieur SEITHER** : il faut dire également que comptabilité privée et comptabilité publique sont différentes. Ce ne sont pas les mêmes modes de calcul, il y a des règles que nous devons appliquer et c'est pour cette raison que, parfois, vous pouvez penser qu'il y a des amortissements différents du privé, mais c'est normal.

**Monsieur le Maire** : en fait on a une redevance. Cette redevance est calculée effectivement sur les amortissements, donc il faut essayer d'avoir des amortissements qui sont réels mais étalés pour ne pas toucher à la redevance. Il y a aussi cet élément là qui n'est pas négligeable.

Si on veut un amorti très très court, forcément à un moment donné on a un surcoût et on se trouve à faire augmenter la redevance alors que ce n'est pas forcément utile, c'est aussi le souci.

Bien, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).**

*Départ de Mme BADAOUÏ - procuration à Mme LONVIS*

*Présents : 37 / Procurations : 9 / Absents : 3*

*Départ de M. GENSBURGER - procuration à Mme TORRES-FORET-DODELIN*

*Présents : 36 / Procurations : 10 / Absents : 3*

## **05-6 - BUDGET PRIMITIF 2010 - VILLE**

**Monsieur le Maire** : Je voudrais juste intervenir sur ce budget primitif et essayer de le faire de la manière la plus brève possible, compte tenu de ce qu'on a dit dans le débat d'orientation budgétaire où on avait quand même dévoilé un certain nombre d'éléments de ce budget primitif.

Je voudrais, quand même rappeler un certain nombre de choses. J'entends souvent pourquoi le coût du service public augmente, il augmente parce que le service rendu au public augmente.

Donc, je voulais simplement rappeler en ce qui concerne la petite enfance par exemple, il y a plus de 1.000 places privées ou publiques qui sont proposées aux enfants de moins de 3 ans et que plus de 700 enfants bénéficient de structures de la ville entre 1 et 5 jours par semaine auxquelles s'ajoutent 573 places chez les assistantes maternelles. Cela veut donc dire qu'on se trouve déjà dans une situation qui est largement dans le quart supérieur du service rendu aux habitants des villes françaises.

En ce qui concerne l'éducation, vous vous rappelez par exemple : que chaque classe maternelle est dotée d'une ASEM, ce n'est pas réglementaire et on pourrait ne pas la mettre. Mais on pense que c'est quand même mieux pour que des classes maternelles soient dotées d'un personnel de qualité. La ville a mis par ailleurs des accueils du matin et garderies le soir : 693 enfants sont accueillis en maternelle, 782 en élémentaire dès 7h30 du matin. Ce n'est pas obligé non plus de le faire, on sait qu'il y a des gens qui sont salariés, qui travaillent plus tôt, d'autres qui viennent plus tard et on a modulé l'ensemble, ce qui entraîne évidemment un coût supplémentaire.

Enfin, 4.000 enfants déjeunent chaque jour dans les restaurations scolaires, cela veut dire qu'environ 90 % des enfants mangent sur le site de leur école et que là aussi il peut y avoir des critères qui considèrent que dès l'instant où il n'y a pas les deux parents qui travaillent, on peut ne pas accepter les enfants aux cantines, ce n'est pas le cas.

Donc, tout cela pour rappeler que l'enfance comme pour le C.C.A.S. d'ailleurs, je vous cite un seul exemple : les repas portés à domicile, étaient de 62.000 en 2008 et sont de 100.000 en 2010.. Cela correspond donc à des prestations qui sont les plus élevées que l'on puisse imaginer dans les domaines extrêmes de la vie, qui sont les personnes âgées et la petite enfance.

En même temps, je voudrais rappeler parce que j'entends encore cette année, le problème de l'impôt.. Alors puisqu'on m'en reparle, je redis les choses. La taxe d'habitation est à 18,9 à Grasse, à 19,6 à Cagnes, 19,7 à Cannes, 21,33 à Nice, et elle est à 14,90 à Antibes. Elle est donc à cinq points de moins. La taxe sur le foncier bâti est à 17,50 à Cannes, 19,45 à Grasse, 23,12 à Nice, 17,40 à Antibes.

La Commune est donc dans une situation où elle est peu fiscalisée. On peut répéter vingt fois un mensonge, il n'empêche que la réalité est là.

Et pour étayer ce discours qui n'est pas un discours pro domo, il y a deux audits, ou plutôt un audit demandé et un audit imposé. L'audit demandé, c'est celui du Trésor Public qui dans son analyse dit : la Commune dispose d'importantes marges de manœuvre fiscale en raison de son faible taux de fiscalité. Le potentiel fiscal est supérieur à 8, le coefficient de mobilisation de ce potentiel fiscal, de près de 15 %, est très inférieur à la moyenne nationale, le taux actuel de la taxe d'habitation est inférieur à la moyenne nationale de 16,1. Cela signifie que non seulement on est dans une imposition, une pression fiscale qui est la plus basse du département mais qui est très inférieure à la pression fiscale de l'ensemble du territoire pour les villes de même type.

Et, je rappelle que généralement les villes touristiques ont une pression fiscale plus importante que les autres.

Il y a un autre audit qu'on n'a pas demandé mais qui est venu nous voir, c'est la Chambre régionale des Comptes, qui vient de nous rendre son rapport définitif et qui dit notamment : *« les recettes de la Commune se caractérisent par une pression fiscale modérée »*. Et je rappelle que la Chambre régionale des Comptes est venue après l'ensemble des augmentations qu'on a connues l'année dernière et qu'elle n'est pas comme le Trésor public en train de nous expliquer que nous étions en pression fiscale basse. Elle nous confirme que nous sommes encore en pression fiscale basse. Et, la Chambre régionale continue en disant l'évolution des recettes fiscales est positive avec une progression annuelle de 2%, malgré le choix de la Commune de conserver des taux de fiscalité inférieurs à la moyenne nationale.

L'effort fiscal communal, mesuré par le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, est inférieur à 1 et reste inférieur à celui de la moyenne nationale pour les communes de même strate. La Commune dispose donc d'une importante marge de manœuvre fiscale pour augmenter ses ressources en cas de besoin.

La Chambre régionale, vous le savez, ne vient pas généralement pour dire uniquement des choses très sympathiques et elle n'est pas commanditée par la ville.

Donc quand elle fait des remarques, ce sont des remarques objectives.

En même temps, je vous rappelle que dans le cadre de ces décisions, le budget de la ville est augmenté donc grâce à un réajustement fiscal de 3,4 millions d'Euros auxquels s'ajoute le ½ million d'Euros de compensation de l'Etat. Comme je vous l'avais expliqué, si nous n'avions pas augmenté notre pression fiscale, qui avait baissé depuis 10 ans, nous nous serions trouvés dans une situation de pénalisation parce que l'Etat donne moins de dotation aux villes qui n'augmentent pas leur impôt au dessous de la moyenne nationale. Je souhaite cependant, malgré l'existence de marges fiscales, comme je vous l'ai déjà dit, ne pas augmenter les impôts cette année.

Nous avons en effet, diminué les taux de la fiscalité pendant plus de 10 ans et pourtant, pendant cette période nous sommes passés d'un taux d'investissement qui tournait autour de 10 à 12 millions d'euros, à cette année, plus de 30 millions d'Euros, ce qui signifie que l'investissement a continué à être fort et ces efforts continueront bien sûr à être soutenus.

Je voudrais aussi dire un mot des subventions accordées aux associations.

Je suis bien conscient que le fait de les faire stagner ou de les diminuer peut poser ponctuellement un problème mais puisqu'un certain nombre d'associations se sont fait l'écho de difficultés, je voudrais rappeler par exemple que : l'Association Antibéa est passée en 2001 de 18.000 € à 55.000 € à partir de 2005. Personne n'a remarqué à ce moment là que nous étions en triplement de la subvention et je ne me rappelle pas avoir entendu dans Nice-Matin que cette association se soit particulièrement félicitée de cette augmentation substantielle qui était due à une volonté politique, effectivement, d'augmenter cette association pour lui permettre un développement culturel.

Je voudrais aussi rappeler, dans un autre ordre d'idées, qu'entre 2001 et 2009, la ville a versé plus de 3,5 millions aux clubs de football. On parle toujours du basket, on parle d'autres choses, les clubs de football jouent en PHA, chacun sait, je ne critique pas le niveau, qu'il s'agit d'un niveau local et les subventions allouées à ces clubs sont passées de 245.000 € en 2001 à 410.000 € en 2009, en dotant trois de ces clubs d'un terrain entièrement neuf synthétique.

Aussi, je comprends tout à fait qu'on s'attende à une subvention et qu'on en ait une inférieure mais je voudrais dire que les marges de progression sur les subventions ont été très importantes dans ces

dernières années pour soutenir le milieu associatif, qui effectivement, que ce soit au niveau du théâtre ou au niveau des clubs de football qui est le sport le plus populaire, a rempli pleinement ses missions.

En 2010, ces subventions ont été rééquilibrées, non pas au hasard, mais cela a été fait sur des bases financières et en fonction de l'importance de l'action de ces associations en terme de service rendu à la population. Cette étude est étayée et facilitée par le fait que depuis longtemps il y a un contrôle des subventions publiques aux associations et qu'on a pu aussi savoir qu'il y avait quelques marges de manœuvres sur un certain nombre de milieux associatifs, soit parce qu'ils avaient provisionné, ce qui n'est pas une mauvaise chose non plus, soit parce qu'ils se trouvaient avec des missions qui étaient moins importantes que celles qu'ils avaient ambitionnées à une certaine époque.

Dans le domaine des économies, je voudrais rappeler que les économies écologiques ont été réalisées depuis plusieurs années et que nous avons été récompensés par deux prix nationaux : le Prix Territorial d'Or et la Marianne d'Or sur les efforts qui ont été faits en matière d'économies d'énergie. Ce qui veut dire aussi, lorsque j'entends que les employés municipaux... je me réjouis d'ailleurs que Madame VERNOCKE ait souligné la qualité du service public communal, ces récompenses montrent bien non seulement la capacité à donner un service au public d'un grand niveau comme on l'a montré tout à l'heure mais en même temps à générer des économies sur des bases qui sont des bases parfaitement étayées qui apportent un bénéfice pour l'ensemble de la population. Les objectifs d'ailleurs de cette politique d'économies sont de 125 millions d'Euros sur les 3 prochaines années, par an. Cela veut bien dire que nous continuerons cet effort de modernisation.

**Monsieur le Maire :** je rappelle aussi que j'écoute, j'entends, je vois donc et je me suis bien rendu compte que les illuminations qui ont faites par les services de la Ville cette année sont de meilleure qualité que les années précédentes et pourtant, ces illuminations qu'elles soient sur Juan-les-Pins ou sur Antibes coûtent 75 % de moins en consommation d'énergie qu'antérieurement. Cela veut donc dire, que là aussi, il y a des marges de manœuvres que nous devons absolument développer et qui sont à la fois bénéfiques pour notre environnement et bénéfiques pour la santé financière de notre ville.

Enfin, vous le savez, un audit de gestion a été lancé fin 2009. Je dis très clairement que je ne suis pas dans une démarche comptable qui consisterait à définir des sommes à atteindre sur des objectifs humains, on est plutôt dans une démarche qui consiste à mutualiser les moyens. Il s'agit en effet de ne pas se trouver dans une situation où certains services, je l'ai dit et je m'y attaquerai avec détermination cette année, peuvent atteindre des chiffres d'absentéisme supérieurs à 30 % dans certains secteurs, ce qui n'est pas admissible, car l'absentéisme coûte 5 millions d'Euros à la Commune. Donc là aussi, je ne dis pas qu'il faut uniquement travailler par la coercition, il faut travailler sur ces sujets pour permettre une meilleure rentabilité et un meilleur rendu au service public.

L'audit arrivera donc en milieu d'année et à ce moment là, nous réajusterons les objectifs, tels que nous les avons définis. Cette maîtrise du fonctionnement doit nous permettre un investissement qu'on vous propose cette année à 26 millions d'euros et qui continue à être :

- pour 12 millions des travaux importants ;
- pour 1,9 des acquisitions foncières ;
- pour 2,1 millions des participations financières au C.C.A.S. par exemple ;
- pour 3 millions des travaux sur les bâtiments scolaires, sports etc. ;
- pour 2,2 millions des travaux de voirie ;
- pour 1,9 million des acquisitions de matériel ;
- pour 1 million des travaux de proximité.

Ce qui fait qu'on a terminé avec les adjoints de quartier la vision de l'ensemble des quartiers. ce qui a bien fonctionné, on a vu que les citoyens avaient été capables d'élaborer des propositions des budgets, de les hiérarchiser et nous les avons adoptés. Ils sont donc en annexe.

Je passerai sur les aménagements de cette année. Très rapidement, on continuera à moderniser :

- les salles de réunions du Fort carré 620.000 Euros ;
- les parkings extérieurs du site du Fort Carré 500.000 Euros ;
- le boulevard Wilson 935.000 Euros ;
- le bassin de rétention Saint-Claude 440.000 Euros ;
- l'aménagement de la promenade du Port de la Salis 593.000 Euros ;

- l'ouvrage sous Foch 810.000 Euros ;
- la réhabilitation du parvis du musée Picasso et l'ensemble de la place Mariejol qui a déjà en partie été réhabilitée 480.000 Euros.

Un investissement fort qui soutient l'emploi et prépare l'avenir, tous ces thèmes ont d'ailleurs été évoqués dans le débat d'orientation budgétaire, je voulais aujourd'hui vous le confirmer : un service public de qualité avec un service rendu au public de qualité, un développement durable au cœur de notre dispositif, au service d'un maintien de niveau élevé de solidarité envers en particulier les personnes âgées et la petite enfance. Tout cela en maintenant une disponibilité plus forte que jamais de mise en œuvre du plan local de l'habitat de la Communauté d'agglomération pour offrir des logements sociaux aux actifs et un plan local de l'urbanisme qui est destiné essentiellement à cette organisation, associé à une préservation de notre patrimoine. Voilà, les objectifs que nous poursuivons, ils sont ambitieux, puisque de choisir, malgré la fiscalité basse, de ne plus augmenter nos impôts dans le mandat, nous impose des efforts de gestion très importants et ils doivent se faire, sans pour autant altérer la haute qualité du service public qui est rendu aux habitants.

Monsieur SEITHER, si vous voulez passer aux chiffres et aux propositions chiffrées.

**Monsieur SEITHER** : si vous le permettez Monsieur le Maire, je vais intervenir, un peu, avant.

**Monsieur le Maire** : oui, mais votre propos s'étaye toujours de chiffres.

**Monsieur SEITHER** : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, lors de la Commission des Finances spécialement consacrée au budget, ouverte à tous les conseillers municipaux, vous avez eu une présentation complète de ce budget mais également tous les éclaircissements détaillés que vous souhaitiez. Vous avez pu par ailleurs poser des questions complémentaires à l'administration jusqu'à ce matin, comme je vous l'avais proposé lors de cette commission, je m'en tiendrai donc dans ma présentation à quelques données phares.

Le budget primitif 2010, qui vous est présenté aujourd'hui, s'équilibre à 185.539.000 Euros en dépenses et en recettes. Soit 131.500.000 Euros en fonctionnement et 54.039.000 Euros en investissement. Ce budget se caractérise par une stagnation des crédits de fonctionnement et une augmentation des crédits consacrés à l'investissement, Monsieur le Maire en a parlé, la première caractéristique est la stagnation des crédits affectés à la section de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement sont pratiquement équivalentes aux recettes inscrites au BP 2009, il y a 200.000 Euros de moins. Cette stagnation trouve son explication dans la baisse des recettes des droits de mutation et de produit des jeux de casinos qui n'est pas intégralement compensée par la hausse du produit fiscal et les compensations de l'Etat. La baisse est en effet de 2.900.000 € par rapport à l'inscription au BP 2009 alors que l'augmentation du produit fiscal et des compensations de l'Etat n'est que de 2.000.000 e donc une baisse de 900.000 Euros.

Le volume global des dépenses de fonctionnement qui correspond au volume global des recettes de fonctionnement est par conséquent en stagnation par rapport au BP 2009.

Néanmoins 4 postes budgétaires sont en augmentation, il s'agit en premier lieu du remboursement des intérêts d'emprunt qui progressent d'un million d'euros, compte tenu du volume important d'investissements lancés. Cette progression est cependant limitée par le fait que les derniers emprunts négociés par la Commune pour financer l'exercice 2009 sont très intéressants. La Commune ayant rééquilibré cette dette en privilégiant depuis plusieurs années des taux fixes.

Nous nous sommes orientés pour le dernier emprunt 2009, soit 6.000.000 d'Euros pour la Ville et 2.500.000 € pour l'Assainissement sur du taux variable avec une marge faible. Nous avons obtenu après négociation, un taux de 3 %, marge comprise, ce qui va nous permettre de limiter la progression d'annuités sans prendre de risque.

Le deuxième poste en augmentation est la masse salariale qui progresse de 2.900.000 € soit + 4,02 % en comparaison du BP 2009, la prévision de l'évolution des dépenses de personnel pour 2010 correspond à un maintien du niveau actuel des effectifs. Bien que des efforts significatifs aient été faits et que des services nouveaux aient été créés, il est temps aujourd'hui de limiter cette progression. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire a diligenté un audit qui nous aidera à mieux maîtriser la masse salariale qui représente, je vous le rappelle 57,67 %, du budget de fonctionnement.

Le troisième poste en augmentation concerne des dépenses de solidarité. Alors que les autres subventions sont soit stables, soit en baisse, celle que la Ville verse au C.C.A.S. est en augmentation de 2,07 % par rapport à 2009, ceci afin de lui permettre de mettre en œuvre les mesures nécessaires à accompagner des publics en difficultés.

Enfin, malgré la baisse de certaines recettes et l'augmentation de la masse salariale l'autofinancement augmente de 600.000 Euros pour passer de 4,7 millions à 5,3 millions Euros. Cela signifie, comme vous le savez, que la Commune parvient à dégager plus de 5 millions d'euros en section de fonctionnement pour financer des dépenses d'investissement. Elle dépasse de ce fait 2,5 millions d'euros l'obligation budgétaire de couverture des dépenses financières par des recettes de fonctionnement et des ressources propres d'investissement. Aussi pour respecter le montant des recettes de fonctionnement, sans augmenter la fiscalité, il est nécessaire cette année de réduire les autres postes de fonctionnement.

Le poste qui subit la plus forte diminution est le chapitre consacré aux charges courantes de fonctionnement qui passe de 25 millions d'Euros à 20 millions d'Euros soit – 5 millions. Cependant les charges obligatoires et les dépenses nécessaires au maintien des prestations que nous offrons à la population sont inscrites dans ce budget.

Les subventions aux associations sont également limitées avec une baisse de 550.000 euros puisque elles passent de 4,5 millions à 3,9 millions, sans toutefois toucher les subventions aux associations intervenant dans le domaine de l'aide aux personnes en difficultés, tel que par exemple que la banque alimentaire.

La deuxième caractéristique de ce budget est l'augmentation des crédits affectés à l'investissement et notamment aux travaux.

Les dépenses d'investissement passent de 29,5 millions à 36 millions d'euros, comme vous a dit monsieur le Maire, donc à + 6,5 millions d'euros. La plus forte progression se situe au niveau des travaux qui passent de 15 millions à 19,5 millions et des subventions puisque la Ville versera la première partie de la subvention à l'EPHAD, de 750.000 €. Il faut noter également que la première partie du prêt consenti à l'EPHAD : 750.0000 € est inscrite à ce budget.

Monsieur le Maire vous a donné le détail des grands travaux et vous avez reçu après le débat d'orientation budgétaire, le détail des travaux de proximité.

Pour rester dans une analyse plus financière, sont inscrits dans ce budget 2010 :

- 12.700.000 de grands travaux,
- 1.900.000 d'acquisitions foncières,
- 3.000.000 de participations financières et prêts qui concernent le C.C.A.S, la maison de retraite des Coteaux et l'EPHAD ;
- 8.700.000 de travaux et équipements courants dont 3.Millions pour les bâtiments,
- 2.200.000 pour les infrastructures de voirie ;
- 1.800.000 de matériel et mobilier ;
- 1.000.000 pour les travaux de proximité.

Les dépenses d'investissement sont financées notamment par :

- 5.300.000 d'autofinancement, soit 600.000 euros de plus qu'au BP 2009 ;
- 3.400.000 de FCTVA, dont 600.000 grâce au plan de relance et d'économie 2009 ;
- 3.200.000 de subventions d'investissement ;
- 2.000.000 de cessions ;
- 18.000.000 d'emprunts.

Monsieur le Maire vous a annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, sa volonté de préparer l'avenir en continuant à investir et en continuant à offrir des services de qualité à la population. Il a insisté sur la nécessité d'opérer des mutations profondes dans nos modes de gestion pour ne pas faire peser sur la fiscalité cette volonté d'avancer. Des pistes sont à chercher dans la maîtrise des dépenses, notamment en ce qui concerne la masse salariale, mais également dans l'optimisation des recettes. Les gains probables issus du changement de tarification : taxe de séjour sur les ports, par exemple, ne sont inscrits par prudence dans ce budget.



Une analyse sera faite dès le budget supplémentaire de l'effet financier des mesures mises en place. J'espère mes Chers collègues que les différents éléments d'explication qui vous ont été apportés lors du débat d'orientation budgétaire, lors de la Commission des Finances élargie, et à l'issue de mon intervention et de celle de Monsieur le Maire vous ont permis d'appréhender ce budget. Vous pouvez, comme vous le savez, tout au long de l'année obtenir auprès de la Direction des Finances ou en Commission des Finances des explications complémentaires.

Enfin, je remercie et félicite Marylène TERZO et toute son équipe pour le travail que fournit le service des Finances tout au long de l'année. Je vous laisse donc la parole avant d'aborder le vote par chapitre.

**Monsieur le Maire** : qui la souhaite ?

**Monsieur DUJARDIN** : oui. Monsieur le Maire et Chers collègues. D'abord, je vais rejoindre notre collègue André-Luc SEITHER pour remercier moi aussi les services car il est vrai que nous obtenons très régulièrement toutes les informations les plus détaillées que nous souhaitons—et donc merci à Madame TERZO et à son équipe, à Madame PETERS et à tous les autres. La chose n'est peut être pas habituelle mais avant de commencer ma propre intervention, j'aimerais quand même revenir sur certaines des affirmations que vous nous avez données en début de votre propre intervention, Monsieur le Maire, en nous disant que par exemple depuis 10 ans les taux n'ont cessé de baisser sur Antibes. Alors, je pense que c'est totalement faux, je n'ai jamais vu les taux baisser sur Antibes depuis 10 ans.

**Monsieur le Maire** : je n'ai pas dit les taux, j'ai dit les impositions

**Monsieur DUJARDIN** : non vous avez dit les taux,

**Monsieur le Maire** : puisqu'on a rajouté un certain nombre justement d'abattements.

**Monsieur DUJARDIN** : vous avez dit les taux. Les taux n'ont pas baissé.

**Monsieur le Maire** : je n'ai pas dit les taux, les impôts ont baissé

**Monsieur DUJARDIN** : les impôts ont été réévalués d'année en année, ne serait ce que par le relèvement automatique des bases et puis vous nous dites que la Ville d'Antibes est une des villes privilégiées parce qu'elle figure parmi les moins taxées des villes de France. Or si on se réfère aux statistiques qui nous ont été communiquées, puisque maintenant ces statistiques doivent être obligatoirement communiquées, on s'aperçoit que sur Antibes, par exemple, vous nous dites que nous sommes privilégiés, on s'aperçoit que la taxe à Antibes est pour la taxe d'habitation à 14,95 alors que la moyenne nationale est de 14,57.?

**Monsieur le Maire** : non, 16,1. C'est la Chambre régionale qui le dit.

**Monsieur DUJARDIN** : écoutez-moi, c'est ce qui nous a été fourni.

**Monsieur le Maire** : moi aussi.

**Monsieur DUJARDIN** : ce sont les statistiques nationales. Si les statistiques nationales ne sont pas d'accord entre elles, c'est autre chose. Là j'ai le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi de la ville.

**Monsieur le Maire** : écoutez, je vous ai cité la Chambre Régionale et le Trésor Public , si vous avez d'autres sources vous les communiquerez.

**Monsieur DUJARDIN** : les sources sont celles qui émanent de vos services donc voilà..

Ensuite il est vrai que la taxe professionnelle a un peu baissé puisqu'il doit y avoir une convergence avec la CASA mais en dehors de cela, il y a néanmoins un problème. C'est vrai, lorsque vous parlez de taxes très très basses sur Antibes, nous l'avions déjà signalé à plusieurs reprises, je trouve cela un peu étonnant d'ailleurs, c'est la hauteur de la taxe sur le foncier non bâti, parce que là, effectivement, Antibes se trouve à un taux extrêmement bas par rapport à la moyenne nationale : 13,49 % alors que la moyenne nationale est à 44,81 %, d'après les informations qui m'ont été communiquées.

Maintenant quand vous nous dites que l'impôt sur Antibes est bas, moi je me réfère encore une fois à des statistiques qui disent que les produits d'imposition directe par habitant, c'est-à-dire ce que chaque habitant est censé payer en moyenne, la moyenne nationale étant à 600 €, est de 705 € à Antibes, alors en matière de privilèges on en a vu de meilleurs.

**Monsieur le Maire** : Monsieur DUJARDIN, si vous avez une villa au Cap vous payez un tout petit peu plus que si vous avez un HLM à Saint Denis, ce que vous expliquez ne veut rien dire

**Monsieur DUJARDIN** : justement, je vais y venir.

**Monsieur DUJARDIN** : Si, si cela veut dire quelque chose.

**Monsieur le Maire** : cela veut dire qu'il y a plus de riches à Antibes qu'à Saint Denis voilà.

**Monsieur DUJARDIN** : enfin la moyenne par habitant elle est....

**Monsieur le maire** : la moyenne de ce qu'on paye, c'est la moyenne de ce que l'on a.

**Monsieur DUJARDIN** : Je vais donc le présenter autrement. Disons que la ville d'Antibes a des produits d'imposition qui sont plus élevés que dans d'autres villes donc c'est ce qui sert à faire votre budget et de ce côté là les rentrées sont nettement supérieures à ce qu'elles sont de la moyenne nationale.

Et quand vous nous parlez des taux, cela est vrai pour toutes les villes de France et pas seulement pour Antibes, le taux ne veut pas dire grand-chose dans la mesure où les taux sont donnés par l'Etat, les bases sont données par l'Etat ! Ceci dit, vous le savez aussi bien que moi, puisque normalement vous devez la présider, qu'il existe dans toutes les villes une Commission départementale des Impôts directs. C'est cette commission, qui en se basant sur des valeurs cadastrales, donne effectivement in fine le montant de l'impôt. Donc on peut se dire qu'à Antibes, certainement, parce que quand on voit le montant de l'impôt récolté dans d'autres communes, et qui est plus bas, avec des taux qui sont parfois plus hauts, on peut se dire que les valeurs cadastrales qui ont été retenues à Antibes sont des valeurs cadastrales qui sont probablement...

**Monsieur le Maire** : ce n'est pas la ville d'Antibes qui retient ces valeurs

**Monsieur DUJARDIN** : Oui justement, oui. C'est la ville d'Antibes qui les retient

**Monsieur le Maire** : non

**Monsieur DUJARDIN** : si, c'est la Commission

**Monsieur le Maire** : la dernière fois, Madame VERCNOCKE a dit quatre ou cinq contre vérités et vous en sortez quatre ou cinq autres,

**Monsieur DUJARDIN** : non, mais renseignez –vous

**Monsieur le Maire** : je veux bien qu'on critique les choses, mais

**Monsieur DUJARDIN** : la Commission municipale des Impôts directs qui se réunit une fois par an est censée donner des valeurs cadastrales, alors elle le fait actuellement pour

les nouveaux immeubles, elle le fait aussi lorsqu'il y a des changements importants , mais elle ne le fait pas pour ceux qui ont été décidés dans les années 70 et je crois qu'il y a ici un besoin énorme de revoir justement les valeurs cadastrales parce qu'il se trouve que les valeurs cadastrales qui ont été établies en 70 défavorisent très largement, par exemple, les habitations à loyer modéré par rapport aux villas du Cap d'Antibes.

**Monsieur le Maire** : mais non.

**Monsieur DUJARDIN** : oui parce que les critères de confort qui ont été retenus à cette époque et d'ailleurs la Cour des Comptes, elle-même, dit que ce système est obsolète et qu'il faudrait le changer. Une loi a même été votée mais elle n'a jamais été appliquée pour justement réformer ce système.

Je pense que quand on parle de fiscalité basse d'une ville par rapport à une autre, les critères de comparaison ne sont pas toujours forcément objectifs.

Ceci dit c'était pour vous répondre, maintenant, vous avez aussi parlé des subventions et, c'est vrai, que nous avons souvent fustigé un certain nombre de subventions que nous trouvons un peu excessives par rapport aux capacités financières de la ville. Maintenant, beaucoup des subventions dans le passé ont été reconduites de manière plus ou moins mécanique mais heureusement, de temps en temps, certaines subventions ont été augmentées de manière substantielle lorsque le besoin était réel. Mais sur ce domaine des subventions nous sommes aussi heureux de voir qu'aujourd'hui il y a une reprise en mains du système et que la reconduite automatique est de moins en moins le cas.

Je voulais vous dire dans ma propre intervention, que votre budget est un peu un budget en mutation, justement parce qu'aujourd'hui vous avez pris en compte certaines des revendications que nous avons depuis longtemps, entre autres, le gel des recrutements.

Nous avons bien compris que nous allons attendre les résultats de l'audit avant de décider de la politique municipale en terme de recrutements, mais il est quand même important de savoir qu'aujourd'hui, la masse salariale représente 60 % des frais de fonctionnement et que c'est une valeur très haute par rapport aussi à la moyenne nationale et qu'il est temps justement de rationaliser un petit peu cette masse. Profitons d'ailleurs, de la période du Baby Boom puisque beaucoup de personnes sont censées partir à la retraite dans les années qui viennent :cette année, l'année prochaine et l'année suivante pour justement redéfinir un peu les priorités.

Vous avez aussi réduit certaines dépenses de fonctionnement, ce que nous avons apprécié dans ce budget, entre autre, par exemple, le parc automobile.

C'est vrai qu'une certaine rationalisation était nécessaire, qu'elle est en cours et que nous l'apprécions. La lutte aussi contre l'absentéisme, vous le dites vous-même cela coûte 5.000.000 d'Euros au budget de la ville et en plus cela donne une mauvaise image du service public, image qui en pâtit par rapport à quelques personnes, et d'autres naturellement qui, elles, ne pratiquent pas l'absentéisme souffrent de cette dégradation de l'image du service public.

Concernant certaines dépenses de fonctionnement, là aussi je le disais, il y a une reprise en mains et j'en suis ravi parce que la différence essentielle entre la gestion, il me semble, des collectivités locales et la gestion des entreprises privées tient principalement à la manière de fixer les objectifs et les moyens.

Dans le privé, c'est le patron et son conseil d'administration qui fixent les objectifs en fonction de l'état du marché et de ses contraintes et décident des moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs.

Pour les collectivités locales, dans une très large mesure, c'est clair que les objectifs sont aussi fixés par le patron c'est-à-dire le maire et son exécutif, mais les moyens sont souvent très largement fixés pour les services eux même, ce qui entraîne souvent des coûts de fonctionnement très largement supérieurs à ceux du privé, des effectifs surévalués et des moyens matériel eux aussi surévalués. Nos dépenses de fonctionnement sont quand même à Antibes 20 % supérieures à la moyenne nationale, ce qui est loin d'être négligeable.

Votre budget 2010 propose certaines améliorations, mais comme je le disais, apparait un budget de transition entre le budget fait par des fonctionnaires pour des fonctionnaires et un budget ou l'exécutif reprend la main sur la gestion. Diriger un exécutif comme celui de la Ville d'Antibes n'est pas simple et j'espère qu'avec toutes les activités qui sont les vôtres, actuellement, c'est-à-dire : député des Alpes Maritimes, président de la CASA et j'ai lu dans la presse récemment, que vous veniez d'être élu Président de la Fédération Française Hospitalière ce qui je suppose...

Applaudissements dans la salle.

**Monsieur DUJARDIN** : bravo, oui.

C'est un poste effectivement prestigieux mais qui, je suppose, compte tenu des problèmes hospitaliers, actuellement, et des problèmes de santé en France, va probablement vous prendre pas mal de temps et j'espère que vous aurez la possibilité de déléguer suffisamment de votre pouvoir à vos adjoints, de façon à ce que le politique continue de garder la main et continue cette transition par rapport au budget.

**Monsieur le Maire** : vous avez terminé Monsieur Dujardin ?

**Monsieur DUJARDIN** : non, je n'ai pas terminé encore. Concernant les grands équilibres de votre budget, malgré une reprise en mains des frais de fonctionnement et une meilleure ventilation des dépenses, nous sommes pratiquement stables à 131 millions cinq contre 131 millions sept l'année dernière. Si nous étions dans la moyenne nationale des frais de fonctionnement, nous n'aurions que 105.2 millions, je vous laisse apprécier la marge de manœuvre que nous aurions, nous pourrions choisir entre soit augmenter nos investissements de manière substantielle, soit de lancer de grands chantiers tel que le centre administratif qui nous fait toujours grand défaut, nous pourrions aussi choisir de limiter la fiscalité ou de faire un panachage des deux.

Concernant l'investissement, nous tenons à vous remercier de nous avoir fourni pour la première fois la liste des grands travaux que vous comptez lancer ou poursuivre en 2010.

La plupart de ces travaux nous apparaissent comme justifiés avec toutefois une question sur l'aménagement du parvis du musée Picasso pour 480.000 Euros, nous n'avons pas vu de maquette sur ce projet.

**Monsieur le Maire** : si, si nous avons délibéré, Monsieur DUJARDIN

**Monsieur DUJARDIN** : je n'étais peut être pas là.

**Monsieur le Maire** : oui, on a délibéré à l'unanimité

**Monsieur DUJARDIN** : mais disons, qu'en période de vaches maigres je ne sais pas si ce parvis nécessite aujourd'hui les 480.000 euros dans ce budget.

Une fois encore pour ce qui est des investissements, nous regrettons l'emploi massif à l'emprunt qui, justement, avec une meilleure maîtrise des frais de fonctionnement aurait pu être évité.

Concernant les taxes de ce budget, vous allez nous demander de voter des taux à 14,95 % pour la taxe d'habitation sans aucun abattement, 17,45 % pour le foncier bâti et de 13,49 % pour le foncier non bâti.

Si nous pouvons comprendre, dans une certaine mesure, la suppression de l'abattement général à la base, nous ne comprenons pas la suppression de l'abattement spécial à la base qui touche les personnes les plus faibles. Nous comprenons que cet abattement a une incidence budgétaire de 300.000 euros, mais nous estimons qu'une minoration des dépenses d'un même montant était tout à fait réalisable dans ce budget afin de soutenir les plus démunis.

Nous souhaitons donc voir cet abattement spécial à la base réinstallé.

Enfin pour ce qui est des taxes, nous trouvons que la disproportion entre la moyenne nationale, je le disais tout à l'heure, et ce qui se pratique à Antibes sur le foncier non bâti nous paraît injustifiable, la moyenne nationale étant 44,81% alors que nous pratiquons 13,49 %. Lorsque l'on connaît les plus values qui ont été engrangées sur le prix des terrains depuis l'instauration de cette taxe que vous n'avez jamais augmentée, on est en droit de se demander pourquoi de tels privilèges sur une catégorie spécifique de notre population?

Nous souhaiterions que pour le moins la taxe sur le foncier non bâti soit augmentée à un niveau plus compatible avec la moyenne nationale, de façon à combler la perte de recettes engendrée par la remise en place de l'abattement spécial à la base, si vous désiriez le remettre en place, ou en atténuer l'incidence. J'en ai terminé.

**Monsieur le Maire** : merci. Monsieur PIEL, Madame DUMAS.

**Madame DUMAS** : oui. Tout d'abord je voudrais commencer aussi en nous associant aux remerciements envers les services qui nous fournissent en effet des documents clairs, précis ainsi que les renseignements supplémentaires qu'on peut leur demander.

Donc, sans reprendre ce que nous avons dit lors du débat budgétaire, je voudrais malgré tout situer rapidement le contexte dans lequel nous vivons actuellement. D'après une note de l'INSEE 15 % de la population des Alpes Maritimes sont en grande précarité et les écarts entre riches et pauvres sont dans les plus élevés de tout le pays. Ce rapport serait de 3,4 à 4 % dans notre département.

Malheureusement dans ce contexte d'énormes difficultés et d'injustices sociales, le budget que vous nous présentez ne répond pas à ces situations d'inégalité. Au contraire, le matraquage fiscal que vous avez décidé pour cette année aggrave les inégalités sociales et d'ailleurs vous prévoyez une nouvelle augmentation des recettes venant des impôts locaux, d'environ 1.5 millions d'euros. Augmentation certainement due à la politique fiscale injuste de l'Etat qui a décidé lui aussi d'augmenter les bases locatives, décision votée d'ailleurs par votre majorité au parlement donc dans la loi de finances 2010. Ce qui me permet aussi de dire que l'augmentation des impôts en valeur n'est pas tout à fait la même discussion que l'augmentation ou la diminution du taux.

Vous avez réussi le fait d'augmenter aussi les recettes fiscales, mais sans en augmenter le taux. Vous nous dites souvent que la ville est en bonne santé financière, mais je constate à la lecture des différents ratios du budget 2010 :

- que le rapport imposition directe, par rapport à la population, augmente, alors que les dépenses d'équipement par rapport à la population, sont en baisse et sont d'ailleurs très inférieures à la moyenne nationale de la strate ;
- que la dette augmente ;
- que le rapport de la dotation globale de fonctionnement est elle aussi très inférieure de 30 % à la moyenne nationale.

Alors, il est clair que la santé financière dont vous nous parlez n'est pas mise au service des besoins de tous les habitants de notre ville ou alors cette santé se dégrade sérieusement. Il suffit de voir le mini projet d'augmentation de subvention au C.C.A.S. d'environ 2% ,à peine 100.000 euros supplémentaires, alors que vous-même annoncez un nombre de demandes de plus en plus important qui est bien supérieur à ce 2% d'augmentation du montant.

Comment se satisfaire de la baisse d'un peu plus de 12 %, d'un montant total consacré aux subventions des associations pour beaucoup actrices de la vie sociale culturelle et sportive de notre ville. Par contre on peut lire une prévision d' un million d'euros supplémentaire dans les dépenses de charges financières de la section de fonctionnement ainsi qu'un projet d'augmenter de 7,5 millions d'euros les remboursements d'emprunt ce qui, en effet, représente plus de 40 %.

De plus, on voit bien que le fameux effet d'aubaine de la nouveauté gouvernementale- le fonds de compensation de la TVA - a bien, comme nous le disions il y a quelque temps, un effet très éphémère puisque la dotation 2010 à ce titre ne sera que de 2,4 millions d'euros qui déjà n'en produit une baisse de 42 % par rapport à la dotation de cette année.

Enfin quand on lit le tableau des effectifs du personnel, donc on parle beaucoup d'audit etc, et de réduction d'effectifs on peut constater que 92 postes ne sont pas pourvus dans les effectifs prévus au budget. Comme quoi, nous avons encore de la place dans l'emploi et dans la fonction publique territoriale.

Donc pour conclure mon intervention je voudrais présenter au vote du Conseil municipal un amendement à ce budget pour une fiscalité plus juste, nous l'avons annoncé lors du débat d'orientation budgétaire. Les suppressions conjointes de l'abattement général à la base et de l'abattement spécial sur la taxe d'habitation que votre majorité a décidé ont pour effet des hausses très importantes. Ces hausses considérables et même démesurées, mettent beaucoup de famille en grande difficulté, particulièrement dans une ville où la cherté des loyers ampute déjà sérieusement un budget familial, de plus en plus précarisé et fragilisé. La suppression de ces abattements est d'autant plus injuste qu'elle ne touche pas de façon égale tous les logements. Par cette méthode les résidences secondaires n'ont pas subi de la même manière les augmentations drastiques. Vous l'avez annoncé lors des débats d'orientation budgétaire les bases locatives vont encore augmenter. Les montants de la taxe d'habitation pour 2010 vont donc encore augmenter. Nous l'avons dit, la fiscalité est la première solidarité financière qui permet le fonctionnement de nos collectivités, mais elle ne doit pas être injuste et servir l'aggravation des inégalités sociales , ainsi

nous demandons par cet amendement le rétablissement d'un abattement général à la base de 15 % et d'un abattement spécial pour les familles modestes de 15% sur la taxe d'habitation. Merci.

**Monsieur le Maire** : Madame MURATORE.

**Madame MURATORE** : alors, donc par rapport à ce budget au niveau du fonctionnement, pour ce qui est des économies d'énergie, pour nous ce n'est pas à la hauteur des enjeux. J'avais trouvé 130.000 € vous dites 125.000 €, dont acte. Nous n'avons aucune information sur la préparation du plan climat énergie de la commune, les travaux d'isolation des bâtiments communaux alors que le budget entretien des bâtiments est divisé par 3,6. Vous annoncez des économies de combustibles, effectivement par le transfert du fioul vers le gaz, qui est moins polluant certes, mais tout aussi coûteux et non pas des études pour des énergies du développement durable.

Quelques points nous étonnent : on voit le budget fêtes et cérémonies passer de 5.800 à 341.000 euros, je pense qu'il y a une erreur. Les frais de nettoyage des locaux baisse de façon importante, cela signifie t'il que le nettoyage des locaux va en partie être repris par le personnel communal ou que les marchés et prestations seront revus à la baisse, idem pour le gardiennage.

Quels sont ces impôts que paie la ville qui passent de 12.000 € à 100.000 € ?

En ce qui concerne le personnel, globalement, vous prévoyez une augmentation de 3,40 % qui est plus réaliste que l'année dernier ou vous aviez prévu 2,50 mais vous avez été obligé ensuite de faire une réévaluation en budget modificatif.

On constate la diminution importante du budget des emplois d'insertion, la ville pourrait faire un effort, d'ailleurs vous le citez dans le document du DOB qui nous a été remis, mais on ne le voit pas dans le budget. On constate un effort sur les emplois pourvus mais il y a encore 92 emplois non pourvus, par rapport aux effectifs budgétaires, alors que vous avez décidé de geler les recrutements dans l'attente de l'audit des services.

Nous rappelons, que nous ne sommes pas contre un audit, mais celui-ci ne doit pas avoir pour objectif une réduction des emplois mais un meilleur service aux usagers et de meilleures conditions de travail pour le personnel.

Le budget des non-titulaires est en baisse, doit-on penser qu'il s'agit de titularisation et de réduction de la précarité ?

En ce qui concerne l'ACMA Ce poste augmente de façon importante, donc le coût pour la Commune augmente, ne serait-il pas nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de construire des crèches ? Qu'en est-il du projet de crèche d'entreprise de « Carrefour » auquel la ville pourrait participer et ainsi réserver des places ?

Qu'en est-il de la réduction d'impôt accordée pour frais de garde à domicile et du cumul avec cette aide ? Nous n'avons toujours de réponse sur ce point.

En ce qui concerne le C.C.A.S., la subvention est en augmentation de 2,07%, y compris le reversement des concessions des cimetières et donc pratiquement pas d'augmentation.

Nous demandons toujours l'analyse des besoins sociaux, nous avons eu la présentation de l'analyse des besoins sociaux concernant les personnes âgées quoiqu'elle ne présente aucune information sur les revenus et donc sur les besoins. Cette analyse nous donne l'existant et non pas les besoins. Nous n'avons toujours pas la présentation de l'analyse des besoins sociaux concernant les familles et donc aucune possibilité d'analyse des situations financières et des besoins en logements sociaux, crèches et diverses aides.

Pour les subventions : on continue à financer le Rallye à hauteur, certes de 146.000 € au lieu de 156.000 € alors que d'autres subventions ont subi une baisse plus conséquente.

Nous notons, que vous avez pris en compte le fait que les livres étant fournis gratuitement, cette mission n'était plus assurée par l'APELEC ? Sa subvention a donc diminué mais nous demandons un ajustement avec l'autre association de parents d'élèves la FCPE. Or, la FCPE qui avait déjà beaucoup moins que l'APELEC voit aussi sa subvention baisser.

En ce qui concerne les subventions aux foyers des logements des collèges ? nous renouvelons notre demande que celles-ci soient proportionnelles au nombre d'élèves.

Sur les investissements, on constate une augmentation importante des investissements en cours, ce qui est logique, puisque le nombre d'investissements a augmenté mais cela fausse la visibilité de la réalité des investissements de l'année et va aussi avoir un impact sur le FCTVA.

Nous souhaitons le détail des subventions attendues, avec leur objet, car elles sont en augmentation. Une parenthèse : si la loi, dont nous proposons tout à l'heure un vœu, est votée il sera beaucoup plus difficile pour les communes d'obtenir des subventions.

L'entretien des bâtiments qui est indiqué en investissement alors que pour nous il s'agit de fonctionnement n'est pas là non plus à la hauteur de l'état de certains des bâtiments communaux.

Bien sûr nous constatons l'augmentation du poids de la dette dans le budget et surtout le seul investissement nouveau, nouveau, je dis bien : la salle des 3 moulins, l'aménagement du site du Fort Carré et des études pour le boulevard du littoral. Rien pour le site Lacan-Marenda, rien sur un éventuel centre administratif qui permettrait de regrouper les services et procurerait d'importantes économies en terme de location, temps de déplacement, d'énergie. Aucune réserve foncière pour du logement, au contraire, tous les ans on voit un projet de vente de biens communaux à hauteur de 2 millions et on ne voit pas quelle politique il y a derrière. Enfin, quelle est la réflexion par rapport à la création d'un établissement public foncier local qui permettrait de gérer tout le patrimoine.

Pas de projet de crèche j'y reviens.

Aucune information non plus sur l'impact de la taxe carbone et le reversement à la commune qui sera conditionné à des investissements dans des travaux d'économies d'énergie.

**Monsieur SEITHER** : je voudrais répondre à Madame MURATORE.

**Monsieur le Maire** : Oui, Madame MURATORE

**Madame MURATORE** : sur l'amendement proposé , j'avais aussi des choses à dire mais on y revient après ?

**Monsieur le Maire** : il vaudrait mieux y venir maintenant, si vous avez un amendement à proposer, proposez le maintenant.

**Madame MURATORE** : non, non par rapport à l'amendement qui est proposé par le groupe communiste la Gauche et l'Ecologie, j'ai des choses à dire, donc je demandais si c'était maintenant ou après?

**Monsieur le Maire** : dites-le maintenant.

**Madame MURATORE** : alors, pour nous la suppression de l'abattement spécial à la base est tout à fait injuste d'autant plus qu'il concerne les personnes les plus défavorisées. Pour l'abattement général à la base, il est aussi tout à fait injuste puisque les personnes qui bénéficient du bouclier fiscal n'ont pas supporté ces augmentations. Donc nous sommes pour le rétablissement de l'abattement spécial à la base pour les familles modestes et surtout pour la révision des bases locatives cadastrales qui sont particulièrement injustes.

**Monsieur le Maire** : merci. Monsieur SEITHER

**Monsieur SEITHER** : je voulais donner deux détails à Madame MURATORE. Je suis quand même étonné puisqu'elle était présente à la Commission des Finances élargie qu'elle n'ait pas posé cette question à ce moment là puisque qu'elle est faite pour cela justement, et on avait la réponse.

En ce qui concerne les fêtes et cérémonies, naturellement il y avait 5.800 € l'année dernière et cette année 341.000,17, il s'agit en fait de fêtes de fin d'année qui étaient dispatchées sur plusieurs chapitres et qu'on a regroupé sur le chapitre : fêtes et cérémonies.

Ensuite vous avez posé la question concernant les impôts et taxes, il y avait 12.000 €, on vous propose 100.000 il n'y avait pas la taxe carbone de 90.000, autrement dit 90.000 plus 12.000 de l'année dernière,

on a une diminution de 2.000 €. Il y avait 12.000, maintenant il y a 100.000 dont 90.000 de taxe carbone qu'on n'avait pas.

**Madame MURATORE** : par rapport à la taxe carbone ce qui aurait été intéressant aussi c'est de voir puisqu'elle sera reversée si la ville investit dans des économies d'énergie, il aurait été donc intéressant d'avoir en parallèle les projets de travaux d'économie d'énergie ces 90.000 € reviennent.

**Monsieur SEITHER** : on est bien obligé de le faire figure ces 90.000 € au budget, d'accord ? Après les économies d'énergie, on va les faire, on va vous proposer à un moment donné des opérations qui vont nous permettre de débloquer les 90.000.

**Monsieur le Maire** : c'est évident que s'il y a une augmentation de 125.000 à 130.000 € d'investissement pour les économies d'énergie et une diminution de ces coûts, cela rentre dans le problème de la taxe carbone et implique qu'on nous restitue par la suite l'ensemble des taxes que l'ensemble des collectivités paie comme l'ensemble des usagers.

D'abord il y a un certain nombre de choses qui sont fausses, alors on donne des chiffres, dans quelque temps je vous remettrai le rapport de la Chambre régionale des Comptes.

L'élément que j'ai cité est un élément exhaustif qui reprend des chiffres Monsieur DUJARDIN, c'est simple il vous suffit de demander à Marseille quels sont les taux, combien on paie pour un trois pièces équivalent. Vous pouvez interroger les villes de Toulon, Nice, Cannes, Cagnes-sur-Mer, vous vous rendrez vite compte que c'est à Antibes qu'on paie le moins cher.

Après, que l'impôt soit désagréable, il est désagréable pour moi aussi ! L'impôt fait partie de l'adhésion d'un certain nombre de gens à un service rendu. Je que crois vous venez de le dire encore une fois, vous considérez tous si j'ai bien compris, à la fois que les services de la Ville d'Antibes sont des services performants, la preuve un service des finances dont vous avez tous loué à la fois les efforts accomplis pour vous présenter le budget, pour vous ouvrir les comptes et en même temps leurs compétences. Il en est de même d'un certain nombre d'autres secteurs. Et je répèterais que les récompenses que la Ville obtient sont une récompense pour la qualité des fonctionnaires qui y travaillent.

Le deuxième élément, c'est qu'à un moment donné, il faut peut être, je ne dis pas de regarder tous le budget de la même façon, mais on ne peut pas dire une fois dire on a qu'à faire un taux par secteur, comme le demandait Madame VERCNOCKE la dernière fois, ce qui est illégal, et puis une autre fois dire on propose de changer complètement les règles du jeu et de le gérer comme une entreprise.

Honnêtement et effectivement Monsieur DUJARDIN vous avez raison, les règles d'une entreprise privée ne sont pas les mêmes règles que celles d'un service public. Et quand vous dites on devrait gérer en fonction de l'état du marché. Non. Une collectivité territoriale et une ville ne se gèrent pas en fonction de l'état du marché, elles se gèrent en fonction des besoins de service public. Je crois, d'ailleurs, vous avoir montré tout à l'heure que la Ville d'Antibes offre, que ce soit sur l'exemple du C.C.A.S. pour les personnes âgées, ou que ce soit sur l'exemple de la petite enfance ou du service jeunesse, des prestations qui sont supérieures à la moyenne nationale.

Alors effectivement, cela c'est vrai on offre des choses qui sont plus importantes que la moyenne nationale, faut-il pour autant réduire ces prestations ? L'étude que nous avons demandée est de regarder en fonction des prestations comment on peut faire en sorte de pénaliser le moins possible ceux qui en ont le plus besoin. Et donc, c'est dans ce sens là qu'on va introduire un quotient familial dans le paiement du coût des repas dans les écoles d'Antibes.

Pour autant, est-ce qu'il faut s'adresser à un service commercial pour livrer tous les repas des enfants dans les écoles ? Non ce n'est pas notre choix et comme ce n'est pas notre choix, on passe d'une vingtaine d'employés, dont on aurait besoin dans cette optique, à une soixantaine d'employés parce qu'on a des cuisines qui sont décentralisées avec cuisine familiale qui se mettent en place.

Et donc, effectivement il y a un différentiel et ce différentiel on l'assume. Et on l'assume très volontiers, d'autant plus que l'on peut prendre les comparaisons sous tous les angles et vous lirez bien attentivement le rapport de la Chambre régionale et du Trésor public et vous constaterez que le taux d'imposition de la ville d'Antibes est inférieur à la moyenne nationale, inférieur à la moyenne départementale, inférieur à la moyenne régionale.



Après, cela ne veut pas dire pour autant qu'on ne pourrait pas trouver d'autres solutions. Et donc l'autre solution, c'est effectivement de rechercher des économies et dans cet axe, il y a des recettes nouvelles : recettes sur les ports, qu'on évoquera tout à l'heure, et puis en même temps il y a des économies. Parce que l'on peut toujours, même sur un service performant, essayer de trouver des économies. Faut-il pour autant rabattre la voilure et dire on ne fait plus de dépenses ? Non, moi je pense que vous seriez en droit de venir me dire comment on a rénové tout le musée Picasso et l'enceinte, vous avez obtenu des fonds FCTVA et vous faites tout sauf la rénovation de la place Mariéjol qui est la plus visitée d'Antibes parce qu'elle se trouve entre les monuments historiques, la mer et les remparts ?

Vous seriez en droit de me dire vous avez fait voter une délibération et puis maintenant vous ne l'appliquez pas ? Et bien, oui on va le faire, et on va le faire parce que c'est une place un peu particulière, qui va coûter un peu plus cher que de faire un trottoir avec de l'asphaltage ? parce qu'il a fallu commencer par les fouilles archéologiques puisque c'est un site patrimonial et puis ensuite on mettra des petits pavés et on ne va pas goudronner.

Je pense que ces éléments là sont des dépenses d'avenir, parce que des dépenses qui se font autour du château Grimaldi, sur les remparts replacent la ville dans un patrimoine historique et lui donnent une attractivité culturelle et touristique importante.

Je veux bien entendre toutes les critiques sur les associations, les amendements qui demandent la baisse des impôts, mais Monsieur PIEL, quand nous baissions les impôts, la Région les augmentait, en l'espace de dix ans, de 110 % alors si vous commencez à les diminuer de 110 %, je commencerai aussi à réfléchir à rétablir les abattements.

On pourrait jouer ce genre de pari, moi je veux bien qu'on me fasse des critiques mais j'aimerais bien aussi que ceux qui les font soient, comme le disait tout à l'heure je ne sais plus qui, exemplaires. Ce n'est pas tout à fait le cas, après vous me direz ce n'est pas très important nos impôts, oui pas très importants mais sur 150 millions d'euros d'investissements lourds, vous y trouverez bien sûr les 20 millions d'euros d'impôts de la ville, vous y trouverez beaucoup d'investissements de l'Etat, juste derrière, vous trouverez de manière équivalente la Communauté d'Agglomération et le Département et puis vous trouverez 5 % d'investissement de la Région dans ces grands équipements.

Donc là aussi si vous nous apportiez une aide importante sur une salle omnisports, sur des choses qui sont populaires, peut être qu'à ce moment là, vous auriez le droit de dire qu'ils ne faut pas faire ces grands investissements ou de nous donner des conseils dans ce domaine. Mais dans ce domaine l'aide régionale gérée par la gauche est tellement faible, elle est aussi faible d'ailleurs sur les associations, 2 % de subvention aux associations d'Antibes. Là aussi, quand vous regardez les associations d'Antibes, vous avez du 70 % pour la ville d'Antibes c'est normal, puis ensuite vous voyez arriver la CASA, puis le Département et puis loin derrière la Région.

**Monsieur PIEL** : inaudible (*hors micro*)

**Monsieur le Maire** : ce n'est pas beaucoup.

**Monsieur PIEL** : inaudible (*hors micro*)

**Monsieur le Maire** : oui, nous subventionnons de façon importante

**Monsieur PIEL** : inaudible (*hors micro*)

**Monsieur le Maire** : Soyez logique puisque vous vous insurgez, vous savez quand les subventions de la Région aux associations disparaîtront, on ne s'en apercevra pas, parce qu'au niveau de l'aide que vous apportez à l'heure actuelle.....Tout cela pour dire que si vous baissez les impôts Monsieur PIEL qui êtes Vice Président du Conseil Régional au niveau de la Région..

**Monsieur PIEL** : inaudible (*hors micro*)

**Monsieur le Maire** : Il faudrait quand même que le conseiller soit un peu aussi le payeur. Et si on avait un peu plus d'aide de la part de la Région, peut-être qu'on serait dans une situation financière encore plus confortable. Donc, moi je veux bien qu'on m'explique les amendements....

**Monsieur PIEL** : inaudible (*Hors micro*)

**Monsieur le Maire** : C'est de la réalité.

**Monsieur PIEL** : *peu audible* ... à chaque fois vous ne citez que cela, la Région

**Monsieur le maire** : mais il y en a d'autres, je vous les donnerai.

**Monsieur PIEL** : *peu audible* ...je vous rappelle que quatre euros pour la dotation de la Région, c'est 60 %

**Monsieur le Maire** : ...mais il serait malheureux que ce soit beaucoup plus pour ce que vous faites pour la ville d'Antibes.

**Monsieur PIEL** : peu audible, hors micro, la taxe d'habitation

**Monsieur le Maire** : compte tenu des prestations qu'il y a pour les personnes âgées, pour les enfants, pour les cantines, pour les aides particulières pour les crèches qui sont à 20 %..

**Monsieur PIEL** : peu audible... « *c' est du pipeau* »

Monsieur le Maire : ce sont les chiffres, ce n'est pas « *du pipeau* » , vous avez l'habitude de critiquer, je vous demande de donner l'exemple moi des critiques que j'ai entendues, j'ai noté deux ou trois choses

### **Cassette 3 face A**

Reprise intervention de Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire** : la première, c'est que personne ne conteste que la Ville comme toute la France, comme toute l'Europe et comme tout le monde occidental traverse une crise économique avec des conséquences financières et sociales.

Le deuxième point c'est que dans ce contexte, l'augmentation des impôts qui ne s'est pas produit pendant dix ans et qui se produit cette année a apporté environ trois millions quatre à la Ville alors qu'elle a un déficit aux alentours de huit donc elle cherche non pas dans l'augmentation de la fiscalité cette marge supplémentaire, elle cherche dans une gestion plus dynamique et elle remet en cause un certain nombre d'éléments qui étaient antérieurement "confortables" compte tenu de sa situation.

Pour autant je ne peux pas laisser dire non plus que les services n'ont pas fait d'efforts antérieurs si on a fait un plan énergie, un plan développement durable si on a développé depuis un certain nombre d'années les aides au CCAS pour du plan social cela veut bien dire qu'effectivement il y a un service rendu à la population ,supérieur aux autres villes et on peut s'offrir la comparaison sans aucun problème et sans aller de l'autre côté de la France, en regardant simplement ce qui se passe autour de nous.

Enfin, nous avons décidé de continuer un investissement fort, nous l'avons décidé parce que d'abord cela créait de l'emploi, ensuite parce que cela améliorerait la qualité de la vie et de la Ville et enfin parce que cela apportait de toute évidence un meilleur confort à l'organisation de l'ensemble de la cité.

Donc, si on voulait effectivement maintenir un niveau d'investissement fort il fallait bien qu'il y ait des efforts de gestion. Ces efforts de gestion se font sans altérer la qualité du service public et ils se font avec la possibilité de travailler à travers d'un audit qui rendra ses conclusions et en aucun cas pour lequel on est lié ou qui a une commande particulière et nous prendrons ensemble les décisions qui s'imposent pour faire en sorte que notre budget puisse continuer à être équilibré.

Alors j'entends depuis des années que la Ville est en mauvaise santé. Ma foi... une des incidences, c'est la capacité à emprunter et je constate que la Ville d'Antibes est considérée par l'ensemble des banques, qui ne sont pas des philanthropes particuliers, comme la ville à laquelle on peut prêter facilement de l'argent pour mille raisons que je n'exposerai pas ici et en particulier parce que sa gestion est une gestion saine.

Donc je vous présente aujourd'hui un budget sans augmentation d'impôts malgré la conjoncture avec un investissement fort, sans diminuer les qualités du service public et avec une capacité à trouver des économies en particulier dans le cadre du développement durable qui nous permet justement de continuer

les efforts d'investissement que nous avons envisagés.

Maintenant, dans un débat qui permet évidemment de s'exprimer, l'opposition généralement vote contre le budget et la majorité vote le budget, donc, je ne m'attends pas non plus à une surprise particulière.

D'ailleurs, Monsieur PIEL vous me dites que vous posez un amendement.

Dans mes rêves les plus fous je me suis dit un jour, peut-être, si je mettais ces amendements en application vous ne voteriez pas le budget non plus... la preuve c'est que quand on avait les abattements de ce niveau-là vous ne le votiez pas.

Donc, ne m'attirez pas avec un amendement de compromis qui en réalité n'est qu'une demande démagogique ! Alors vous disiez que je fais peut-être "du pipo et du violon" mais vous, en matière de démagogie, vous avez trouvé et nous avons tous trouvé notre maître vous-même ; d'autant plus que vous êtes maintenant piloté par d'autres personnes.

**Monsieur PIEL** : *inaudible hors micro*

**Monsieur le Maire** : j'ai eu l'impression qu'il y avait un petit changement dans votre attitude, donc je pense il y a eu une période où il me semblait que vous étiez plus intéressé par votre ville que par votre parti. Voilà c'est un avis...

**Monsieur PIEL** : vous aussi d'ailleurs...

**Monsieur le Maire** : moi aussi je suis beaucoup plus intéressé par ma ville que par mon parti... et je suis suffisamment critique .....

**Monsieur PIEL** : *inaudible hors micro*

**Monsieur le Maire** : Monsieur PIEL,... je vous signale que j'ai été élu par une majorité de gauche dans laquelle il y a un certain nombre de personnes qui sont communistes qui m'ont trouvé plus compétent que d'autres à occuper cette fonction. C'est une fonction électorale donc je suis élu vous n'allez pas me reprocher d'être élu quelque part.

**Monsieur PIEL** : *inaudible hors micro*

**Monsieur le Maire** : ... bien on en parlera en tête à tête.... ce n'est pas l'impression que l'on a donné ces derniers temps...

Maintenant on va passer au vote du budget chapitre par chapitre

**Monsieur PIEL** : vous n'avez pas fait voter notre amendement.

**Monsieur le Maire** : Ah oui ! l'amendement démagogique de Monsieur PIEL. Au vote...

**Monsieur DUJARDIN** : sur l'amendement nous allons donner l'explication de vote : nous allons nous abstenir parce que nous souhaiterions en voter la moitié mais pas l'autre moitié, c'est-à-dire qu'il nous semble que l'abattement spécial à la base devrait...

**Monsieur le Maire** : sur le "spécial à la base" je me suis expliqué.

**Monsieur DUJARDIN** : j'ai compris votre explication, il y a une incidence de 300 000 euros sur le budget,

**Monsieur le Maire** : non ce n'est pas tellement cela l'abattement à la base, il est couvert par l'Etat sur les personnes qui sont en difficulté et qui ne payent pas...

**Monsieur DUJARDIN** : c'est 150 000.

**Monsieur le Maire** : Il y a des gens qui ne payent pas la taxe d'habitation parce qu'ils sont au dessous d'un niveau et d'un seuil qui leur permet pas de payer la taxe d'habitation, ce sont des gens qui ont un petit

revenu ils ne payent pas la taxe d'habitation.

Quand on met un abattement spécial à la base l'Etat dit moi je ne prends pas en compte cet élément-là dans mes calculs et donc je vous compte toutes les personnes que vous "abattez", je ne vous donne pas de dotation équivalente, donc effectivement ça rapporte 300 000 euros + 500 000 euros de l'Etat et c'est pour cela que vous n'avez plus ....

**Monsieur DUJARDIN** : ce ne sont pas les chiffres que l'on m'a donnés, on m'a donné 150 000 et 150 000 de l'Etat cela fait 300 000 au total.

**Monsieur le Maire** : non, non, c'est pour cela que vous n'avez plus une ville qui maintient l'abattement spécial à la base parce que les gens qui n'ont pas beaucoup de revenus bénéficient déjà de l'absence d'imposition sur la taxe d'habitation et que le fait de mettre l'abattement spécial à la base vous prive d'un revenu de la part de l'Etat qui est plus important que ce que vous rapporte l'abattement spécial à la base.

**Monsieur DUJARDIN** : ceci dit, c'est notre opinion de le remettre parce que l'on pense qu'il faut faire ce sacrifice, vous faites des sacrifices dans d'autres domaines.

**Monsieur le Maire** : c'est un coup élevé parce qu'il ne bénéficie pas à ceux qui en auraient besoin qui en bénéficient déjà puisqu'ils sont exonérés et en même temps le fait d'exonérer et de l'afficher vous coûte les 300 000 qui rapporte plus les 500 000 qui viennent de la part de l'Etat, donc c'est une très mauvaise rentabilité de l'abattement, c'est pourquoi...

**Monsieur DUJARDIN** : cet abattement spécial à la base qui a fait que certaines personnes parmi les plus défavorisées ont vu leur taxe d'habitation multipliée par deux ou par trois.

**Monsieur le Maire** : ...pas suffisamment défavorisées pour ne pas payer d'impôts...

**Monsieur DUJARDIN** : ...ces gens-là il faut quand même....

**Monsieur le Maire** : ...les gens qui ne payent pas d'impôts généralement....

**Monsieur DUJARDIN** : ...il faut quand même en tenir compte ...d'autant plus ....

**Monsieur le Maire** : posez-vous la question. Pourquoi il n'y a pas des villes qui ne mettent pas d'abattement spécial à la base ?

**Monsieur DUJARDIN** : je ne sais pas, je pense qu'il y en a qui en mettent, je n'en sais rien je ne connais pas toutes les 36 000 communes de France.

**Monsieur le Maire** : regardez l'ensemble vous verrez que... et en même temps je rappelle que dans les abattements nous sommes au taux maximum de 25 % sur les familles et 10 % maximum sur les personnes handicapées donc on est aussi à des niveaux d'abattement, nous n'avons pas supprimé tous les abattements on les a ciblés. Enfin, j'ai compris l'explication de vote.

**Monsieur DUJARDIN** : merci.

**Monsieur le Maire** : donc nous repassons au vote sur l'amendement de Monsieur PIEL que je ne qualifie plus et donc qui est contre ? Qui est pour ?

L'amendement est rejeté à la majorité par 37 voix POUR sur 46 (5 pour : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Maintenant on passe au vote chapitre par chapitre. Est-ce que l'opposition s'abstient ? est-ce que l'on vote globalement à la fin ? Est-ce que cela vous convient comme démarche, comme d'habitude ? Oui. Alors Monsieur SEITHER, on vous écoute avec intérêt.

**Monsieur SEITHER** : (*lecture des chapitres - détail - voir ci-après*)

**Monsieur le Maire** : vote global : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la **majorité par 37 voix POUR sur 46 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)**

Je fais une petite parenthèse, je demande à ce que les services de la Ville, éventuellement avec l'aide d'un formateur, fasse une formation sur le budget, ouverte à tous les élus comme cela on parlera des mêmes choses. Eventuellement, j'y assisterai si j'ai besoin d'un « recyclage ».

ANNEXE A LA DELIBERATION n°05-6 du 21/12/2009 - BP 2010 VILLE D'ANTIBES  
VOTE PAR CHAPITRE

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	<u>DEPENSES</u>		54 039 000,00
CHAPITRE 16	Remboursement d'emprunt	26 375 200,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	500 053,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	1 433 811,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	3 686 063,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	19 456 657,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	750 000,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 45	Comptabilité distincte rattachée	400 000,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	1 437 216,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
	<u>RECETTES</u>		54 039 000,00
CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 245 000,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 13	Subvention d'investissement	4 609 284,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	36 032 500,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL,

				Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières			Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 45	Comptabilité distincte rattachée	400 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 315 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	1 437 216,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
	<u>DEPENSES</u>		131 500 000,00	
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	20 672 170,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	75 841 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 014	Atténuation de produits	3 930 968,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	17 444 752,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 66	Charges financières	7 400 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	896 110,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 315 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
	<u>RECETTES</u>		131 500 000,00	
CHAPITRE 013	Atténuation de charges	1 764 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M.

				MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 70	Produits des services	8 021 210,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 73	Impôts et taxes	91 824 721,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 74	Dotations, participations	26 002 509,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	3 570 760,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 76	Produits financiers	1 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	315 800,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

## 05-7 - BUDGET PRIMITIF 2010 – ASSAINISSEMENT – FIXATION DE LA REDEVANCE

**Monsieur SEITHER** : l'assemblée délibérante institue la redevance d'assainissement et en fixe le tarif dans le cadre de l'élaboration du budget primitif assainissement. Le prix de revient net du service pour 2010 s'arrête à 2 565 000 € rapporté à l'assiette prévisionnelle de 6 750 000 m<sup>3</sup> d'eau. La redevance d'assainissement 2010 est établie à 0,38 €, inchangée par rapport à l'année dernière.

**Monsieur le Maire** : pas d'intervention ? Au vote. Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 6.

Adopté à la majorité par 37 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)

## 05-8 - BUDGET PRIMITIF 2010 - ASSAINISSEMENT

**Monsieur SEITHER** : le Budget annexe du service de l'assainissement s'équilibre à 7 932 000 €, dont en fonctionnement 4 962 000 € et en investissement : 2 970 000 €.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la partie concernant le service public d'assainissement non collectif, 175 000 € en 2009 est individualisée dans un Budget annexe spécifique qui vous sera soumis à la suite de celui-ci.

Le Budget qui vous est présenté maintenant ne concerne que l'assainissement collectif de la Commune. Les recettes réelles de fonctionnement, soit 4 600 000 € sont établies sur la base d'une redevance inchangée et sont en baisse de près de 4 %. Cette baisse est due notamment à une diminution de + 6 % du montant du produit de la redevance assainissement. En effet, on constate depuis plusieurs années une baisse sensible de la consommation d'eau sur laquelle est assise la redevance : - 22 % entre 2002 et 2008.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 16,7 % soit 247 000 € par rapport au Budget primitif 2009, hausse due notamment aux obligations de contrôle permanent des réseaux nécessitant l'acquisition de fournitures et de produits nouveaux, et de prestations d'essai et d'analyses complémentaires.

Les charges financières, intérêts de la dette, augmentent de 41 %. Le recours à l'emprunt ayant été obligatoire pour financer les importants travaux réalisés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. La diminution des recettes et l'augmentation des dépenses de fonctionnement permettent malgré tout de dégager un autofinancement de 260 000 € qui, ajouté aux amortissements des immobilisations (1 260 000 €) représente 20 % du montant total des recettes.

Les recettes réelles d'investissement, qui s'élèvent à 1 450 000 € sont constituées par le fonds TVA (850 000 €), les subventions attendues sur les travaux du schéma directeur d'assainissement pour 100 000 €, le recours à l'emprunt estimé à 500 000 €.

A noter que le montant important du FCTVA est assis sur les dépenses d'équipement réalisées en 2009.

Le cumul de ces recettes et d'autofinancement nous permet d'inscrire un volume de dépenses d'équipement de 2 319 000 €. Le schéma directeur d'assainissement délibéré en 2004, se termine maintenant et le nouveau schéma directeur d'assainissement en cours d'étude n'est pas encore arrêté.

Pour cette raison, les dépenses d'équipement relatives aux travaux sont en diminution de plus de 1,8 M€ par rapport à 2009, ce sont toutefois plus de 2 millions qui sont inscrits pour financer notamment les travaux de remplacement de canalisations, de réhabilitation sur tranchées, bd Baudoin, la pose d'un collecteur chemin des Terriers, la mise en sécurité des stations de pompage par l'installation de groupes électrogènes, la mise en place de points de mesures dans le cadre du dispositif d'auto-surveillance de l'ensemble du réseau d'assainissement.

Je vous propose à présent de procéder à un vote par chapitre.

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas d'intervention ? Non.

**Monsieur SEITHER** : *(lecture des chapitres - détail - voir ci-après)*

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote : Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 6.

**Adopté à la majorité par 37 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY).**

ANNEXE A LA DELIBERATION N°05-8 DU 21/12/2009 - BP 2010 ASSAINISSEMENT  
VOTE PAR CHAPITRE

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	<u>DEPENSES</u>		2 970 000,00	
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	105 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	157 800,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	2 056 200,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	351 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle



				DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
	<u>RECETTES</u>		2 970 000,00	
CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	850 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 13	Subvention d'investissement	100 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 021	Virement de la section d'exploitation	260 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 260 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>				
	<u>DEPENSES</u>		4 962 000,00	
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	951 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 100 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	22 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 66	Charges financières	305 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	64 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	260 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 260 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
	<u>RECETTES</u>		4 962 000,00	
CHAPITRE 013	Atténuation de charges	15 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL,

				Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	3 735 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 74	Subvention d'exploitation	860 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	351 000,00		Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

### 05-9 - BUDGET PRIMITIF 2010 – SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

**Monsieur SEITHER** : la loi oblige aux services publics industriels et commerciaux d'assurer, par une comptabilité autonome, leur équilibre financier, donc, après avoir examiné chapitre par chapitre, ce document budgétaire, considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes, il est demandé au Conseil municipal d'adopter le Budget primitif 2010 du SPANC et d'arrêter la balance générale du budget.

DEPENSES	Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	18.680,00	18.680,00	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	176.345,00	158.841,00	17.504,00
TOTAL	195.025,00	177.521,00	17.504,00

RECETTES	Mouvements Budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	18.680,00	1.176,00	17.504,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	176.345,00	176.345,00	
TOTAL	195.025,00	177.521,00	17.504,00

**Monsieur le Maire** : vote contre ? Mme MURATORE, vous voulez intervenir ?

**Madame MURATORE** : Oui. Nous allons voter contre mais on reviendra car pour nous, il n'est pas à la hauteur des besoins et on y reviendra tout à l'heure au moment du vote du rapport 2008.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Adopté à la majorité par 37 voix POUR sur 46 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).**

ANNEXE A LA DELIBERATION N°05-9 DU 21/12/2009 - BP 2010 SPANC  
VOTE PAR CHAPITRE

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	<u>DEPENSES</u>		18 680,00
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	18 680,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
	<u>RECETTES</u>		18 680,00

CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 176,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 504,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	<u>DEPENSES</u>		176 345,00
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	31 008,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	127 833,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 504,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
	<u>RECETTES</u>		176 345,00
CHAPITRE 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	26 345,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 74	Subvention d'exploitation	150 000,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

## 05-10 - BUDGET PRIMITIF 2010 – REGIE DE TRANSPORT

**Monsieur SEITHER** : Dépenses et recettes : section de fonctionnement 1 000 € et section d'investissement : 1 000 €

Monsieur le Maire : Nous passons au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

ANNEXE A LA DELIBERATION N°05-10 DU 21/12/2009 - BP 2010 REGIE DE TRANSPORT  
VOTE PAR CHAPITRE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

<b>CHAPITRE 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1.000</b>	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
---	--------------	--

#### RECETTES

<b>CHAPITRE 74 : Subvention d'exploitation</b>	<b>1.000</b>	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
--	--------------	--

## 05-11 - TAUX D'IMPOSITION (TAXE D'HABITATION, TAXES FONCIERES) - FIXATION

**Monsieur le Maire** : petite explication : le foncier non bâti rapport 40 000 € à la Ville. Donc si on le multiplie par 40 %, cela ne change pas grand-chose. C'est pour dire que c'est un tout petit budget. Même si on augmentait fortement les taux, on en n'aurait pas une rentabilité.

**Monsieur SEITHER** : il convient que le Conseil municipal se prononce sur les taux à retenir pour l'exercice 2010 en matière de taxe d'habitation, de taxe sur les propriétés bâties et non bâties.

Il est décidé d'arrêter, dans les conditions des articles 1636 B sexies et suivants du Code général des Impôts, les taux d'imposition des taxes communales ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation	14,95 % ;
- taxe sur les propriétés bâties	17,45 % ;
- taxe sur les propriétés non bâties	13,49 %.

**Monsieur le Maire** : qui est contre ?

**Madame MURATORE** : nous avons une explication de vote. Pour nous le problème ce n'est pas le taux mais ce sont les abattements. Donc nous nous abstenons sur cette délibération.

**Monsieur le Maire** : oui mais là, nous votons les taux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 37 voix POUR sur 46 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

## 05-12 - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS AUX LOGEMENTS FINANCES AU MOYEN DE PRETS CONVENTIONNES OU DE PRETS AIDES PAR L'ETAT

**Monsieur SEITHER** : la taxe foncière sur les propriétés bâties est due par les propriétaires ou usufruitiers

des immeubles situés en France à condition qu'ils soient fixés au sol, à perpétuelle demeure. L'assiette de la taxe est fixée à 50 % de la valeur locative cadastrale. Le montant de la taxe est le produit de l'assiette par le taux voté par la Commune. Un régime important d'exonération, d'abattement et de dégrèvement permet de supprimer ou d'alléger l'impôt, donc il a pour objectif de favoriser ou d'aider certaines catégories de personnes.

Ils concernent les personnes mentionnées sur la liste. Les Communes ont la possibilité d'instaurer une exonération temporaire de deux ans pour les immeubles à usage d'habitation, soit pour l'ensemble des constructions nouvelles à usages d'habitation, soit pour les seules constructions nouvelles qui sont financées par les prêts aidés de l'Etat ou des prêts conventionnés.

En complément de la politique de logement pour actifs que la Ville mène depuis plusieurs années, il est donc proposé de maintenir l'exonération de deux ans pour les constructions nouvelles qui sont financées au moyen de prêts aidés de l'Etat et donc, il est demandé au Conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties qui ne sont pas financées par des prêts aidés de l'Etat.

**Monsieur le Maire** : j'ai des interventions.

**Madame VERCNOCKE** : à une époque où, même au sommet de l'Etat, on a dit et répété qu'il fallait que les français soient tous propriétaires, on reste un tout petit peu perplexes devant le choix de cette mesure. Alors, la première question que je voudrais poser c'est de savoir ce qu'elle rapporte vraiment, et la deuxième remarque que je voudrais faire c'est que cette exonération est souvent un argument qui pousse à l'achat notamment les jeunes ménages primo-accédants.

Outre que cela n'aide pas vraiment à une relance de l'immobilier et du bâtiment, cela risque effectivement de décourager beaucoup de premiers achats. Je ne sais pas combien cela rapporte et je pense que M. SEITHER pourra me le dire. Je vous remercie.

Donc, nous n'y sommes pas favorables, vous vous en doutez.

**Mademoiselle DUMAS** : simplement quelques mots pour dire que nous, nous allons voter cette délibération qui, à notre avis, corrige une injustice parce qu'il ne nous apparaissait pas juste de mettre au même niveau d'exonération, l'ensemble des constructions nouvelles et la délibération le fait puisqu'elle maintient les exonérations de deux ans pour les accès sociaux à la propriété, avec les prêts aidés ou les prêts conventionnés.

**Monsieur le Maire** : voilà ! De temps en temps, il n'y a que le soleil et la lune qui ne se rencontrent jamais.

**Madame MURATORE** : Je voulais juste dire que pour nous, cet abattement est nettement moins scandaleux que la suppression de l'abattement spécial à la base.

**Monsieur le Maire** : c'est une façon moins gentille de dire que vous êtes d'accord...

Simplement, Mme VERCNOCKE, cela représente un coût, c'est-à-dire qu'au lieu de payer deux ans après, vous payez immédiatement. Nous avons voulu distinguer le primo-accédant que vous évoquez, qui bénéficie généralement d'un prêt bonifié, ou qui a une possibilité particulière compte tenu de son caractère de primo-accédant, par rapport à quelqu'un qui vient et qui achète. Je ne vais pas faire de xénophobie, ce n'est pas mon genre et ce n'est pas l'objet mais l'européen riche qui achète un appartement sur Antibes, pourquoi bénéficierait-il de deux ans ?

Jusqu'à présent, nous avons l'argument que vous évoquiez, nous avons trouvé la parade en faisant en sorte que ceux-là soient exonérés et continuent à être exonérés, et c'est rare quand même qu'il y ait un refus de vente en se disant "il n'y a pas d'exonération du foncier bâti pendant deux ans, donc je n'achète pas". Quand vous achetez vous vous posez la question des charges etc. mais vous ne vous posez pas la question de savoir si le foncier bâti va intervenir l'année prochaine ou l'année d'après. C'est pour cela qu'effectivement, la commande que nous avons faite au service, une fois de plus, a été bien prise en compte et que la réponse est à la fois efficace et équilibrée.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).**

## **05-13 - TAXE DE SEJOUR - PORTS DE PLAISANCE DE LA COMMUNE**

**Monsieur SEITHER** : la taxe de séjour est destinée à améliorer l'accueil touristique de la Commune. Elle est perçue exclusivement sur la population non résidente et les antibois et les résidents qui sont passibles d'une taxe d'habitation sur la Commune ne sont en aucun cas assujettis à la taxe de séjour. Elle est reversée à l'Office du Tourisme et sert au financement des actions qu'elle met en œuvre.

Elle est perçue pour des hébergements dont vous avez la liste. Le Conseil municipal, par diverses délibérations a instauré une taxe de séjour au réel et fixé les modalités de perception de cette taxe, ainsi que les tarifs applicables à chacune des catégories d'hébergement.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, il vous est proposé, comme la réglementation le permet, que les personnes qui louent ou possèdent un anneau dans les ports de plaisance de la Commune, soient également assujettis à cette taxe.

Le tarif de cette taxe pour cette catégorie d'hébergement est de 0,20 € par nuitée et par personne. C'est un tarif unique quel que soit le confort et l'occupation du bateau, temporaire ou permanente.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- DÉCIDER du recouvrement à compter du 1er janvier 2010, de la taxe de séjour au réel pour la catégorie d'hébergement : ports de plaisances ;
- MAINTENIR les dates de versement de la taxe inchangées par rapport à celles fixées par les précédentes délibérations du Conseil municipal, à savoir : reversement de la taxe de séjour à compter du dernier jour de chaque mois pour tous les types d'hébergement ;
- MAINTENIR la période de perception de la taxe de séjour telle qu'elle a été fixée par les précédentes délibérations du Conseil municipal, à savoir pour l'année civile : du 1er janvier au 31 décembre ;
- RAPPELER les exonérations ou réductions obligatoires pour la taxe de séjour au réel.

### Exonérations de droit pour :

- les enfants de moins de 13 ans ;
- les personnes exclusivement attachées aux malades, les mutilés, blessés et malades du fait de la guerre ;
- les colonies de vacances et centres de vacances collectifs d'enfants ;
- les bénéficiaires des formes d'aide sociale prévues dans le code de l'action sociale et des familles : personnes âgées qui bénéficient d'une aide à domicile, personnes handicapées, en centres pour handicapés adultes, en centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;
- les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leur profession.

### Réductions obligatoires pour :

- les membres de familles nombreuses porteurs de la carte d'identité délivrée en vertu du décret du 1er décembre 1980, lesquelles bénéficient des mêmes réductions que celles prévues par le décret sur les tarifs SNCF.

- MAINTENIR les exonérations totales ou partielles précédemment décidées par le Conseil municipal :

### Exonération totale pour :

- les personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la station ;

Exonération partielle pour :

- les personnes bénéficiaires de chèques vacances : réduction de 50% du montant de la taxe de séjour.

**Monsieur le Maire** : intervention La Gauche et l'Ecologie.

**Monsieur PIEL** : là aussi on va voter la délibération. Cette décision permet au citoyen antibois de réparer une injustice. Les familles qui viennent l'été camper quelques jours dans la plaine de la Brague, payaient la taxe de séjour et les occupants du Quai des Milliardaires passaient à travers.

Mais franchement, le rapport financier est ridicule. On nous a annoncé environ 250 000 € maximum et c'est donc bien d'une autre fiscalité dont nous avons besoin pour faire payer les riches et les très riches qui sont sur ce quai. Il nous semble qu'une taxe au tonnage serait plus juste en rapport avec les fortunes qui accaparent notre port.

Enfin, les bateaux au mouillage, et on a vu cet été ce que cela voulait dire, à l'entrée du port et tout autour du Cap d'Antibes, continueront d'éviter cette mesure de justice sociale. Non seulement ces bateaux au mouillage gênent la vie maritime et en plus ils profitent donc de notre mer et ne paieront toujours pas cette taxe de séjour.

**Monsieur le Maire** : c'est un peu drôle de dire "les étrangers profitent de notre mer"... je sais bien que les romains disaient *Mare Nostrum*, mais quand même la mer est un peu à tout le monde.

Sur le tonnage, on a essayé de trouver des solutions, mais il y a un décret qui dit que c'est 0,20 € par personne et par jour. C'est un peu difficile. J'aurais bien aimé que le petit bateau qui vient passer 48 heures ait un autre prix que le gros bateau.

J'ai quand même interrogé le Ministère pour essayé de voir s'il y avait une possibilité de jouer sur les tonnages avec même un plancher. Je pense qu'un petit bateau avec deux personnes à bord qui vient passer 24 heures, s'il n'a pas de taxe de séjour, ce n'est pas grave, ce n'est pas lui que j'aurais aimé taxer.

Pour l'instant nous sommes dans cette délibération car nous sommes bloqués par ce décret. Si on trouvait des solutions pour en sortir et le moduler, je serais favorable à ce qu'on le fasse.

Je vous propose de passer au vote, en sachant que l'on essaiera de moduler cette taxe et de trouver des solutions qui lui permettront d'être évolutive, ce qui ne nous est pas possible aujourd'hui compte tenu du décret d'application de la loi sur les ports.

Qui est contre ? S'abstient ? merci.

Adopté à l'**unanimité**.

#### **05-14 - RECOUVREMENT AU TITRE DE SINISTRES ET DEGATS AU DOMAINE PUBLIC AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS**

**Monsieur SEITHER** : nous allons récupérer la somme de 15 359,69 €.

**Monsieur le Maire** : Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

#### **05-15 - REDUCTION DES DELAIS DE PAIEMENT - EXPERIMENTATION - CONVENTION DE REGLEMENT DES DEPENSES PAR PRELEVEMENT AVEC LE RECEVEUR MUNICIPAL ET LA SOCIETE D'HYGIENE ET DE PROPETE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur SEITHER** : il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite de règlement des dépenses par prélèvement avec la société d'Hygiène et de Propreté (S.H.P.) et le Trésorier principal municipal d'Antibes.

**Monsieur le Maire** : qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

Départ de M. BARBERIS

Présents : 35 / Procurations : 10 / Absents : 4

Départ de M. AMAR - procuration à Mme BOUFFIER

Présents : 34 / Procurations : 11 / Absents : 4

### **M. Francis PERUGINI**

**Monsieur le Maire** : Monsieur PERUGINI est remplacé par Monsieur MONIER

#### **07-1 - DOMAINE PUBLIC - OCCUPATION - XXXVIIIème SALON D'ANTIQUITES BROCANTE DU VIEIL ANTIBES - REDEVANCE DOMANIALE - FIXATION DU MONTANT**

**Monsieur MONIER** : le 12 juillet 2007, le Conseil municipal a délibéré sur la grille tarifaire domaniale applicable, d'une part, aux manifestations non commerciales ayant un caractère culturel, artistique, touristique, sportif, caritatif, social ou humanitaire et, d'autre part, aux manifestations commerciales telles que les vide-greniers, les braderies, les foires ou les brocantes.

Cette délibération prévoyait, par ailleurs, de fixer ponctuellement, par une délibération spécifique, pour certaines manifestations commerciales revêtant un intérêt général ou un intérêt public local, le montant de la redevance domaniale.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à l'Assemblée délibérante de fixer le montant de la redevance domaniale qui sera perçue, en 2010, auprès de l'Association des Commerçants, Artisans, Artistes et Forains du Vieil Antibes, organisatrice du Salon d'Antiquités Brocante du Vieil Antibes qui doit se dérouler sur le parking du Pré aux Pêcheurs et le square du 8 Mai du 8 mars 2010 au 30 avril 2010 et dont l'ouverture au public est prévue du 3 au 19 avril 2010.

Cette manifestation, dont la XXXVIIIème édition sera organisée en 2010, est devenue, au fil des ans, un évènement culturel et artistique local incontournable dont la renommée et le rayonnement médiatique participent à la promotion et à l'attrait touristique de notre cité tout en favorisant le développement de l'activité économique locale.

Ainsi, le Salon déploie, chaque année, ses structures sur une surface d'environ 8 300 m<sup>2</sup> pour accueillir, durant dix sept jours, les exposants et le public.

Cette mise à disposition temporaire du domaine public nécessite, comme cela est prévu à l'article L. 2125-1 du Code général de la Propriété des Personnes publiques, de fixer le montant de la contrepartie financière qui sera réclamée à l'occupant.

Cette redevance doit tenir compte de la valeur locative d'une propriété privée comparable à la dépendance du domaine public occupée mais aussi des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

Toutefois, il convient de rappeler que son montant peut être modulé ou adapté dans les conditions fixées par le guide pratique relatif au Code général susvisé.

En conséquence et compte tenu des redevances précédemment adoptées le 12 juillet 2007, il est proposé au Conseil municipal en tenant compte, de l'intérêt public local, des retombées indirectes que ce Salon génère sur l'ensemble de l'activité économique et commerciale de la Ville et des conditions d'occupation domaniales identiques à l'année 2009, d'appliquer le taux de réactualisation des droits de voirie, fixé à 3 % pour l'année 2010, à la redevance perçue en 2009 qui s'établissait à 37 174 euros.

Le montant de la redevance domaniale ainsi calculée s'établit à 38 289 euros, soit une redevance unitaire de 0,085 euro environ par jour et par mètre carré sensiblement proche de la redevance unitaire établie, pour l'année 2010, à 0,10 euros par jour et par mètre carré pour les manifestations commerciales de type foire ou vide-greniers.

Cette redevance ne tient pas compte des éventuels frais annexes relatifs aux raccordements aux réseaux de fluides (électricité, eau, etc ) et aux consommations qui restent, pour leur part, à la charge de l'occupant



du domaine public. La Collectivité, pour sa part, prend en charge l'enlèvement des bornes situées sur le mail du Pré aux Pêcheurs. Il est demandé au Conseil municipal d'adopter pour l'année 2010, la redevance domaniale de 38 289 euros, soit environ 0,085 euro par jour et par mètre carré, qui sera perçue auprès de l'organisateur pour l'occupation du Pré aux Pêcheurs et du square du 8 Mai, (emprise occupée 8300 m<sup>2</sup>), du 8 mars 2010 au 30 avril 2010, avec ouverture au public du 3 au 19 avril 2010, dans le cadre de la manifestation du XXXVIIIème Salon d'Antiquités Brocante du Vieil Antibes.

**Monsieur le Maire** : Intervention de tous les groupes.

**Madame VERCNOCKE** : nous sommes tous d'accord sur le fait que le Salon d'Antiquités Brocante du Vieil Antibes est une manifestation tout ce qu'il y a de prestigieuse dont il conviendrait d'ailleurs - là je m'adresse plus particulièrement à Monsieur RAMBAUD - de calculer exactement les retombées. Je crois que ça vaut la peine d'essayer de faire ce travail. Cela dit, une redevance journalière de 0,085 € par jour peut apparaître un peu contradictoire avec cette notion de prestige qui nous conduit à constater qu'elle est quand même inférieure à celle de toutes les quelconques foires ou vide greniers. Je me demande si certains ne peuvent pas trouver cela peut-être un peu injuste, je vous pose la question.

**Monsieur PIEL** : nous aussi on vient de voir les appels à la mobilisation par rapport à la crise financière, économique, il faut faire des économies, la solidarité, et en réalité, les organisateurs de ce salon dont on connaît... dont on peut se douter des affaires qui se traitent sous les bâches chaque année, on peut penser qu'il y avait là un gisement financier pour la Commune.

Mettre dans le même sac le Salon des Antiquaires et les vide greniers, cela me semble un peu osé, et nous pensions qu'il faut une augmentation conséquente de l'occupation du domaine public, cela me semble justifié, y compris pour cette année pour que là aussi, comme l'ont fait les associations, les clubs qui ont eu leur subvention diminuée, le Salon d'Antiquités Brocante participe à l'effort de la Commune et des Antibois face à la crise.

Nous, nous proposons de doubler la redevance domaniale et de la passer à 1,70 € par jour et par m<sup>2</sup>, ce qui ne fait pas une augmentation très importante en termes de volume mais qui leur permettrait de participer.

**Madame MURATORE** : je fais un copier-coller de l'année dernière où j'avais trouvé aussi que faire payer moins au Salon des Antiquaires qu'à une foire ou un vide grenier, j'avais provoqué l'hilarité de la salle, alors je reprends une proposition de faire des tarifs modulés. D'ailleurs, dans votre document du DOB, vous parlez d'une meilleure valorisation du domaine public.

Est-ce que n'est pas cela aussi une meilleure valorisation du domaine public que certaines activités, qui sont des activités je dirais de prestige, soient évaluées à leur juste valeur.

**Monsieur le Maire** : il y a une autre manifestation qui s'est déroulée sur le Pré des Pêcheurs pour laquelle certains d'entre vous trouvaient qu'effectivement on ne donnait pas assez. C'est le Festival mondial de l'Image Sous-marine. La Ville d'Antibes donnait 250 000 euros plus la gratuité de l'occupation du domaine public. C'est aussi une manifestation culturelle, elle avait aussi un caractère commercial.

En même temps, la Région, le Conseil général apportaient des subventions. Cela veut dire que la Ville tire un bénéfice ? et quand je dis bénéfice je le dis globalement : moral, économique, d'attractivité, de retentissement etc. de l'existence des Antiquaires sur le Pré des Pêcheurs. La réponse est oui. Il y a eu une période où c'était la gratuité, on a dit qu'on faisait payer une redevance mais en réalité on serait prêt à payer pour avoir une manifestation culturelle de cette qualité.

Moi je veux bien qu'on essaie de moduler en fonction de l'importance des manifestations. Je ne suis pas dans les comptes des antiquaires mais certains font des bonnes affaires et d'autres non, c'est la loi du commerce.

Je pense qu'il faudrait se poser la question en sens inverse et surtout avoir une réponse un peu approfondie en fonction du fait que dans un avenir pas si lointain, on va avoir un "espace Pré des Pêcheurs" faut-il le rentabiliser ou le valoriser ? J'aurais un peu tendance à penser que des manifestations comme le Yacht Show par exemple, qui ne coûtent rien à la Ville d'Antibes et qui reversent une subvention et qui ont un environnement médiatique, prestigieux, qui attirent des gens, qui dépensent de l'argent, qui

créent de l'emploi, et comme les Antiquaires, ce sont des manifestations qu'on est content d'avoir.

Dans l'avenir réfléchissons ensemble, de manière apaisée et tranquille, en se disant s'il y a d'autres manifestations, si demain il y a une manifestation des "artistes céramiques méditerranéens", est-ce ce que je cherche à avoir ? Je le dis parce que nous avons une réflexion sur les arts du feu, les arts méditerranéens, il est important d'avoir une manifestation de grande ampleur.

Si demain on installe sur le Pré aux Pêcheurs ces gens qui viennent de tous horizons méditerranéens et qui vendront, est-ce que pour autant on va leur appliquer des fortes taxations ? On va essayer d'inciter et on va faire payer la redevance d'occupation du domaine public. Je préférerais, si on me donnait le choix, qu'on se trouve dans des manifestations de grande qualité très attractives, avec une dynamique économique et culturelle derrière qui ne rapporte pas plutôt que de dire on va vendre des casseroles, ou des voitures comme à une certaine époque, où le commerçant en tire un bénéfice direct.

Pour moi, il me semble que les Antiquaires représentent un bénéfice aussi pour la ville, un bénéfice financier modique mais un bénéfice culturel important.

On va regarder comment cela se passe cette année, je vous le dis tranquillement, il n'y a jamais eu de la part de Gérard FANTINO le fait de renâcler à verser une subvention. La preuve, c'est qu'à la fin, l'Association reprend une partie des bénéfices des entrées et les reversent aux associations caritatives de la Ville d'Antibes. Aussi, si demain on leur dit de ne plus reverser à personne et on leur double la redevance... oui. Mais là je me pose la question de savoir quel équilibre on doit trouver entre une association du Vieil Antibes qui a réussi à faire une manifestation prestigieuse de niveau international, et qui continue à être sur Antibes car elle a été sollicitée comme les autres pour aller dans d'autres villes avec plus de population, dans le département ou en dehors du département. Chacun comprendra. Ils sont restés sur Antibes. Nous en discuterons à la fin de leur bilan annuel et nous verrons comment ils pourraient participer - ce qu'ils font d'ailleurs spontanément - à la solidarité à l'intérieur de la ville.

Je vous pose cette question, en sachant que ce n'est pas un problème et je suis d'accord avec ce qu'a dit Gérard PIEL.

### **Cassette 3 FACE B**

Il s'agirait d'une société mais il s'agit d'une association antiboise, créée dans le Vieil Antibes par des antibois. Je mets des alertes mais pourquoi pas, le jeu en vaut-il la chandelle ?

**Monsieur DUJARDIN** : je crois qu'il y a beaucoup de vérité dans ce que vous avez dit et dans ce que Gérard PIEL a dit aussi, il a parlé d'une période difficile économiquement, il a parlé aussi d'une redevance de 0,085 € si on la multipliait par deux cela ferait 0,17 € du m<sup>2</sup>.

Je crois que ce serait beaucoup plus facile pour l'ensemble des élus de se faire une idée précise - pour savoir si cela va les étrangler, je pense que ce ne serait pas le cas - si on avait un bilan et un compte de résultat de chaque manifestation.

Je n'en ai jamais vu. Vous avez dit que pour certaines associations par le passé, nous manquions d'information et là nous en manquons totalement et éventuellement, si nous avons ces documents à notre portée, nous pourrions voir. Je sais que certains exposants se sont plaints de payer les stands très chers, donc si on pense qu'un stand de 10 m<sup>2</sup> coûterait 1,70 € par jour aux organisateurs, il faut voir combien ils refacturent ; aussi, si nous disposions de tous ces éléments-là, nous saurions.

**Monsieur le Maire** : quand on avait évoqué ce problème ensemble, on l'avait fait sur une association qui était lourdement subventionnée. Quand vous avez 250 000 € de la Ville, 150 000 € du Conseil général et 60 000 € du Conseil régional, il est normal que vous alliez voir le responsable qui a fait du commerce et que vous lui demandiez les comptes de l'utilisation de l'argent public.

Là, nous sommes dans une manifestation différente, je ne demande pas au Yacht Show combien il a vendu de bateaux, à qui et à quel prix ? On peut avoir une estimation globale mais on n'a pas le droit de demander des comptes à quelqu'un à qui on n'a pas donné d'argent.

**Monsieur DUJARDIN** : pour une évaluation juste du prix du domaine public, il faut quand même que nous ayons des éléments.

**Monsieur le Maire** : c'est là où je vous incite à avoir une réflexion : faut-il faire payer le domaine public comme du domaine public ? Est-ce valorisé et de qualité ? et si on y vend des casseroles est-ce que c'est la même chose ? Moi, j'estime que c'est mieux d'avoir un Salon des Antiquaires qu'une manifestation purement commerciale.

**Monsieur DUJARDIN** : nous sommes tous d'accord sur l'intérêt d'avoir ce Salon, reste à savoir si 17 centimes d'euros se serait les étrangler par rapport à l'effort nécessaire de chacun car c'est quand même une manifestation qui est purement, purement commerciale...

**Monsieur le Maire** : elle n'est pas "purement, purement commerciale", je ne crois pas... Un Salon comme celui-là, qui se visite sans acheter, qui se visite pour le plaisir de rencontrer des pièces de grande valeur culturelle ou autre, ce n'est pas uniquement une manifestation "purement, purement commerciale".

Une manifestation "purement, purement commerciale" c'est quand on vendait des voitures en faisant 5 % de rabais parce que c'était un salon situé sur le Pré des Pêcheurs qui n'était pas payant.

**Monsieur DUJARDIN** : je ne vois pas de différence, les gens qui visitent sont des acheteurs, j'ai acheté de très modestes pièces parce que je n'ai pas les moyens d'acheter les pièces prestigieuses mais il y a des gens qui viennent du monde entier pour faire des achats très chers...

**Monsieur le Maire** : nous ne sommes pas d'accord, je pense que ce n'est pas une manifestation purement commerciale.

**Monsieur DUJARDIN** : si on vend des commodes Louis XVI qui valent plusieurs centaines de milliers d'euros, c'est quand même une opération commerciale. Celui qui les a vendues peut payer 0,17 € du m<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire** : il peut aussi ne pas la vendre et repartir avec la même commode. Ce sont les aléas...

**Monsieur DUJARDIN** : à ce moment-là on ne met plus de taxe sur les commerces parce qu'ils participent à la vie d'Antibes, ni de taxe sur les enseignes parce que cela participe à faire marcher le commerce...

**Monsieur le Maire** : on dira que vous êtes légèrement de mauvaise foi, les comparaisons que je prends vous irritent profondément. Qui est contre ?

**Monsieur DUJARDIN** : on vous demande simplement des comptes.

**Monsieur le Maire** : si vous louez un espace et que c'est purement commercial, vous louez votre espace et vous n'allez pas demander ensuite à la personne combien...

**Monsieur DUJARDIN** : il faudrait savoir combien les stands rapportent à l'organisateur ? Il faudrait savoir combien d'argent entre dans les caisses de l'association pour que l'on puisse se faire une idée juste.

**Monsieur le Maire** : on demandera les comptes globaux à l'association et ensuite on vous dira l'ensemble des choses. Cela ne pose aucun problème qu'il n'y ait plus de subvention aux associations caritatives et que ce soit reversé dans le giron de la Ville qui les reversera elle-même aux associations caritatives, ce sera un petit tour de passe.

**Madame MURATORE** : je serai plus sur l'analyse des retombées pour la Ville. On doit pouvoir avoir le nombre de nuits d'hôtel, car les gens dorment à l'hôtel. Cela doit pouvoir s'évaluer et sans doute qu'à partir de là on doit pouvoir évaluer, mais pas sur l'association, je suis tout à fait d'accord avec vous.

**Monsieur le Maire** : bien, nous passons au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 9.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).**

## **Mme Cléa PUGNAIRE**

### **08-1 - AIRE DE JEUX DU CENTRE-VILLE - INSTALLATION D'UNE STRUCTURE ACCESSIBLE AUX ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PAR DES ENFANTS, POUR DES ENFANTS » – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Madame PUGNAIRE** : il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Association « PAR DES ENFANTS, POUR DES ENFANTS » relative à l'installation d'une structure pour enfants en situation de handicap dans l'aire de jeux de la Poste (Paul Doumer) d'un coût d'acquisition de 40 000€ TTC pris en charge par l'association, et de dire que la Commune assurera l'entretien de cette structure dès lors qu'elle en sera devenue propriétaire.

**Monsieur le Maire** : pas d'intervention ? je vais vous en faire une petite.

C'est une association dont s'occupe Monsieur Raymond LE FLOCH, qui n'a pas de subvention de la Ville. Elle se mobilise et fait des brocantes, des ventes, des lotos L'argent qu'elle récolte ainsi avec l'aide d'un certain nombre d'enfants qui remettent en état des meubles, elle le reverse dans un investissement pour les enfants handicapés. Je crois que cela mérite quand même d'être dit, cela devrait faire réfléchir certaines associations qui comptent toujours sur la Ville.

Il y en a qui ne demandent rien et qui donnent. Cela permet aussi de recadrer les subventions aux associations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

*Départ de M. MONIER - procuration à M. CHAUSSARD (la procuration de M. PERUGINI s'annule)  
Présents : 33 / Procurations : 11 / Absents : 5*

## **M. Patrick DULBECCO question rapportée en son absence par Mme CURTET**

### **09-1 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - RAPPORT D'ACTIVITES - EXERCICE 2008 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Madame CURTET** : la Commune a créé en 2006 le service public d'assainissement non collectif afin d'aider les usagers à répondre aux obligations règlementaires environnemental et de santé publique concernant leur système d'assainissement autonome. Je vous propose de prendre connaissance du rapport d'activité qui va vous être présenté, rapport qui concerne les exercices 2008.

**Monsieur le Maire** : bonjour, avec l'autorisation du Conseil municipal vous allez nous présenter le SPANC.

**Madame NICOLAS** : je vous présente l'exercice 2008 de l'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif, théoriquement il aurait du être présenté en milieu d'année en même temps que le rapport sur l'assainissement collectif mais il se trouve qu'en cette période-là j'étais en maternité donc il vous est présenté que maintenant mais c'est vraiment l'année 2008.

Petit rappel sur ce qu'est le service public d'assainissement non collectif. Vous avez eu l'an dernier l'exercice 2007 et vous avez eu en 2006 la présentation du service pour cette délibération de création. Donc nous sommes toujours dans une mission de contrôle et des assainissements non collectifs et de conseils à l'usager, justement car nous rencontrons souvent ce cas de figure, la maison qui évacue directement dans le fossé et le propriétaire qui se plaint des odeurs donc il y a toute une sensibilisation en la matière.

Il y a souvent des problématiques qui se posent dans les quartiers qui ne disposent pas d'un accès à l'égout "quand pourrai-je avoir accès au collecteur public d'eaux usées ?".

Il se trouve que la Commune d'Antibes s'est dotée d'un schéma directeur d'assainissement qui détermine des zones qui auront accès à l'égout et des zones qui ne l'auront jamais et c'est sur la base de ce schéma directeur que le service intervient.

Donc, les zones qui n'ont pas accès à l'égout et qui n'auront jamais accès à l'égout sont généralement caractérisées par de l'habitat diffus. Ce qu'il faut voir c'est que quand sur un collecteur vous avez un immeuble de 30 logements et un lotissement de 50 logements raccordés dessus et que vous avez de l'autre côté trois villas individuelles sur 1 km de route, vous vous doutez bien que le prix du collecteur par rapport au nombre d'usagers desservis sera exorbitant dans le cadre d'un habitat diffus alors qu'il sera tout à fait rentable dans le cadre d'un habitat plutôt dense. C'est ce qui détermine les zones non desservies des zones desservies.

Sachant que le collecteur public d'eaux usées est payé via la facture d'eau potable, le fait de maîtriser la desserte en collecteur d'eaux usées, permet de maîtriser le coût d'eau potable, qui est une des grandes problématiques du moment.

En contrepartie, les habitations qui ne disposent pas d'un accès à l'égout public doivent toutefois être dotées d'un assainissement autonome conforme aux normes.

Le service doit répondre à un certain nombre d'indicateurs techniques qui ont été fixées par la réglementation et en particulier, le service pour fonctionner à 100 %, il doit être capable de travailler sur l'intégralité des zones de sa compétence. Sur le plan, les zones ne disposant pas d'un accès à l'égout sont en jaune.

Sur cette base, le service dispose d'un règlement qui lui permet d'asseoir son activité. A ce titre il rend un avis sur les projets de réalisation d'assainissement autonome que ce soit dans le cadre des réhabilitations comme dans le cadre des permis de construire, il contrôle les chantiers en tranchées ouvertes, ce qui permet de vérifier l'adéquation du projet par rapport à la réalité.

Il fait le diagnostic des installations existantes, celui-ci est en cours.

Pour cela les moyens dont il dispose sont des outils techniques et réglementaires c'est-à-dire :

- la réglementation de l'assainissement autonome, elle définit ce que l'on doit trouver sur le terrain et la conformité des installations. Il existe des normes techniques que les entreprises doivent appliquer dans les chantiers.

- la Ville d'Antibes s'est doté d'une carte d'aptitude des sols à recevoir l'ANC. Par endroit, le sol a une certaine homogénéité et l'on sait quelle filière d'assainissement sera la plus adaptée. En revanche, à d'autres endroits, le sol est très hétérogène et l'on demande aux particuliers de faire une étude spécifique à sa parcelle pour connaître la filière qui sera la plus adaptée et cette carte qui est opposable, objet d'une enquête publique en 2004, permet d'obliger la personne à le faire ou à se doter d'un assainissement autonome tel que la carte le prévoit.

- le règlement du service fixe les obligations des deux parties ;

- le Code de la Santé publique, l'article L.13.31-1-1 qui impose à l'utilisateur d'avoir une installation conforme ;

- le Code général des Collectivités territoriales qui assoit la compétence de la collectivité en matière de contrôle des assainissements autonomes ;

- en moyen humain, le service en 2008 a un agent technique qui s'occupe du contrôle et des diagnostics des installations existantes, il a eu un responsable d'équipe qui était chargé de conseiller les usagers mais celui-ci est parti en février 2008 et remplacé en octobre. L'agent administratif chargé du secrétariat et du suivi des dossiers : c'est un travail énorme car il y a 2 800 usagers sur la Commune, sachant que l'on est censé les contrôler tous les quatre ans, et que certains partent, vendent, transforment... ce suivi de dossier est important, simplement celui-ci est partagé entre la Direction Santé Environnement et le SPANC. L'ingénieur chargé de l'encadrement du service est à cheval sur ces deux services.

Le volume d'activité 2008, tout d'abord dans ce qui concerne l'instruction des projets : 128 projets instruits en 2008 cela signifie que l'on a rencontré l'architecte pour les constructions neuves, ou on a conseillé l'utilisateur pour réaliser un nouvel assainissement autonome lorsqu'il était défaillant.

Le contrôle d'exécution est le contrôle des chantiers lorsque l'utilisateur rénove ou construit son

assainissement autonome, en général cela se fait en relation avec l'entreprise et nous contrôlons que les matériaux mis en place sont les bons, que tout est correct.

L'objectif est d'en finir avec les installations qui rejettent dans le vallon. Sur les 39 chantiers contrôlés, on avait 20 réhabilitations, soit la moitié.

Enfin, le contrôle des installations existantes, c'est un peu le plus gros travail du service, vous avez en rose les parcelles visitées en 2008 et vous avez en bleu celles visitées avant 2008.

Il y a une disproportion dans le volume car l'agent de contrôle est arrivé mi-2007 et opérationnel à la fin 2007 et auparavant, en 2006, nous ne faisons que du contrôle d'installations polluantes. En fait, l'activité en 2008 a vraiment progressé.

Depuis la création du service, nous avons visité 457 propriétés, ce qui ne signifie pas que l'on y a été qu'une fois. Quand la propriété visitée a un problème, nous y retournons deux ans après pour voir le chantier.

Cela nous a permis de tirer des statistiques sur le niveau qualitatif des assainissements sur la Commune. L'an dernier, pour mémoire, nous étions à 53 % d'installations conformes. Il faut savoir que la moyenne nationale est à 60% d'installations non conformes.

Cette année, la conformité n'a pas varié, 54 %. En revanche sur les autres installations non conformes, 41 % sont soit dans le vallon, soit chez le voisin ou en écoulement direct sur la parcelle.

Les indicateurs financiers, comme je vous l'ai dit, le service a fonctionné un peu de façon bancal puisqu'il manquait un agent sur les deux techniciens. Les investissements ont été réalisés quasiment intégralement, c'est l'acquisition principalement de logiciel informatique, véhicules... ce qui permet d'effectuer les contrôles. Par contre, la main d'œuvre est le principal poste du service, sans qui les contrôles ne peuvent se faire. Ce poste n'a été consommé qu'à moitié puisque l'agent technique a fonctionné 33 % en 2008. Le secrétariat est à mi-temps ainsi que le responsable de service.

Pour mémoire, le budget général finance en 2008 l'intégralité des dépenses du service, c'est une subvention de zone d'exploitation du budget de la Commune à hauteur des dépenses engagées. 60 % du Budget prévisionnel. Cette faible consommation vient du fait qu'il manque du personnel en 2008.

Ce qui est intéressant c'est de voir comment fonctionne le service. Il faut d'abord savoir que depuis 2006 le service s'est fait connaître auprès des usagers et des entreprises, et qu'on dispose d'une bonne notoriété et qu'en plus, les communes environnantes disposent aussi d'un SPANC. Les entreprises savent maintenant qu'il existe un interlocuteur en matière d'assainissement autonome.

Vis-à-vis de l'utilisateur, on est un interlocuteur indispensable dans la mesure où nous lui apportons nos connaissances et nos conseils.

D'autre part, sur le terrain, le relationnel avec les entreprises a été difficile, car nous étions confrontés à un niveau de formation très bas. De ce fait, en collaboration avec la CAPEB, nous avons mis en place des séances d'information pour les entreprises du BTP qui sont venues volontairement s'informer sur les pratiques, les obligations, sur la norme technique et sur ce que nous attendions de trouver sur un chantier.

Cela a été très profitable car depuis que nous avons mis en place ce genre de chose, les problèmes relationnels ont diminué.

Ensuite, nous avons essayé de voir comment évoluaient les installations d'assainissement par rapport aux secteurs dans lesquels on contrôle. Vous voyez que nous avons principalement travaillé dans le secteur des Brusquets et Saint Maymes, mais que Notre Dame et le Cap d'Antibes sont des secteurs en progression car nous les avons beaucoup explorés en 2009.

Ce dont nous nous sommes aperçu, c'est que nous avons des installations conformes ou qui nécessitent un peu d'entretien, 53 %, la part à réhabiliter représente 41 %, mais ce qu'il faut savoir c'est que les installations réhabilitées viennent se greffer sur les statistiques des installations conformes.

En revanche, quand on travaille dans le Cap d'Antibes, on s'est aperçu que la plupart des installations datent de la construction des villas c'est-à-dire des années 30. Celles-là apparaissent dans les installations à réhabiliter car elles ne sont plus du tout dimensionnées par rapport aux volumes d'effluents qui sont rejetés actuellement.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : je vous félicite pour la qualité de ce service qui s'est mis en place du fait de la loi sur l'eau et sur des dispositifs qui montrent bien que sur des territoires comme le nôtre, il peut y avoir une pollution importante, si on ne prend pas garde à vérifier ce qui se construit mais aussi vérifier les installations qui sont là depuis des années et qui quelque fois ne sont pas conformes aux règles d'hygiène et de sécurité sur le territoire d'une commune.

C'était une information. néanmoins, il y a des interventions.

**Mademoiselle DUMAS** : nous sommes d'accord sur la nécessité de ce service, en effet, il est vraiment indispensable... Depuis la création de ce service en effet, 457 installations contrôlées parmi 2 800 recensées, ce ne sont que 16 % des installations qui ont été contrôlées fin 2008, alors encore 10 ans à ce rythme et en effet, toutes les installations actuellement recensées seront contrôlées.

En plus, le constat des installations, que je trouve accablant, et je ne suis pas aussi optimiste que vous ne l'avez été, mais 54 % des installations qui ne sont pas en conformité et dont 41 % sont une atteinte à la salubrité publique, cela me paraît quand même important et grave...

On voit bien par ce chiffre en effet l'importance de ce service, importance qui n'est pas donnée puisque le recrutement d'un deuxième agent préconisé lors du dernier rapport 2007 n'a été effectué qu'au mois d'octobre 2008. Vous pouvez toujours mettre dans la délibération "développement durable" et "protection de l'environnement", mais il faut mettre les moyens qui vont avec et je pense que ce service public a besoin d'une volonté politique bien supérieure pour permettre un rythme bien plus soutenu dans le contrôle de ces installations.

**Madame MURATORE** : je remercie la présentation car le rapport qui nous a été remis ne répondait pas du tout à 2008, nous n'avions pas les chiffres, on les a eus maintenant, on n'a que des chiffres cumulés depuis la création du service.

Manifestement, nous l'avions déjà dit l'année dernière il devient urgent d'étoffer ce service parce que ce n'est pas compliqué, il faudrait faire 700 contrôles par an pour respecter la loi tous les quatre ans, plus les interventions faites sur les nouvelles constructions. On voit bien que ce n'est absolument pas possible.

Une autre question que nous avons aussi : c'est par rapport aux installations détectées non conformes, quelle est la procédure. Nous n'avons cela nulle part, parce que ça nécessite du coup un deuxième contrôle. On n'a ça nulle part dans le rapport qui nous a été remis. On espère que pour 2009 les effectifs seront à la hauteur des besoins.

**Monsieur le Maire** : tout d'abord, il est vrai que le rapport peu être considéré comme péjoratif mais généralement le contrôle ne se fait pas totalement au hasard. Il peut se faire sur un certain nombre d'espaces qui sont désignés, dénoncés ou inventoriés par les services comme étant potentiellement non conformes. On va plutôt voir à l'endroit où cela peut ne pas être bien plutôt qu'à l'endroit où c'est bien. Cela explique probablement un taux élevé de mise en risque de l'environnement.

Je suis content que la Gauche se réjouisse de cette loi qui a été proposée par la Majorité et qui met en place un certain nombre de structures qui manquaient cruellement et qui permettent maintenant d'avoir un suivi de ce qui peut être une atteinte à l'environnement.

Je pense qu'il faut effectivement étoffer ce service, mais c'est un budget annexe.

Un budget annexe qui étoffe son service, c'est une redevance. Donc, il faudra aussi avoir la logique à un moment donné de dire "il y a un coût, et celui qui est contrôlé et re-contrôlé doit payer une redevance pour le conseil qu'on lui donne et pour les contrôles qu'on effectue".

Donc je le dis très clairement, je suis favorable à ce que l'on étoffe le service et qu'on lui donne les moyens d'aller plus loin que ce qu'il a fait jusqu'à aujourd'hui avec des moyens limités mais cela sortira dans un budget annexe avec une redevance pour l'équilibrer, sans négliger les questionnements sur l'utilisation de l'argent de la commune, pourquoi il y a des employés municipaux etc..

Voilà le type d'un service nouveau dont chacun peut reconnaître l'utilité et le caractère indispensable et qui forcément va être obligé d'être financé. Ou on le finance par l'impôt, ou par la redevance. Je préfère qu'on le finance par la redevance dans la mesure où l'on rend un service particulier à quelqu'un qui en a besoin, on lui apporte le conseil, le contrôle, cela me paraît plus logique.

Je l'annonce très clairement, oui pour étoffer ce service mais, oui, pour que ce service en budget annexe s'équilibre par une redevance sur les usagers qui ne paient pas, par ailleurs, la redevance sur l'assainissement collectif.

Compte tenu de ces éléments et que c'est une information, cela ne nécessite pas de vote. Je suis à votre disposition pour que l'on réfléchisse à la façon de financer effectivement ce service de manière pérenne.

Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport d'activités – exercice 2008 - du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

### **M. Audouin RAMBAUD**

#### **11-1 - EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES – CLASSEMENT 4 ETOILES - CONVENTION D'OBJECTIFS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur RAMBAUD** : vous savez que l'Office de Tourisme a obtenu son classement quatre étoiles l'année dernière. Cette labellisation est assortie d'une obligation de convention avec la Ville. L'année dernière nous avons signé cette convention d'objectif pour une année mais comme le classement est valable cinq ans, je vous propose par cette délibération de re-signer cette convention pour une durée de quatre ans afin que la totalité de la période de classement soit couverte par les termes de cette convention.

**Monsieur le Maire** : la qualité nécessite des coûts, cela demande du personnel en plus et l'Epic Office de Tourisme est largement financé par l'activité touristique de la ville et par la Ville d'Antibes. C'est-à-dire que quand on monte les prestations le coût augmente, c'est plus cher d'avoir quatre étoiles que trois. C'est logique car le service rendu est meilleur.

Pas d'intervention ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

#### **11-2 - EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur RAMBAUD** : cinq fonctionnaires ont été mis à la disposition de l'Office de Tourisme pour l'organisation de Musiques au Cœur, pour le Jazz etc.. Le décret du 18/06/2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales modifie les règles applicables à la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux notamment sur trois points :

- en obligeant l'organisme d'accueil à rembourser la rémunération versée aux agents mis à disposition ;
- en obtenant un accord explicite de chaque agent concerné par cette mise à disposition ;
- et enfin, en fixant les compétences respectives des institutions partenaires.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée délibérante une convention avec l'Epic Office de Tourisme pour une durée de trois ans, précisant les conditions de mise à disposition de ces agents à l'Office de Tourisme.

**Monsieur le Maire** : pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?



**Adopté à l'unanimité.**

**11-3 - MANIFESTATION « PAIN AMOUR ET CHOCOLAT » EDITION 2010 – ORGANISATION - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ITALIENNE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur RAMBAUD** : il s'agit de la quatrième édition de cette manifestation. Il s'agit d'une convention et la Chambre de commerce italienne fixant les missions de chacune. La ville mettra à disposition des panneaux d'information publique en fonction des disponibilités et divers matériel. En revanche, la Chambre de commerce italienne devra s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 1 615,13 €.

**Monsieur le Maire** : Intervention M. DUJARDIN.

**Monsieur DUJARDIN** : J'ai visité la dernière manifestation "Pain, Amour et Chocolat" et je suggèrerais de la rebaptiser "Pain, Amour et Mortadelle" ! parce qu'il y a beaucoup plus de saucisson et de mortadelle que de chocolat. Je ne sais pas si cela va être la même chose cette fois-ci...

Plus sérieusement, l'objet de mon intervention était de savoir si ce type de manifestation sympathique, ne pourrait pas se tenir au Bastion St Jaume plutôt que toujours sur le Pré aux Pêcheurs, ce qui pénalise le stationnement. Le Bastion St Jaume est un site qui s'y prête très bien, c'est très sympathique, et cela éviterait de pénaliser les gens qui cherchent à se garer pour aller dans les commerces de la Vieille Ville.

**Monsieur le Maire** : moi, j'aurai plutôt voulu la faire pénétrer dans le Vieil Antibes pour qu'elle l'anime et qu'elle ne reste pas en dehors des murs. Puis, considérant les problèmes d'occupation de l'espace, cela ne s'est pas fait mais je reste ouvert à ce que l'on y réfléchisse. Par ailleurs, dans la même optique que ce que l'on a évoqué, cette manifestation très sympathique a, comme nous le disions tout à l'heure, un petit caractère commercial et nous avons donc décidé de ne plus donner de subvention mais de faire payer une redevance d'occupation du domaine public.

Ce n'est pas parce que c'est intéressant et sympathique qu'ils ne doivent pas payer le domaine public. Nous sommes dans de l'animation qui se consomme donc il n'y a pas de raison que la Ville et l'Office du tourisme participent financièrement.

**Monsieur DUJARDIN** : nous sommes parfaitement d'accord avec vous sur cette décision et d'ailleurs, comme pour les Antiquaires, nous souhaiterions que la redevance soit revue avec un niveau plus réaliste.

**Monsieur le Maire** : par définition, même si les racines italiennes d'Antibes ne sont pas négligeables, ce ne sont pas des associations antiboises qui montent cette opération.

**Madame MURATORE** : nous prenons acte du fait qu'il n'y ait plus de subvention, puisque l'année dernière nous avons dénoncé qu'il y ait une subvention à une entreprise complètement privée. Nous en prenons acte et je trouve cela très bien. Merci.

**Monsieur le Maire** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

**Mme Suzanne TROTOBAS**

**14-1 - ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - LAUREAT APPEL A PROJET - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE INTERPROFESSIONNELLE PARITAIRE DES SALARIES (CIPS) - AUTORISATION DE SIGNATURE - ACCEPTATION DE LA SUBVENTION**

**Madame TROTOBAS** : il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Caisse Interprofessionnelle Paritaire des Salariés section Economie Sociale Chorum et d'autoriser la perception par la Commune, de la part de la Caisse Interprofessionnelle Paritaire des Salariés, d'une subvention de 3 000 euros (trois mille euros), selon les modalités précisées

dans le projet de convention.

**Monsieur le Maire** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

## **M. Alain BIGNONNEAU**

### **21-1 - PORT MARITIME DONT L'ACTIVITE PRINCIPALE EST LA PLAISANCE – PORT DE COMPETENCE COMMUNALE - PORT DE LA SALIS –SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – CHOIX DU MODE D'EXPLOITATION – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCEDURE**

**Monsieur BIGNONNEAU** : le port de la Salis a une configuration originelle qui date de 1908. Il a subi un raz-de-marée en 1979 qui a causé d'importants dégâts. Il a été reconstruit à l'identique dans les limites historiques et en date du 7 janvier 1981, Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes a accordé à la Commune d'Antibes la concession de l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation du port de la Salis.

La commune d'Antibes a transmis aussitôt l'entretien et l'exploitation à une association des propriétaires de bateaux du port de la Salis Rous Chaffrey qui est devenue l'Association du Port de la Salis (APS) par la convention du 19/06/1981 établie conformément à la délibération du Conseil municipal du 6 mai 1981.

Cette concession d'une durée de trente ans a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1981 arrive à échéance aujourd'hui, au 31/12/2010.

Il convient de s'interroger sur les modalités de gestion de ce port pour les années à venir, étant précisé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, par l'effet des lois sur la décentralisation et par arrêté préfectoral du 02/01/1981, le port de la Salis affecté exclusivement à la plaisance, est devenu comme les autres ports de la Commune un port de compétence communale.

Par ailleurs, le projet de la construction d'une promenade piétonne a été l'occasion de repenser récemment l'embellissement de ce site pittoresque.

S'agissant d'un service public industriel et commercial, deux modes de gestion pouvaient être envisagés :

- soit une exploitation en régie directe ;
- soit un mode de gestion délégué.

A l'effet d'émettre un avis sur le choix du mode de gestion, la Ville s'est appuyée sur l'avis qu'elle avait déjà formulé lors du renouvellement du Port du Crouton en 2006. L'avis formulé alors, s'était rangé du côté du rapport de l'expert comptable missionné sur les conséquences d'une reprise en régie municipale, et qui avait fait apparaître des conclusions qui peuvent être reprises, voire renforcées, par la taille encore moins importantes de l'équipement dont il est aujourd'hui question.

Les conclusions de ce rapport indiquaient que ce mode de gestion n'est pas le mode le mieux adapté du fait :

- 1) que la Ville ne dispose d'aucun savoir faire sur l'exploitation d'un port ;
- 2) qu'elle serait de ce fait tenue de recruter du personnel qualifié pour en assurer la gestion, et donc avec des rémunérations élevées ;
- 3) que de ce fait et sauf à vouloir augmenter de manière très significative les tarifs actuels, en recettes – ce que la Commune ne souhaite pas – elle serait très vite confrontée à des problèmes d'équilibre budgétaire.

De ce fait et dans le cadre d'une gestion déléguée, la délégation de la gestion de ce service public portuaire apparaît comme la forme la plus adéquate, et la procédure applicable est celle précisée aux articles L. 1411-1 et suivants et L. 1413-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales.

Pour choisir le futur délégataire, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins mettra en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence telle que définie aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il appartiendra alors :

- à Monsieur le Maire, en sa qualité d'autorité habilitée à signer la convention de la personne publique délégante, d'engager librement toute discussion utile avec le ou les candidats qui auront déposé une offre et de saisir le Conseil Municipal du choix auquel il aura procédé ;
- au Conseil municipal d'approuver le choix du délégataire procédé par Monsieur le Maire ainsi que les termes du contrat négocié, et d'autoriser sa signature par Monsieur le Maire.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 18 novembre 2009 a émis un avis positif sur ce projet de délégation de service public.

Il est donc demandé au Conseil municipal de décider à l'issue d'un débat portant sur le mode de gestion adéquat du principe de la délégation du service public portuaire du port de la Salis et d'autoriser la mise en œuvre la procédure de Délégation du Service Public telle que prévue au Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Cassette 4- FACE A**

**Monsieur le Maire** : intervention de Monsieur DUJARDIN.

**Monsieur DUJARDIN** : Monsieur le Maire, Chers collègues. Je vois que pour une fois, la ville est très modeste dans la mesure où vous nous dites que quelque part elle n'a aucun savoir-faire en ce qui concerne la gestion des ports. Alors que la ville gère quand même en majorité la SEM du Port Vauban donc je pense que pour une fois le savoir est peut-être au-delà de ce que vous admettez.

**Monsieur le Maire** : ce n'est pas la ville c'est la SEM.

**Monsieur DUJARDIN** : oui. Mais la majorité des administrateurs sont quand même issus du Conseil municipal.

**Monsieur le Maire** : ce n'est pas pareil.

**Monsieur DUJARDIN** : non, ce n'est pas pareil. Vous savez que nous sommes très pragmatiques dans ce domaine et que pourquoi pas une DSP, alors notre question était de savoir si justement - autre possibilité - est-ce que la SEM pourrait être candidate à la DSP dans la mesure où finalement d'autres villes gèrent plusieurs ports et souvent les ports sont gérés par la même entité.

Donc pourquoi ne pas faire gérer ce port par la SEM du port Vauban ? Ce qui permettrait aussi - parce qu'on parle de privilégier les petits plaisanciers et je sais qu'il y a des petits plaisanciers au Port de la Salis, il y a aussi des petits plaisanciers au Port Vauban et il se trouve que les tarifs ne sont pas tellement ajustés entre les deux - de mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

C'est juste une réflexion, donc je ne sais pas si cette hypothèse a été étudiée par vos services, voilà.

**Monsieur le Maire** : très bien. Monsieur AUBRY.

**Monsieur AUBRY** : oui. Nous voyons que c'est une mise en DSP pour 10 ans. On note que l'amortissement des travaux est calculé sur 20 ans, soit, on fait la remarque quand même, nous espérons que.. Enfin y a une association actuellement qui est candidate à sa succession. On a un peu le même problème qu'avec les plages. C'est-à-dire que le texte de la délibération bien qu'assez long, on l'a remarqué, est quand même peu précis sur le cahier des charges, nous n'avons pas le cahier des charges, par ailleurs. Donc on aimerait bien normalement, pour ce genre de délibération, avoir des précisions sur ce qui est demandé aux futurs délégataires notamment en termes de respect du domaine public et en termes d'entretien des locaux. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : une délégation de service public, vous l'avez bien compris c'est un appel à concurrence donc tout le monde peut postuler. En revanche la gestion d'un port, même un petit port comme le port de la Salis, nécessite une présence sur place.

Donc, quel est l'objectif ? L'objectif d'abord, c'est que l'on soit au juste prix, c'est-à-dire que le prix payé par

les personnes qui viennent dans ce port et qui sont des gens aux revenus modestes ne se trouvent pas avec une exploitation à caractère commercial.

Bien entendu, le cahier des charges comprend que les redevances ne doivent pas augmenter de manière sensible et qu'elles doivent être indexées sans augmenter de manière importante, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle alors que la durée des travaux pouvait s'amortir sur 10 ans, on a préféré les faire amortir sur 20 ans. D'abord parce que cela incombe à la DSP de faire des investissements pour avoir une DSP mais en même temps on ne voulait pas que, comme on le disait tout à l'heure, si on accumule sur une période courte on ait obligatoirement avoir une recherche commerciale de rentabilité sur les bateaux qui sont dans ce port.

Vous savez, les bateaux qui sont dans ce port sont des petits bateaux, la plupart ce sont des pointus et donc on veut garder le caractère familial et en même temps on ne veut pas pousser le gestionnaire à avoir des bateaux plus importants ou bien à avoir une gestion de rentabilité.

C'est la raison pour laquelle, comme on l'a fait pour le port du Croûton, on fait une délégation de service public. C'est une association qui gère, je dis les choses très clairement parce que je les ai toujours pensées ainsi, une association est toujours mieux placée qu'une exploitation commerciale parce qu'elle a des bénévoles.

Les associations bénévoles sont toujours gagnantes sur l'exploitation par rapport à toute organisation que ce soit une SEM avec des salariés à plus forte raison une entreprise commerciale qui vient chercher une rentabilité.

Donc, c'est vrai que le système associatif bénévole est favorisé dans ces circonstances, mais il est favorisé par le fait qu'il est bénévole et qu'il ne répercute pas le prix de son travail et de sa mobilisation sur l'usager qui est l'usager du port de la Salis.

On sera dans des situations où très prochainement, de manière apaisée et tranquille, les associations qui gèrent des espaces sportifs seront aussi dans cette circonstance. Il faudra bien aussi qu'on affirme aussi que notre volonté ce n'est pas de donner une exploitation à un commerce pour y faire de la rentabilité mais bien à gérer un service dans l'esprit du service public, c'est-à-dire l'ouverture à tous les usagers.

C'est dans cet esprit la que cette délégation de service public est proposée : ouverture aux plus modestes et aux petits bateaux et en même temps gestion la plus efficace possible avec la possibilité bien entendu d'amortir les investissements parce qu'autant sur la surface il était normal que ce soit la ville qui les prenne en charge, mais vous vous souvenez qu'on a pris en charge l'ensemble des investissements à l'intérieur ce qui a entraîné un surcoût qui a ému un certain nombre conseillers de l'opposition, mais ce surcoût se répercute sur la délégation de service public et permet de l'amortir dans la durée.

On passe au vote qui est contre ? S'abstient ? 5 absentions.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).**

On verra s'il y aura toujours des abstentions sur les délégations de service public qui favorisent le bénévolat.

### **Mme Jacqueline DOR**

#### **23-1 - PETITE ENFANCE – ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - CONVENTIONS « ACCUEIL JEUNES ENFANTS » AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE- AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Madame DOR** : par délibération du 10/04/2008 le Conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'ensemble des structures de la petite enfance. Aujourd'hui il est proposé de signer le même type de convention avec la Mutualité Sociale Agricole pour le petit pourcentage de familles qui relèvent de cet organisme.

Actuellement, 5 familles relèvent de la Mutualité Sociale Agricole et la participation de la MSA aux activités

de la petite enfance s'élèverait à environ 6 500 Euros. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer cette convention avec la Mutualité Sociale Agricole et autoriser la Commune à percevoir cette subvention pour les douze établissements qui vous sont cités dans le rapport.

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas d'intervention, personne n'est contre ? Pas d'abstention ? C'est une convention classique sur des mutualités sur les places accueil de jeunes enfants.

Adopté à l'unanimité.

### **Mme Marguerite BLAZY**

#### **27-1 - SACEMA (SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION D'ECONOMIE MIXTE D'ANTIBES) – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE 2008- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Madame BLAZY** : Monsieur le Maire et mes chers collègues, voici donc un rappel de quelques faits marquants de la SACEMA pour l'année 2008. Suite aux élections, un nouveau Conseil d'administration a été mis en place. Les élus municipaux ont été renouvelés à l'exception de moi-même. Je remercie tous les membres du Conseil d'administration de la confiance qu'ils me témoignent.

Les représentants des locataires œuvrent toujours à nos côtés, il s'agit de la Confédération nationale du logement et de l'association "Consommation, logement et cadre de vie 06", là aussi on se félicite de notre bonne collaboration. Ils assistent avec voie délibérative aux commissions d'attribution.

Autre fait marquant, la cession amiable anticipée de bail à construction avec l'Hôpital. Il s'agit, de la MAPA, avenue Pasteur c'est ce qui explique les 63 studios en moins dans le décompte et ce qui explique également la variation des produits et charges exceptionnelles.

Toujours en 2008, la livraison de la Villa SERENA : 18 logements en P.L.U.S. - P.L.A.I. Dans le rapport au début il est question de P.L.S. mais vous vous souvenez que suite à l'observatoire de la demande nous avons transformé le P.L.S. en P.L.U.S. et P.L.A.I..

Toujours en 2008, fin de la réhabilitation du SOLE MIO et à la fin de l'année 2008 début de la réhabilitation des MIMOSAS.

En ce qui concerne l'évolution financière de la SACEMA, elle évolue à la hausse pour deux raisons : la première que je qualifierai de naturelle, puisque plus on a de logements, forcément plus on a de charges.

**Madame BLAZY** : la deuxième raison ce sont les travaux d'amélioration que nous faisons chaque fois qu'un nouveau locataire emménage. Protéger notre patrimoine et donner à nos familles un cadre de vie agréable, telles sont nos préoccupations. Vous constaterez également l'effort fait en matière d'augmentation de loyers, la SACEMA s'efforçant de concilier la rigueur de la gestion avec le côté humain et social, je dirai même très social.

Et alors, maintenant si vous le permettez mais je suis sûr que tout le monde dira oui, voici quelques petits faits marquants de l'année 2009, je ne résiste pas à ce plaisir-là.

- Livraison de la Villa Eléonore : 72 logements P.L.U.S., P.L.A.I. et un peu de P.L.S., Soleiàdo: 50 studios terminés, les jardins sont faits, tout est fait et la réhabilitation des Mimosas presque terminée nous en sommes au ravalement de façade et je vous encourage tous à aller y faire une petite visite.

Tous nos immeubles bénéficient à présent d'un compteur individuel d'eau et la vente de la parcelle du terrain FOCH nous permet de dégager des fonds propres que l'on nous demande de plus en plus d'inclure dans nos nouvelles opérations.

Tous les accords collectifs départementaux ont été respectés et nous sommes aussi signataires du nouvel accord avec l'Etat, de toute façon on fait toujours plus que ce que l'on nous demande en matière de social, très social.

Pour terminer, je vous dirai que la SACEMA est le troisième bailleur de la CASA et que 40 % des logements d'Antibes appartiennent à la SACEMA. Bien sûr, nous sommes très conscients que cela ne peut se faire sans la volonté des élus antibois. A tous merci et un très grand merci aux 8 personnes qui travaillent pour la SACEMA, pour nos familles et à son directeur.

**Monsieur le Maire** : alors, intervention du groupe La gauche et l'écologie pour Antibes Juan-les-Pins, Madame DUMAS.

**Madame DUMAS** : pour commencer, comme l'année dernière vous n'êtes pas en conformité avec la loi vous nous transmettez ce rapport d'activité 2008 fin 2009.

Alors, avec ce décalage de date dans la diffusion du rapport on constate les éternels retards de travaux comme par exemple aux MIMOSAS que vous venez de citer où la réhabilitation devait s'achever ce mois de décembre et j'admire votre optimisme et je suis allée me promener - parce que je me promène dans tous les quartiers d'Antibes - et j'ai vu que ce n'était pas terminé.

On constate aussi le manque d'ambition de la SACEMA : aucun nouveau projet à l'étude simplement quelques opérations qui ne vont pas beaucoup augmenter le contingent de logements de la SACEMA. Surtout que vous avez cédé d'ailleurs cette année 63 studios en effet à l'hôpital d'Antibes.

On se demande où est passé votre ambition exprimée en novembre 2007 de faire de la SACEMA un grand outil communautaire du logement social. Alors pourquoi ne pas faire en sorte que, si cela doit être un grand outil communautaire de logement social, les différents logements de la commune qui font l'objet de baux précaires ne soient pas intégrés dans ce contingent de la SACEMA.

Quelques remarques enfin sur les données chiffrées de ce rapport qui permettent de remettre un peu de réel et d'éviter les idées reçues.

Seulement 74 attributions de logements en 2008, les dossiers en attente sur Antibes doivent maintenant peut-être approcher les 2 000, les loyers continuent à augmenter, le cumul d'augmentation est de 11,5 % depuis 2003. Le nombre d'impayés augmente mais le coût de ces impayés ne représente que 1,76 % (pourcentage inférieur à celui de 2007) et seulement 4,26 % des locataires sont concernés par le surloyer. Comme quoi les déclarations de certains ministres sont très loin de cette réalité.

D'autre part, le rapport fait référence au rapport MILOS. Donc pourquoi nous n'avons aucun moyen d'accéder à ce rapport et est-ce qu'on ne pourrait pas justement l'avoir dans le cadre de ce rapport SACEMA.

Pour terminer mon propos, dans ce rapport on apprend que la SACEMA est signataire de la charte de prévention de traitement des expulsions locatives dans les Alpes-Maritimes, mais dispositions applicables, je cite le rapport : « seulement aux locataires de bonne foi ».

Alors, tout d'abord il faudrait faire signer cette charte à Monsieur le Préfet, aux huissiers et peut-être aux maires de la CASA et peut-être faudrait-il aussi juger la bonne foi des élus qui votent la loi DALO alors que le déficit criant de logements sociaux fait que cette loi est aujourd'hui inapplicable.

**Monsieur le Maire** : voila, à Noël il fallait que l'on termine par une note légère, Madame DUMAS vient de nous la donner. Madame BLAZY tranquillement vous allez pouvoir répondre à ce flot d'inexactitudes.

**Madame BLAZY** : tout d'abord nous avons de nouveaux projets bien sûr, puisqu'il y a le "Vauban Macé" 39 logements, puis il y en a un qui est à l'étude, c'est chemin des âmes du purgatoire où l'on a peu près une cinquantaine de logements, ça c'est pour la première chose.

Ensuite les demandes : c'est 1 700 et non pas 2 000, voir un petit peu moins.

En ce qui concerne les impayés, oui c'est vrai il y a des impayés je suis tout à fait d'accord, on y travaille, on y travaille beaucoup.

**Monsieur le Maire** : je pense que Madame DUMAS ne demande pas qu'on expulse les impayés.

**Madame BLAZY** : Qui dit impayé, dit personne en très grande difficulté et je tiens à souligner qu'aucune expulsion n'a été faite malgré, c'est vrai, les impayés et malgré tout ce qui a été mis en place puisque nous ne restons pas inactifs.

Pour le rapport de la MILOS (Mission interministérielle d'inspection du logement social), je suis étonnée... mais on peut le donner il n'y a pas de problème, au contraire je dirais même, puisque justement le rapport dit que nous sommes un bailleur très social.

Le surloyer, il n'y en a pas beaucoup : 4% seulement.

**Monsieur le Maire** : pour la rénovation.

**Madame BLAZY** : la rénovation...

**Monsieur le Maire** : Madame DUMAS s'est promenée...

**Madame BLAZY** : si Madame DUMAS est allée voir, effectivement nous en sommes au ravalement de façade. C'est vrai aussi que chaque fois on rajoute des petites choses qu'évidemment on a envie de faire en plus. On en est à la peinture, tout un bloc est fait déjà. On a eu un petit retard parce qu'on a trouvé de l'amiante alors vous savez, il faut des conditions particulières. Mais tout est fait et ça avance bien.

**Monsieur le Maire** : sur le fond, en général on avait fixé que... Pardon excusez-moi Madame MURATORE.

**Madame MURATORE** : oui, j'avais demandé, mais...

**Monsieur le Maire** : je n'avais pas noté, mais vous avez la parole.

**Madame MURATORE** : c'est vrai, je l'ai donné après parce que j'avais sauté cette question. De toute façon, c'est très court.

Pour nous donc, le rapport est conséquent cette année, j'ai tout lu parce que je m'y intéresse.

Simplement un constat : le SOLE MIO qui est un seul appartement puisque les autres étaient déjà occupés ou alors on veut des explications sur ce que l'on a fait des locataires quand on a acheté l'immeuble mais on imagine quand même que les habitants sont restés donc cela donne en fait qu'un seul appartement de plus et seule livraison en 2008 : villa SERENA 18 logements.

Donc, j'avais noté P.L.S. ou P.L.U.S. vous avez répondu.

Le plan de réhabilitation : on n'en a pas, on aimerait bien avoir un plan de réhabilitation des logements parce qu'on est à 76 logements et pas en 2008 puisque c'est sur 2009 et un plan de réhabilitation avec tout ce qui a trait aux économies d'énergie parce que les familles sont en difficulté très souvent à cause de factures d'énergie très importantes parce que les logements ne sont pas isolés.

Dans les décisions, il y a deux décisions du Conseil d'Administration qui nous paraissent intéressantes et pour lesquelles on aimerait avoir des informations : on voit la mise en place d'une stratégie de développement de la société, on n'a aucune information là-dessus, s'il s'agit de faire des réserves foncières et de développer comme ça on ne peut qu'être d'accord. Et puis on voit l'élaboration d'un plan stratégique de patrimoine mais là encore on n'a aucune information. Merci.

**Madame BLAZY** : en ce qui concerne le plan patrimoine effectivement on est train de le mettre en place, la stratégie de développement, vous le savez, nous avons la vente des terrains en vue, les deux terrains du LERINA et du LOCARINA.

**Monsieur le Maire** : c'est-à-dire que c'est une SEM.

Aujourd'hui dans une période antérieure lorsqu'il y avait une possibilité de faire du logement social, les villes - avant qu'il y ait les communautés d'agglomérations et avant qu'il y ait les règles de concurrence totale - attribuaient directement à la SEM dans laquelle elles étaient majoritaires l'ensemble des logements

sans appel à la concurrence.

Aujourd'hui les lois imposent qu'il y ait un appel à la concurrence. Si bien, que la SACEMA dans un premier temps s'est trouvée en difficulté parce qu'ayant moins de fonds propres que des bailleurs sociaux de niveau national elle ne remportait pas les concours, et elle faisait donc, même si elle le faisait plutôt mieux en termes de prestation, elle ne pouvait pas faire la quantité qui était demandée lors des appels d'offres. Donc, c'est la règle qui a permis malgré cette règle à passer très largement la barre des 1 000 logements. Aujourd'hui on est à combien ? On doit être à 1 200 ?

**Madame MURATORE** : dans le rapport on a 978 en comptant 2009, qui n'est pas encore livré.

**Monsieur le Maire** : si 2009, c'est livré. Donc on est dans une situation où on a fait de la SACEMA un bailleur social malgré les difficultés législatives et européennes de concurrence concernant les bailleurs sociaux, on en a fait un outil utile.

Après il y a eu une réflexion : CASA ou pas CASA ?

La réflexion a été Antiboise, moi je raisonne un peu Antibois de temps en temps même en étant président à la CASA, que c'est un énorme patrimoine dont 70 % est récent.

Cela veut dire que ce patrimoine-là fallait-il que la ville s'en débarrasse et le fasse gérer par la communauté d'agglomération ou bien comme c'est possible qu'elle le garde en gestion et donc en patrimoine ?

Ma réflexion a été de dire, avec Madame BLAZY que, finalement cela avait été payé par les contribuables antibois et qu'il valait mieux le laisser dans le patrimoine Antibois. L'ensemble du patrimoine de la SACEMA sur le territoire d'Antibes représente quand même plusieurs dizaines de millions d'Euros. Et la SACEMA, en gros vous l'avez bien compris : c'est la ville d'Antibes.

Voilà pourquoi on n'a pas pris la décision de transférer l'ensemble des biens, ce qui était tout à fait légal, à la communauté d'agglomération et que l'on a décidé de poursuivre la stratégie qui est la nôtre aujourd'hui. Cette stratégie est plus complexe, puisqu'il faut avoir une dynamique de vente de terrains de patrimoine pour reconstruire et même avec l'aide de la Ville d'Antibes sur sa gestion, elle est en concurrence aujourd'hui avec d'autres bailleurs. Malgré ce et malgré la force des autres bailleurs elle arrive quand même à la troisième contributrice sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Donc, ça signifie qu'elle peut encore intervenir non seulement sur la ville d'Antibes mais sur les autres villes si on fait appel à elle.

Dans ces conditions on a continué à avoir deux idées majeures :

La première c'était de continuer à faire un patrimoine de grande qualité. Personne ne conteste que les logements sociaux construits par la SACEMA sont de très grande qualité.

Ensuite le fait qu'on le construise par la SACEMA donne à la ville d'Antibes un pourcentage d'attribution plus important. Je prends, par exemple la délibération qu'on a prise ce matin à la communauté d'agglomération qui fait que la ville d'Antibes obtient 70 % des attributions ce qui est le taux maximum si on enlève les contingents préfecture, le 1 % patronal, etc.

Cela veut dire que cette maîtrise que nous possédons est importante d'autant plus qu'avec la SACEMA on est dans un système où l'accès au logement, l'accès à la propriété des logements sociaux se fait prioritairement sur l'ensemble des gens qui vivent dans des logements sociaux.

Ainsi dernièrement c'est 15 personnes qui ont pu accéder à un logement sur l'accès à la propriété du terrain TDF et qui sont sortis de logements sociaux, réattribuant par voie de conséquence ces logements sociaux à des personnes qui sont en attente.

Enfin, on se trouve dans une situation où aujourd'hui la SACEMA doit avoir un plan de rénovation, et donc la communauté d'agglomération va voter un plan de rénovation de tous les logements sociaux plus anciens sur la ville d'Antibes, une partie se trouve aux Semboules. Parce que les autres sont, il y en a d'autres anciens mais ils ne sont pas dans le patrimoine de la SACEMA et donc ils bénéficient d'une aide



considérable.

La SACEMA reste un outil utile dans le cadre de la loi actuelle qui fait de la qualité et qui permet aux antibois d'avoir une attribution forte et ne pas recevoir des personnes qui viennent d'ailleurs de la communauté d'agglomération, le problème n'est pas qu'ils viennent d'ailleurs, c'est que chaque fois que l'on attribue un logement social sur le territoire Antibois à quelqu'un qui n'habite pas à Antibes, cela ne fait pas diminuer le nombre de gens qui à Antibes demandent un logement social.

Cela me paraît donc logique que ceux qui en font un peu plus comme la CASA et la SACEMA, aient un peu plus d'attribution.

Enfin aujourd'hui, le logement social est porté par la loi DALO qui a été votée par la majorité, par cette majorité, et donc la loi DALO met un système que jamais la gauche n'a même osé faire même quand le ministre du logement était communiste. Cela marche un tout petit peu mieux que quand vous étiez au pouvoir, puisque, si je me rappelle bien, vous n'avez même pas été capables lorsque les ministres étaient socialistes et communistes de construire la moitié des logements sociaux que nous avons construits depuis que nous sommes au pouvoir.

Cela veut dire, puisque vous mettez en cause les ministres du gouvernement, je vous renvoie regarder ce que vous avez fait quand vous y étiez, c'était bien plus modeste et il n'y avait pas de loi DALO, il n'y avait pas de plateforme, pas de travail sur les expulsions et à ce moment-là c'était l'époque où les communistes marchaient à coups de bulldozers sur les propriétés précaires et les habitats précaires des étrangers. Vous n'avez donc pas trop de leçons à nous donner sur ce plan-là.

**Monsieur PIEL** : *hors micro* ...menteur, parce qu'à Antibes on les expulse.

**Monsieur le Maire** : ...à Antibes on expulse et effectivement on se base sur la bonne foi des personnes. Parce que le menteur dans l'affaire ce n'est pas moi c'est vous Monsieur PIEL. Ne déformez pas les propos !

J'ai toujours dit que l'on continuerait les procédures d'expulsion. Vous m'avez demandé à plusieurs reprises de suspendre, je ne les ai jamais suspendues, j'ai simplement dit que chaque fois qu'il y avait une personne qui était expulsée elle passait par une plateforme avec une discussion avec Monsieur le Préfet.

A partir de cette plateforme, on trouvait des solutions alternatives et que lorsque l'on était devant un mauvais payeur, vos clients que vous m'amenez de temps en temps, le papy avec 3 500 Euros par mois et la petite fille pour apitoyer je ne sais qui et surtout pour récolter quelques voix par-ci par-là, eh bien à ce moment-là vous vous trouvez devant la difficulté parce que ceux-là oui on les expulse. Dans ce cas, la Ville n'a aucune raison à s'opposer à l'expulsion de ces personnes.

Donc moi je dis la vérité et vous, vous continuez à faire de la démagogie et des mensonges. Le dernier cas que vous m'avez apporté est du même acabit donc chaque fois que vous m'apportez un dossier je suis prêt à le présenter ici sous couvert de l'anonymat et à dire pourquoi nous avons fait ce que nous avons fait.

Ça vous empêchera de continuer à présenter des cas éventuellement médiatiques et qui n'ont aucun support.

**Monsieur PIEL** : *hors micro*

**Monsieur le Maire** : je ne vous ai pas donné la parole, je réponds à l'intervention que vous m'avez faite. Je vous interpelle parce que vous m'avez interpellé. C'est moi qui préside cette séance parce que je suis le maire de cette ville et donc vous avez la parole quand je vous la donne. Voilà. Maintenant on va passer au vote.

Et en même temps Monsieur PIEL, quand on fait des logements pour étudiants et que vous donnez 36 000 Euros et que la CASA donne 600 000 Euros et que le Conseil Général donne 600 000 Euros que le reste c'est l'Etat.

**Monsieur PIEL** : *hors micro* je ne considère pas que l'argent des collectivités...

**Monsieur le Maire** : oui, en tout cas vous ne parlez pas comme moi et mais vous ne donnez rien. 36 000 Euros pour l'ensemble de ce qu'on a vu tout à l'heure pour les logements, pour saisonniers et les logements pour les étudiants donc vous savez, "il n'y a pas d'amour il n'y a que des preuves d'amour" alors si vous aimez tant le logement social subventionnez-le un peu plus. On passe au vote.

**Monsieur PIEL** : *hors micro*

**Monsieur le Maire** : qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 44 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).**

Passons maintenant à la délibération du Musée PEYNET qui va, avec les amoureux, apaiser légèrement le débat.

**M. Yves DAHAN**

**29-1- MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - REAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE - ACHAT ET MISE EN VENTE DU CATALOGUE DE TESTU « LA VIE EST BELLE » - FIXATION DES MODALITES**

**Monsieur DAHAN** : Monsieur le Maire et Chers collègues comme vous dites les amoureux sont silencieux mais ils ont beaucoup de force.

Je vous demande donc d'approuver pour le Musée PEYNET et le Dessin Humoristique, dans le cadre du réapprovisionnement de sa boutique, les modalités d'acquisition et de revente de l'ouvrage de TESTU « La vie est belle » pour un montant de 314,92 Euros.

**Monsieur le Maire** : alors, la vie est belle ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

**Adopté à l'unanimité.**

**M. Jacques BAYLE**

**31-1 - ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES REFORMÉS - VALORISATION - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ACTIFS COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur BAYLE** : merci pour votre attention renouvelée pour la toute dernière délibération de cette année.

Suite aux mises à jour récurrentes de l'ensemble du parc informatique de la Ville que ce soit en interne pour les agents ou bien en externe pour les écoles primaires et maternelles nous avons le souhait de prévoir des conditions optimales pour le recyclage de ces déchets informatiques selon quatre axes :

- environnemental : car pour la municipalité c'est une responsabilité primordiale ;
- social : car le reconditionnement de ces appareils crée des emplois d'insertion sociale ;
- économique : car le soutien d'une filière d'activité durable est important ;
- éducatif : car les bénéficiaires prioritaires de ces matériels seront les collégiens.

L'association Actifs Côte d'Azur à Antibes qui a précisément pour activité le recyclage des déchets informatiques s'articule justement sur ces différents enjeux. La mise en œuvre d'une convention avec cette association à titre non onéreux pour la Ville permettra à la fois de valoriser son matériel informatique en confiant à cette association la gestion technique, financière, ainsi que la distribution du matériel.

Toutefois, en ce qui concerne les priorités d'attribution les associations antiboises et les collégiens défavorisés de notre ville bénéficiant par exemple d'un bon de réservation du Conseil général pourront bénéficier de tarifs préférentiels auprès de cette association – 10 %.

Il est demandé au maire de signer cette convention de matériel réformé avec l'association Actifs Azur.

**Monsieur le Maire** : merci. Intervention La gauche et l'écologie, pas d'intervention. Intervention PS et les verts ?

**Madame MURATORE** : juste une précision, en Commission des Finances nous avons vu une délibération sur la vente donc au plus offrant de matériel informatique. Est-ce qu'il s'agit du même matériel ou bien de quoi s'agit-il là ? Ce n'est pas clair.

**Monsieur le Maire** : je n'ai pas compris la question.

**Monsieur BAYLE** : n'ayant pas été présent à la Commission des Finances je ne pourrai pas me prononcer. Par contre, là il s'agit de matériel réformé c'est-à-dire qui est reconditionné en fin de vie soit après la fin des 4 à 5 années de maintenance.

Nous avons une plateforme tournante sur laquelle il y a un contrat, qui au bout de 4 ou 5 années, fait que le matériel est considéré comme inutilisable, en tout cas il devient plus cher en terme de maintenance qu'en terme d'achat, donc il vaut mieux acheter un matériel plutôt que de continuer à faire perdurer son utilisation.

En tout cas il s'agit de tous les matériels informatiques pour les agents y compris également ceux qui sont dans les collèges et les écoles primaires.

**Madame MURATORE** : cela ne répond pas du tout à la question. Est-ce que cette convention signifie qu'à partir de maintenant et dorénavant, tout matériel informatique qui sera obsolète pour la Ville sera confié à l'association Actifs Côte d'Azur ? Et que devient ce projet de vente car il y avait 60 unités centrales, 77 écrans ?

**Monsieur le Maire** : on ne les vend plus, Madame MURATORE, on les recycle avec l'association. Ce sont les mêmes.

**Monsieur BAYLE** : ce sont exactement les mêmes. Mais en fait il y a un changement. Auparavant, on les vendait au plus offrant. Pourquoi ? Parce qu'effectivement c'était le même type de matériel, parce qu'on ne pouvait pas nous-mêmes faire arbitrairement un choix entre les personnes les plus nécessiteuses, les entreprises, les associations, les particuliers...

Comment faire le tri parmi toutes ces personnes ? Donc finalement on était sûr, en faisant une proposition au plus offrant, de faire en sorte que ces matériels soient recyclés de façon convenable ou du moins en tous cas utilisés.

Ce que nous avons prévu de faire actuellement c'est justement de passer par l'association Actifs Azur parce que nous avons derrière un certain nombre de paramètres intéressants, sociaux, environnementaux, éducatifs et économiques. Donc en partant de là on a préféré partir sur cette base plutôt que de simplement vendre au plus offrant. De cette manière cela nous permet de pérenniser une activité importante, celle d'Actifs Azur qui nous semble vraiment très intéressante.

**Monsieur le Maire** : ce sont les mêmes.  
Alors au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie la délibération est adoptée.

**Adoptée à l'unanimité.**

Je vous souhaite à tous un joyeux Noël, de bonnes fêtes de fin d'année avec vos familles, et pour que vous reveniez tous en forme l'année nouvelle.  
Merci de votre patience.

La séance a été levée à 20 heures 30.

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI